[..]e ANNÉE — T. 13

N° 272 — 10 JANVIER 1925

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI *(46 fascicules par an; tables semestrielles)*
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
Abonnements : Six mois, **13 fr.**; un an, **25 fr.** Étranger, **16 et 30 fr.**

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

AVIS AUX ABONNÉS

Augmentation du prix d'abonnement

Depuis février 1920, la D. C. n'a pas modifié ses conditions d'abonnement. La progression de la vie chère a pourtant contraint tous les autres périodiques à augmenter leurs prix sous peine de disparition.

L'Administration de la D. C. est obligée de s'incliner devant une nécessité devenue générale : les matières premières et la main-d'œuvre ont presque doublé.

A partir du 1er janvier 1925, l'abonnement à la D. C. est de 25 francs, au lieu de 20 francs (pour l'étranger, de 30 francs).

L'augmentation constante du nombre de nos abonnés, la sympathie bienveillante qu'ils nous témoignent nous font regretter vivement cette nécessité — que nous espérons passagère. Elles nous assurent, du moins, de la fidélité de nos amis à la D. C. et nous encouragent, malgré les difficultés du moment, à donner aux diverses rubriques de notre revue documentaire toujours plus de soin, de variété et d'intérêt.

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

LE POÈTE LOUIS MERCIER

Un oubli qui s'explique.

A la fin de 1922, quelques critiques attentifs ont pu noter un petit scandale : un jeune professeur, nommé René Lalou, ayant publié une *Histoire de la littérature française depuis 1870 jusqu'à nos jours*, ouvrage non sans valeur, certes, où il s'attardait à étudier les productions les plus absurdes des dadaïstes et jusqu'aux balbutiements d'un métèque ou d'un nègre, n'eut pas même l'idée de citer, au cours de ses 704 pages, le nom de Louis Mercier, l'un de nos plus grands poètes contemporains et né précisément en 1870 ! Non qu'il le dédaignât, mais de toute évidence il ne le connaissait pas. Disons que M. René Lalou ignorait aussi bien Georges Goyau, Henri Bremond, Eugène Marsan. Il s'est corrigé depuis (1). Néanmoins, la méconnaissance d'un Louis Mercier, alors que, successivement, il avait été longuement question chez lui de Rimbaud, de Verlaine, de Claudel, de Francis Jammes, de Louis Le Cardonnel, de Vielé-Griffin, de Charles Grolleau, de Fagus, de Ghéon, a quelque chose de fabuleux.

Plus récemment, cette année même, Henri Clouard, qui n'a aucune des excuses de M. René Lalou, ni sa jeunesse ni son information de chapelle, Henri Clouard, dans un ouvrage toujours intelligent, parfois admirable, la *Poésie française moderne des romantiques à nos jours*, ne consacre à Louis Mercier qu'une allusion méprisante !

Mieux : de précieux lettrés, comme Henri Martineau, obéissant à je ne sais quel préjugé en faveur de la recherche et de la nouveauté, vont jusqu'à refuser à Mercier le titre de poète.

Tel est l'aveuglement de critiques, mis hors d'état de penser autrement que par catégories connues, en relation avec des « mouvements » parisiens. On a dit, et c'est vrai en gros, que les écoles littéraires provinciales avaient disparu au XVI[e] siècle. Peut-être Louis Mercier confirme-t-il cette observation. En tout cas, le solitaire et le rural qu'il est et qu'il demeure, appuyé d'avance sur la postérité, porte en ce moment dans les injustices de certains lettrés la peine de son juste dédain.

Les origines de Louis Mercier.

« Louis Mercier (2) est né à Coutouvre, dans le Roannais — nous apprend Henry Bordeaux (3), — le 6 avril 1870. Il est né sur un domaine paysan que ses parents cultivaient. Dans un admirable roman, un peu gris, un peu terne, mais qui porte en lui cette force d'émotion secrète à quoi se reconnaissent les maîtres, *Hélène Sorbiers*, il nous a donné, de toute évidence, le récit de son enfance dans ce milieu terrien, pieux, presque rigoriste, et d'une tendresse cachée. Mais la famille n'y serait point au complet. Il y manquerait ses deux frères, qui entrèrent de bonne heure chez les Dominicains (1), et, comme il arrive, gardèrent de loin le goût de la maison paternelle. L'un des deux pressentit même, le premier, la valeur de son cadet. Il pressa ses parents de le faire instruire, et c'est grâce à lui que le jeune Louis Mercier reçut tout d'abord des leçons de latin du vicaire de la paroisse, puis entra au Petit Séminaire de Saint-Jodard, où il fit ses études secondaires, qu'il compléta ensuite en suivant les cours de la Faculté catholique de Lyon (1888-1889). Puis vint le service militaire : trois années qu'il passa à Tunis, au soleil, qui fit mûrir sa vocation de poète. Quelques années plus tard (1897), il entrait à la rédaction du *Journal de Roanne*, qu'il n'a pas quittée depuis plus de vingt ans. Sauf, toutefois, l'interruption de la guerre : ce territorial des dernières classes fit modestement et bravement son devoir dans un régiment qui combattit vaillamment sur la Somme. »

A Lyon, Louis Mercier s'était lié avec un grand lettré, Louis Aguettant, aujourd'hui professeur agrégé à la Faculté, et c'est en sa compagnie — aventure qui rappelle un peu celle de Barrès avec Stanislas de Guaïta — que le futur poète découvrit la poésie et se passionna pour elle.

Aguettant devint pour lui un ami de choix, un guide, « qui, pendant trente ans, précisera plus tard Louis Mercier, a représenté et représente encore la moitié de ma conscience littéraire. Il n'est pas, je crois, un seul de mes poèmes qui ne doive à cette amitié un lumineux conseil, une retouche heureuse, un défaut effacé, une qualité ajoutée » (2).

Sa formation paysanne.

La formation première et fondamentale de Louis Mercier lui venait d'ailleurs. Il a eu, en effet, le privilège de naître et de vivre longtemps à la campagne. La profondeur et la sincérité de son accent lui viennent de là, et lui-même l'a souvent proclamé :

O bons semeurs de blé qui fûtes mes ancêtres
Et qui du lit des morts rêvez de nous, peut-être,
Que vos mânes profonds ne soient pas offensés
Si je n'ai pas marché les pieds dans votre trace,
Repris votre sillon où vous l'avez laissé...
Je n'en garde pas moins, dans le sang de mes veines,
Dans mon cœur délivré des ambitions vaines,
Et jusque dans la moelle intime de mes os,
Un indomptable amour pour cette terre amie
Que tous ceux de chez nous ont aimée et servie
Avant de prendre en elle un éternel repos.
Mon âme paysanne est fille de la vôtre ;
Si j'ai pu quelquefois exprimer mieux qu'un autre
L'émouvante beauté du rustique labeur ;
Si, pour dire ce vieux et candide poème,
Il me vient des accents qui me troublent moi-même
Tant je les sens frémir de tendresse et d'ardeur,
C'est à vous, mes aïeux, que j'en dois rendre grâce,
Car mon œuvre est la fleur de votre esprit vivace :
Le souffle de mes morts y revient palpiter,
Et, sans doute, ce sont les lointaines pensées
Silencieusement dans leur être amassées
Dont mon âme déborde et qui la font chanter (3).

---

(1) De même, M. R. de La Vayssière n'a donné de place à Mercier que dans les éditions postérieures de son *Anthologie*.

(2) Louis Mercier a tenu à préciser lui-même qu'il n'est pas Lyonnais, mais Roannais, Forézien.

(3) *Monde illustré*, juillet 1920. (Reproduit dans le tome V de la *Vie au théâtre*.)

(1) Ajoutons que sa sœur est morte sous la cornette des Filles de Saint-Vincent de Paul.

(2) *Journal de Roanne*, 1[er] janvier 1922.

(3) Cité par A. Baumann (*Coopération des Idées*, 1. 2. 12)

L'enfant a connu depuis la nature et la terre. Comment, dans une ville, aurait-il goûté la « beauté suprême »

Du geste qui moissonne et du geste qui sème ?

Sa gravité, son sérieux, son mépris pour la réclame, qui tiennent évidemment à son caractère, ont été renforcés par le milieu originaire. Le patriarcat familial fit le reste. La piété de ses parents était ferme, rigoureuse, agrémentée pourtant de quelques fleurs.

« Doué d'une grande sensibilité et d'une grande curiosité, précise M. GOHIN (1), son père aimait à lire : ses livres familiers étaient l'Histoire Sainte, l'Histoire de France, le Code. Son savoir, qui lui donnait une supériorité sur les autres cultivateurs, lui valut d'être maire sous l'Empire. Il savait aussi le plain-chant et aimait à chanter à l'église. Ce paysan de la vieille et forte race française éleva ses enfants dans la sévérité des mœurs, l'amour de la terre et l'attachement à la religion. Le fils aîné continua à cultiver le petit domaine. »

Nous savons que les autres entrèrent dans les Ordres. Quant à Louis, en s'écartant — très peu — de la demeure familiale, en cédant à l'inspiration poétique, il sut rester fidèle aux traditions des aïeux et agrandir, sous une forme nouvelle, leur patrimoine.

Bref, son histoire d'enfant et de jeune garçon est celle du petit Jean Sorbiers « au cœur passionné et sauvage ».

« Le fermier du Gouttet, ce laboureur grave et taciturne, ressemble, comme un portrait, à l'image que, d'après les indications données par Louis Mercier, on peut se faire de son père. Ce livre nous introduit dans une famille toute semblable à la sienne et nous fait respirer l'atmosphère dans laquelle son enfance s'est développée. Il nous indique comment la vive intelligence de l'enfant s'intéressait aux plus menues choses de la campagne et de la vie rustique, et comment déjà s'élaboraient dans son imagination les sujets qui devaient remplir les *Voix de la Terre et du Temps* et surtout le *Poème de la Maison* ; déjà sont notées quelques indications sommaires sur l'horloge, le four, le marché, les semailles ; déjà sont signalées « les formes inquiétantes dont les ténèbres » s'animent » et dont s'effraye l'enfant, « prompt aux » terreurs nocturnes ». Ce que *Hélène Sorbiers* révèle avant tout, c'est l'enrichissement d'une sensibilité délicate et frémissante ; on y voit quelle ample provision d'images le poète avait faite dès ses premières années, et ce que de bonne heure il avait thésaurisé de sensations, d'émotions et de rêves. » (2)

Peut-être aussi puisait-il dans la vie paysanne une discipline profonde dont son art se ressentira. D'être un fils de laboureur comme Hésiode, comme Virgile, Burns ou Mistral, cela préserva Mercier du maniérisme ou des exagérations en mascarade des poètes citadins.

« Ces divers tics, qui trahissent le rôle et la simulation, Mercier, franc terrien, n'a pas eu à s'en défendre », dit fort justement M. AGUETTANT (3). « Il est au naturel ce que d'autres feignent d'être. Mais j'admire qu'il ait échappé à ce danger plus subtil, écueil des mieux bercés : l'ivresse panthéiste. Je ne crois pas qu'il en soit seulement tenté. Nul ne ressemble moins à ces virtuoses de l'évanescence — Rousseau, Schelley, Mme de Noailles — qui n'ont pas de plus chères délices que de se laisser dissoudre aux flots de la vie universelle. Une âme parfaitement saine ne se grise pas de cet opium. En particulier, cela n'est point paysan. Le paysan est une énergie ; son *moi*, durci par la lutte contre la terre, n'a pas cette inconsistance poreuse. Et le monde où il vit sa vie rude n'a rien de commun avec ce grand mirage que le panthéiste voit flotter devant ses yeux de rêveur mal éveillé. [...] Mercier a reçu de ses pères un univers plus solide. Les choses gardent dans ses poèmes toute leur densité, et le poète, loin d'en subir la pression ou la hantise, les domine en occidental lucide et en artiste de bonne race. [...]

» Trop souvent les poètes rustiques ne sont que des spécialistes par impuissance, enfermés pour la vie dans le cycle paysan des « travaux et des jours ». A l'opposé, Mercier, géorgique par docilité à l'appel de sa race, possède en plénitude les facultés d'un poète complet : entre les poètes de la nature, l'un des plus grands, sans doute, qui aient jamais paru. »

La quadruple inspiration de son œuvre.

Il semble qu'on puisse distinguer en Louis Mercier une inspiration quadruple : poète *rustique*, poète *familial*, poète *religieux*, poète *guerrier*. Encore le mot *distinguer* n'est-il pas juste, car le sentiment catholique qui dicta à Mercier son *Lazare* et les *Pierres Sacrées* ne l'habite pas moins quand il prie dans la tranchée, ou, bien qu'exprimé moins précisément, quand il chante l'herbe ou la table, le vin ou l'horloge, le feu ou le vent. M. LOUIS THÉOLIER n'a donc pas tort quand il déclare : « Il ne faut point s'étonner que le poète de la maison chante l'Eglise. Depuis le temps lointain où Virgile, dans un grand vers immortel, a fiancé l'amour du foyer à la religion des autels — *Sacra Deum sanctique patres*, — toujours on a vu et on verra toujours les cœurs profonds vivre de ce double et indissoluble amour, et rêver de mourir pour lui. Mourir pour la patrie n'est « un sort si beau et si » digne d'envie » — *dulce et decorum* — que parce que ce n'est point mourir pour la conservation d'un terrain d'exploitation ou la continuation prospère d'une société anonyme, mais c'est féconder de son sang les plus sublimes héritages de la pensée et du cœur — *pro aris et focis* — la maison et l'Eglise. » (1)

On a de même reproché à M. Gohin d'avoir, à la suite de Faguet, distingué en notre lyrique « un poète rustique, un poète philosophe et un poète religieux ». On ne voit pas bien en quoi la philosophie de Mercier se distingue de sa religion, dans les livres qui expriment pleinement l'essentiel de son être. Quant à montrer en lui un « poète philosophe à la manière de Vigny », on n'y parviendra qu'en s'acharnant sur les pièces amères, belles, si l'on veut, mais si peu personnelles, si peu caractéristiques à côté du reste de son œuvre, de ses deux premiers recueils, si inégaux de ton comme de valeur, et dont il ne restera justement que les parties proprement rustiques. Consacrer donc un chapitre presque aussi important au Mercier « philosophe » qu'au Mercier rustique, et plus important qu'au Mercier religieux (avec une seule page au poète de la guerre), c'est avoir méconnu l'essentiel de cette poésie, dont toutes les parties se soutiennent, dont tous les feux se croisent ; en réalité, il n'y a qu'un Mercier, et en Mercier qu'un poète unique aux épanouissements à peine divers.

(1) GOHIN, *Le poète Louis Mercier* (chez Garnier).
(2) GOHIN, *op. cit.* ; cf. également, dans le même sens, PIERRE LASSERRE, dans l'*Action Française* du 9 décembre 1911.
(3) *Revue fédéraliste*, décembre 1921.

(1) *Etudes*, 20 mars 1922.

Le secret d'une pareille unité se trouve dans ce fait que jamais peut-être l'art n'a serré, comme ici, de plus près la vie. Ce n'est pas seulement le Mercier rustique qui s'isole difficilement du Mercier religieux ; c'est l'écrivain, en lui, qui refuse de se séparer de l'homme. Synthèse admirable. Discipline exemplaire. En augmentant la distance qui sépare Louis Mercier des conventicules littéraires, elle le rapproche du réel.

Ses débuts littéraires.

« Les débuts littéraires de Louis Mercier datent de 1890. Il obtient alors un prix de poésie dans un concours littéraire de province ; sa pièce, le *Lamento* (qu'on trouve dans la première édition de l'*Enchantée*, mais non dans la suivante), est imprimée dans le *Journal de Roanne*, dont le poète devient et restera le principal rédacteur. Il donne dès lors quelques poésies à différentes petites revues littéraires, tout d'abord au *Magasin littéraire*, revue belge, disparue depuis, qui s'imprimait à Gand, puis à l'*Ermitage* d'Henri Mazel, qui publie le *Tueur de Sirènes* (août 1895) sous le nom de « Louis Mercié », et *Laus Herbarum* (1897), cette pièce qu'André Theuriet allait signaler en termes élogieux. » (1) La voici :

Bénissons l'Herbe, fille aimante de la Terre,
Qui jette son manteau sur le corps de sa mère,

Qui, pour que le printemps soit salubre et joyeux,
Souffre, pendant l'hiver, des maux mystérieux.

Bénissons-la d'aimer l'Homme qui la dédaigne
Et sous les pieds de qui son cœur fragile saigne.

Louons-la d'être belle et souple comme l'eau,
Et plus frêle que les ramures du bouleau.

Louons-la de suspendre à sa tige inquiète
La goutte de rosée où l'aube se reflète.

Des portes du matin aux portes du couchant,
Bénissons-la de son silence et de son chant.

Glorifions le riche arome qu'elle épanche
Sous le fer de la faux méchante qui la tranche.

Bénissons l'herbe de ses bienfaits. Bénissons
Ses sucs où se nourrit la laine des toisons.

Bénissons-la dans la richesse des mamelles
Qui font d'un pas plus lent cheminer les agnelles.

Bénissons-la dans la douceur du lait, meilleur
Que les vins de la vigne et les miels de la fleur.

Louons-la dans les bœufs patients et superbes
Qui creusent les sillons, pères des nobles gerbes.

Bénissons l'herbe dans les nids et les berceaux,
Dans le ramage des enfants et des oiseaux.

Vivants, bénissons-la de sa fraîcheur qui tombe
Sur le sommeil de ceux que possède la tombe...

Et gloire à Dieu qui, pour les bons et les méchants,
Fit, sous le pur soleil, croître l'herbe des champs ! (2)

On a dit que ce qui avait manqué à Louis Mercier pour devenir célèbre, c'était l'accueil d'un Lamartine à Mistral, d'un Mirbeau à Mæterlink. Pourtant, dans le *Journal* du 12 janvier 1898, André Theuriet, rendant compte de vers publiés par l'*Ermitage*, déclarait n'y avoir trouvé de remarquable qu'une poésie intitulée *Laus Herbarum*, signée Louis Mercier. C'est celle qu'on vient de lire et qui trahissait un grand poète.

(1) Gohin, *op. cit.*
(2) Recueilli depuis dans les *Voix de la Terre et du Temps.*

« L'ENCHANTÉE »

Louis Mercier alors était totalement inconnu. Il avait cependant publié l'année précédente l'*Enchantée*, mais seul Gaston Deschamps l'avait nommée dans le *Temps*, en citant rapidement quelques vers. L'*Enchantée* méritait pourtant mieux, fût-ce pour « la Parabole des Blés », ou « le Chant du Semeur », ou « les Vieilles Horloges », et Henry Bordeaux n'a pas tort de déplorer qu'on n'ait pas su en détacher des pièces comme ce *Paysan mort* (écrit à vingt ans). On y retrouve bien plus le poète qui nous attache aujourd'hui que dans des pièces comme *la Tentation de Moïse* ou *le Tueur de Sirènes*, desquelles les critiques de la seconde heure s'acharneront ensuite à extraire une philosophie :

Tel naguère, à midi, pour prendre du repos,
A l'ombre d'un pommier il se couchait dans l'herbe,
Les yeux paisiblement sous sa paupière clos,
Et couvrant de ses bras sa poitrine superbe ;

Tel, pour mourir, le vieux paysan s'est couché ;
Tel, à l'ombre du toit de sa vieille demeure,
Sur son lit vénérable il dort endimanché,
Ayant l'air de vouloir se lever tout à l'heure.

Mais non : car son sillon ici-bas est fini.
Ses enfants ont des fils et sa moisson est belle ;
Tout ce qu'il a semé, le bon Dieu l'a béni.
Et son grenier est plein pour la vie éternelle.

D'ailleurs, comme le bœuf à la fin des labours,
Fatigué de marcher par la glèbe profonde,
Voici qu'il commençait à trouver un peu lourds,
A trouver un peu longs les labeurs de ce monde.

Depuis surtout, depuis qu'avant lui, dans la mort,
La mère de ses fils, hélas ! s'est endormie,
Il a trouvé mauvais plus d'une fois le sort,
Et rêvé de la tombe ainsi que d'une amie.

Pour ne s'éveiller plus, il dort donc cette fois.
Ses enfants l'ont vêtu de ses habits de fête,
Et, les doigts enlacés d'un chapelet de bois,
Il dort dans la fierté de sa tâche bien faite.

Il repose. Le ciel est bleu comme une mer.
Sachant qu'un laboureur va s'endormir en elle,
La terre, que l'été baigne de soleil clair,
Exalte une allégresse auguste et maternelle.

Les arbres des vergers ont des lueurs au front ;
Un faucheur aux bras nus bat sa faux sur l'enclume ;
Le foin nouveau répand son arome profond,
Et le toit des maisons dans l'or de midi fume.

Les épis encor verts palpitent vaguement,
Et l'haleine des blés, qui semble une prière,
S'élève quelquefois en doux bruissement
Vers la chambre où l'aïeul dort sa sieste dernière.

Et le P. Bernard, dans les *Etudes* du 5 novembre 1913, n'aura pas tort, plus tard, de déclarer que dans le *Chant du Semeur*, « toute l'œuvre future de Louis Mercier se trouve en germe », et que ce chant « est caractéristique de son talent descriptif et lyrique, tributaire en cela de l'inspiration moderne ».

« LE CHANT DU SEMEUR »

Seul, là-bas, en un champ dont la lisière est sombre,
Le dos dans la lueur que verse le couchant,
Ayant l'air de chasser devant lui sa grande ombre,
Un laboureur épand la semence en marchant.

L'attelage le suit. Par les mottes herbues
Traînant la herse aux dents luisantes, les deux bœufs
Profilent sur le ciel leurs statures trapues,
Et tanguent, en marchant, dans le terrain houleux.

Il va. La glèbe fume ainsi qu'une vendange,
Et, tandis que le blé s'envole de sa main,
Il se prend à chanter très bas un air étrange,
Grave et triste comme un motet de chant romain...

LES « VOIX DE LA TERRE ET DU TEMPS »

Il faudra donc en venir aux *Voix de la Terre et du Temps*, en 1903, pour que toute une critique s'émeuve ; c'est que, dans ce volume inégal, inégal par le ton, inégal par le mérite, la personnalité de notre poète rustique s'affirme ; en même temps que M. Gabriel Aubray dans le *Mois littéraire et pittoresque* (1), M. Louis Aguettant présente le jeune poète à ses lecteurs de l'*Université catholique* de Lyon. Il passe rapidement sur l'*Enchantée*, livre de jeunesse, dont la variété bariolée, à son avis, révèle surtout la souplesse d'un talent qui fait son apprentissage et conquiert sa personnalité :

« Dans les *Voix de la Terre et du Temps*, elle s'est dégagée, elle a créé sa forme, elle règne ; et nous n'aurons, pour en saisir l'image, qu'à ouvrir les yeux.

» Je ne voudrais pas enfermer M. Mercier dans la spécialité de la poésie rustique ; ce serait lui faire tort de la moitié de son talent. Non moins que les « Voix de la Terre », il écoute les « Voix du Temps », il recueille les chants qui s'élèvent de la vie ou de la légende. Mais le fonds originel, chez lui, est d'un « terrien » authentique, et c'est bien aux sources de son Forez intérieur, comme dirait Barrès, que s'alimente son œuvre. M. Mercier est « né parmi les pasteurs » : heureuse fortune pour un poète. » (2)

Dès ce recueil, M. Aguettant sait mettre en lumière ce qui sera l'essentiel de la poésie future de Mercier : Mercier n'a pas à nous donner une « traduction » de la campagne, car il a d'abord senti en terrien ce qu'il exprime en poète ; un vrai paysan qui serait artiste pourrait chanter comme lui.

« Un laboureur aimerait-il d'un plus profond amour la terre, la « bonne terre » ? Ce n'est pas sans dessein qu'au seuil de son œuvre, d'une magnifique invocation, il la salue, maternelle, clémente, nourrice de vie, conseillère de bonté. » (3)

Mais ce paysan appartient à cette magnifique classe rustique (qui, hélas ! s'éteint de plus en plus chaque jour) où la foi est l'expression même de la vie ; par Mercier, nous voyons « ce que le sentiment religieux prête de grandeur à la poésie de la nature » : « Nos rustiques, un Fabié, un Theuriet, un Rollinat, ne paraissent guère s'en douter. Et pourtant, l'intelligence des sujets qu'ils traitent aurait dû les conduire à cette très simple découverte. Comment un poète peut-il contempler habituellement les travaux des champs sans remonter en imagination aux premiers âges du monde ?

» ... Et toute cette sagesse est d'un rustique assurément, mais d'un rustique averti, qui a hanté les villes assez pour s'en déprendre et savoir au juste le prix des biens que l'on y perd. Cette peur de la route n'est pas seulement amour des champs et de leur silencieuse beauté, mais encore défiance de la mêlée humaine, dont le passage tumultueux ne laisse derrière soi que trouble et souffrance...

» ... M. Mercier dirait volontiers avec l'Ecclésiaste que « tout est vanité et poursuite du vent ». Dans une telle disposition, comment n'appellerait-il pas le terme ou l'oubli de tant de douloureuse inquiétude ? Il est remarquable que l'un des rares poèmes de passion que contient le recueil soit précisément une invocation, d'une troublante ferveur, à *la noire consolatrice*. » (1)

Mais il faut faire remarquer aussi cette mélancolique mais haute sérénité que nous verrons passer peu à peu dans la poésie de M. Mercier. Il est très vrai que les *Voix* traduisent tour à tour une amère philosophie ou une angoisse, presque folle (comme dans le *Poème du Vent*) ; il est très vrai que Louis Mercier n'est pas encore guéri du mal romantique : dans une pièce intitulée « Intimité », et dont certains passages annoncent déjà tout le poète de la maison, ne dit-il pas à sa femme :

Et moi, je croiserai mes mains sur tes genoux :
Et, pour accompagner ton labeur monotone,
Je te réciterai des vers tristes et doux
Comme les derniers jours de soleil, en automne.
Je te raconterai les fabuleux combats
Des héros dont j'ai lu l'histoire en un vieux livre,
Et quelquefois aussi *je te dirai tout bas*
Ma tristesse d'aimer et mon ennui de vivre.

C'est un jeune homme qui écrit cela et qui n'a pas encore conquis sa paix. Le *Poème du vent* est significatif à cet égard davantage encore. Le vent, pour Mercier, ce n'est pas la brise lamartinienne, à qui l'on chante : *Ah ! berce, berce encore ;* ce n'est pas la grande haleine purificatrice ; ce n'est pas non plus l'aveugle colère des tempêtes, à qui Plaute faisait dire : *increpui hibernum et fluctus movi maritumos ;* ce n'est pas le vent d'Ouest prophétique, de Shelley ; c'est le souffle lui-même de l'inquiétude, « l'appel rauque du rôdeur invisible », mêlé de menaces et de sanglots :

Le Vent, comme la Mort, aime d'amour la nuit.
C'est dans l'ombre surtout que grondent ses rafales ;
Et n'est-ce pas la Mort qui chevauche avec lui
Lorsqu'il emplit le soir d'un galop de cavales ?

Et le Vent n'est-il pas complice de la Mort,
Le Vent qui s'insinue et siffle dans les portes,
Et qui, comme un voleur, pendant que l'homme dort,
Sans l'éveiller lui prend sa pauvre âme et l'emporte ?

Peut-être que le Vent est frère de la Mort...

Que de choses, que d'êtres il a vus depuis qu'il chemine, le voyageur infatigable, « fils du Chaos antique et de la Nuit » ! Aux âges où l'homme n'était pas encore, il a parcouru la terre peuplée de monstres, il a frémi dans les frondaisons de ses forêts géantes. Car il a devancé tous les vivants :

Le Jour n'était pas né ; pour les pleurs et la joie
Les faibles yeux humains ne s'étaient pas ouverts,
Que, pareil au limier en quête d'une proie,
Le Vent avait déjà flairé tout l'univers.

« Image vraiment immense — dit M. Aguettant — par sa simplicité hardie, et dont les plus grands se feraient honneur ! Aussi bien, le thème, en cet endroit, s'élargit au delà de toute prévision. Ce visiteur d'une création inachevée, ce témoin de la naissance des astres, est-ce encore le vent éphémère qui effleure nos landes et nos bois, ou quelque souffle primordial, quelque mystérieuse palpitation de l'éther qui enveloppe les mondes ? Content de nous avoir entr'ouvert, par une équivoque grandiose, le vaste champ des rêves cosmogoniques, le poète, qui a souci de l'unité, nous ramène presque aussitôt sur le plan terrestre :

» Le Vent, peut-être, expie un crime.

(1) « L'Alfred de Vigny du nouveau siècle : M. Louis Mercier » (juin 1903).
(2) Louis Aguettant, *Université catholique.*
(3) Id., *ibid.*

(1) Louis Aguettant, *Université catholique.*

» Ainsi ce vagabond est un maudit, coupable de quelque sacrilège, et fuyant à jamais la face de Dieu. Saisissez-vous à l'œuvre le génie des personnifications ? D'un élément, d'un souffle épars et sans visage, il fait ici le compagnon de la déchéance et de la douleur humaines. Tous ceux qui marchèrent ployés sous la colère divine ont rencontré sur le chemin de l'expiation ce passant éternel :

» C'est un soir qu'il soufflait plus amer et plus rude
» Que le Vent vit venir du fond des solitudes,
» Lamentables et nus,
» Hélas ! le premier homme et la première femme,
» Eperdus de sentir le Vent tendre à leurs âmes
» Des pièges inconnus.

» Et pendant qu'ils allaient sans relever la tête,
» De peur d'apercevoir les menaces muettes
» Que leur faisaient les Cieux,
» Ce fut le Vent qui but au bord de leurs paupières
» Les larmes qui venaient d'y naître, les premières
» Larmes des premiers yeux. »

Par derrière cette inquiétude, de bons juges entrevoyaient pourtant quelque chose de plus noble et de plus sûr, qui allait grandir. S'intéressant à son tour à Louis Mercier, M. de Villèle écrivait dans la *Revue de Lille* (juin 1904), et c'était une espèce de prophétie que l'événement allait bien vite confirmer :

« L. Mercier se rangera à côté de René Bazin, de Paul Harel, de Pierre l'Ermite et de tous ceux qui « aiment d'amour » le sol où ils sont nés. Comme autrefois le Cygne de Mantoue, les poètes et les romanciers ramèneront au petit village lointain ceux qui ont commis la faute de le trahir et de l'abandonner ; les malheureux, repentants et corrigés, reviendront, traînant leurs remords au bord du champ qu'ont cultivé leurs pères, sur le seuil de la maison des aïeux où flotte, autour de l'image du Crucifié et du bénitier de pierre, l'âme des anciens défricheurs du sol natal. »

Il faut retenir ces noms de Louis Aguettant, de Gabriel Aubray et de A. de Villèle, parce qu'après le *Poème de la Maison*, en 1906, il n'y aura plus de mérite à « découvrir » Louis Mercier : il s'imposera. Il faut donc rendre justice au sens critique qui, d'un volume inégal et varié de ton, sut extraire les futures caractéristiques d'une admirable maturité.

« LE POÈME DE LA MAISON »

Chez Mercier, la nature et le naturel avaient très vite absorbé le romantisme, et c'était une nature disciplinée, d'où ne s'excluent aucune des valeurs civilisatrices et traditionnelles. On allait s'en apercevoir avec le *Poème de la Maison*, si homogène, si ordonné. On a dit de ce recueil que c'étaient les *Géorgiques du Forez*. Peut-être. C'étaient surtout les *Géorgiques* de l'homme, les éternelles *Géorgiques* de la terre domptée et complaisante. Avec le *Poème de la Maison*, Mercier s'installe dans une région classique, pleine et dépouillée à la fois, d'où il ne sortira plus.

Rien de païen, c'est-à-dire, à notre époque, d'artificiel, ne les dépare. C'est, sous ses aspects divers et saisonniers, l'intimité de l'éternelle famille rurale, « les sévères douceurs du foyer patriarcal, gouverné par les mœurs chrétiennes » (Lasserre). Faguet, alors dans le plein éclat de sa renommée, s'intéresse à Louis Mercier. Il admire en lui l'aptitude à la notation fragmentaire, mais aussi à la grande fresque. Il le montre capable « de réunir, de ramasser autour d'un centre un grand nombre d'idées poétiques et de tableaux poétiques qui, à ce centre donnent une valeur extraordinaire et de ce centr reçoivent une valeur d'unité, de concours et de con cert. C'est ce qu'il a fait dans le *Four*. Le *Four*, c'es tout le poème du pain [...]. Le blé souffre et pouss dans la terre. Il soulève patiemment et héroïquemen la glèbe comme un dieu souterrain ; il devient bri d'herbe, il souffre encore du frimas, du givre, d vent glacial ; il souffre au printemps, en été, de mauvaises herbes qui l'étouffent ; enfin, il sort glo rieux dans l'or de ses tiges et de ses épis ; il tomb pour devenir le pain sacré dans les flammes d'apo théose de l'astre brûlant et radieux...

» Tel est ce poète [...]. Il ressemble à Brizeu sauf ce pittoresque, je ne dis pas artificiel, mais qu quelquefois semble tel, ce pittoresque un peu roman tique que Brizeux tenait de son temps et aussi d pays un peu trop particulier qui l'inspirait. Lou Mercier n'est pas le poète bucolique d'une province par ce fait qu'il est de la France centrale, par ce aussi, qui est affaire de goût personnel, qu'il n'e pas sensible aux particularités locales, mais *au beautés les plus générales, senties d'une façon person nelle* (1), il est le poète bucolique de la France ell même. Qu'il garde soigneusement cette originali précieuse ; qu'il n'aille pas « chercher des impre sions » et courir après l'inspiration dans des pay lointains ; qu'il reste attaché à *sa* glèbe, et à *so* ciel ; qu'il reste fidèle à ce sentiment d'attachemen et de *ténacité* rustique qui lui a inspiré ces beau vers :

» Nous n'habiterons pas au bord de la grand'route ;
» Mais, afin que nos jours soient *secrets et joyeux*,
» Et pour que notre seuil paisible ne redoute
» Rien des passants obscurs ni du soir anxieux,
» Nous vivrons ignorés dans la maison ancienne,
» *Où conduit un chemin qui ne va pas plus loin*,
» Un chemin paysan *dont les arbres retiennent*
» *Entre leurs branches la toison des chars à foin.*

» Ce modeste mais très réel successeur et hériti des Virgile et des Lucrèce, ce poète que La Fontai eût aimé et que Lamartine eût salué chaleureus ment et fastueusement après l'avoir presque lu, digne d'une gloire un peu plus grande que cel qu'il a jusqu'ici recueillie. » (2)

Cette gloire sera octroyée, dès lors, largement Louis Mercier, en dépit des partialités littéraire Disons-le en passant : si parfois les gens de lettr ont raison de brusquer ou de rabrouer le gran public, parfois aussi le grand public a raison négliger les ostracismes ou le dédain des gens lettres. Renan voyait dans Victor Cousin le pl grand écrivain du XIX[e] siècle. Stendhal décidait q le nom de Chateaubriand serait inconnu en 19 et que le plus grand écrivain du XVIII[e] était Fab d'Eglantine. Ce qu'on appelle la postérité soucie peu des jugements contemporains, qu' émanent des masses ou des chapelles. Très sûr ment, année par année, Louis Mercier conquiert place dans la littérature française, sa place de po « classique et chrétien » (3).

Plus qu'à tout autre il la doit à ce *Poème de Maison*, « intéressant voyage — dit M. Condam dans la *Semaine religieuse de Lyon* — que nous pou suivons sous la conduite de Mercier, tandis qu nous fait les honneurs de la Porte et des Fenêtr

---

(1) Les soulignements sont de l'auteur de l'article.
(2) Emile Faguet.
(3) C'est le titre de l'étude consacrée à Mercier le P. de Tonquédec dans le numéro spécial de la *Re fédéraliste* (déc. 1921).

la Cave et du Puits, du Toit et du Four, de la ımpe et de l'Horloge, du Lit et de la Cheminée, même du Christ des ancêtres.

» Il infuse une âme et il prête une voix aux objets aux meubles familiers : il sait à fond leur histoire ; connaît leurs pensées par le menu ; il n'ignore ıcune de leurs impressions secrètes. Et lorsqu'il ırle des animaux, c'est pareillement en homme ıerti, qui les a observés et pris sur le vif, et qui ırouve à leur endroit ce même don de sympathie ı'avait La Fontaine, don précieux grâce auquel excelle à déchiffrer leurs âmes obscures et à nous s rendre sensibles, dans leurs manifestations les us diverses.

» Or, aperçue sous cet angle et ainsi décrite, la maison » n'est plus la masse confuse, morne et ıelconque, que nous avons trop l'accoutumance de ɔir : c'est un être qui surgit aussitôt, précis et ıvant, sous nos yeux ; qui tressaille et s'anime ; ıi se réjouit et qui souffre ; qui entre en commu-ication avec nous, et dont, très vite, nous nous renons nous-mêmes à dire, avec le poète :

» On ne sait quoi d'humain respire en son visage.

» Cet aspect « humain » qu'il prête à l'objet ısensible, et qui est une première et très ingénieuse ouvaille, prouve que le poète n'est pas seulement ı artiste mais aussi un penseur : sa philosophie ıit prendre les choses de haut et remonter aux ıuses, en même temps qu'elle le guide pour les oserver de près et les creuser dans l'intime. Tout volume abonde d'observations profondes, in-ıupçonnées et inattendues, qui nous font réfléchir, dont la justesse, autant que la nouveauté, nous ıvit. »

Mercier poète classique.

Aspect humain, autant dire « caractère d'universa-ıé ». C'est le trait que M. Jacques Reynaud (1) ıit ressortir. Sans lui, dit-il très justement, il n'est ıs de grande œuvre. Or, la maison rustique, où ıut est réduit à ses fonctions essentielles, où toute e se concentre et se résume, avec ses témoins odestes et complets des gestes humains, Mercier possède mieux que toute autre. Il l'anime et la garde vivre dans ses morts, dans son humanité plus profonde, la plus incontestable :

Leurs pas ont évidé le bois du seuil, leurs doigts
Ont empreint sur la clef les signes de l'usure,
La marque de leur corps est visible à l'endroit
De la table où leur faim s'assit d'accoutumée,
Les manches des outils disent le long effort
Des patientes mains qui s'y sont imprimées,
La pierre du foyer noirci témoigne encor
Du feu qu'ont allumé des vivants d'un autre âge.

Ce sont bien là ces « motifs simples et néces-ıires, qui sont de tous les temps », dont parle Henry Bordeaux (2). Sous cette préoccupation, s objets familiers se substituent à la personne, la oulent et la racontent avec une telle plénitude que thème éternel et supérieur laisse bien vite derrière i son soubassement local pour se dégager dans pureté :

O porte, prends garde à Celle qui vient
Quand la lampe est morte,
Qui, sans bruit, sans faire aboyer le chien,
Sait ouvrir la porte !...

Malheur aux maisons qui laissent entrer
Son ombre avec l'ombre.
Au retour de l'aube, on verra pleurer
Leurs fenêtres sombres...

Et le lendemain et le jour suivant,
Funèbrement closes,
Elles auront l'air de taire aux vivants
D'effroyables choses ;

Puis, lorsque les morts enfin s'en iront,
Les portes farouches,
Comme pour crier vers eux, ouvriront,
Béante, leur bouche...

Les rythmes « graves et sonores » ont eux-mêmes quelque chose de classique et de dépouillé ; quoi qu'on en ait dit, le ton n'a rien d'un moraliste et le vers est beaucoup plus musical que certains ne le prétendent. En poésie, il y a musique et musique. Celle d'un Racine, qu'a-t-elle de commun avec celle d'un Hugo ? celle d'un Musset avec celle d'un Leconte de Lisle ? Pourquoi, à son tour, la musique un peu grave et un peu voilée de Louis Mercier n'aurait-elle pas le droit de différer de celle d'un Francis Jammes ou d'un Louis Le Cardonnel ? N'y a-t-il pas une musique, classique et traditionnelle, dans ces mystérieuses et discrètes analogies, ces profondes résonnances, où Mercier est passé maître ? Lisez le *Puits :*

O·, l'eau du puits s'est faite intime et sédentaire ;
Craignant de divulguer son obscure beauté,
Elle vit en silence à l'ombre de la terre
Qui défend sa fraîcheur et sa limpidité.

Elle ne s'en va pas babiller sous les feuilles,
Ni folâtrer aux prés lorsque l'herbe fleurit,
Mais dans l'ombre et la paix seule elle se recueille,
Et sa lueur profonde est celle d'un esprit.

Elle ne s'unit pas à ces eaux passagères
Qui viennent des pays que l'on ne connaît pas,
Et cheminent par la grand'route des rivières,
Mêlant toujours un peu de boue à leurs ébats.

Chaste et sombre, jamais elle n'a reflété
La couleur du soleil ni la beauté du monde,
Et jamais elle n'a frémi de volupté
Aux caresses du vent qui vole en frôlant l'onde,

Mais elle est rejouie et tressaille en secret
Lorsqu'un visage humain vient se pencher sur elle ;
Sa transparence avide en absorbe les traits
Et les fixe au profond de son miroir fidèle.

De tout ce qui reçoit la lumière du jour,
N'ayant pu réfléchir que la figure humaine,
L'eau du puits en retient la forme avec amour,
— Et sa mémoire garde infaillible et sereine,

Mieux que nos cœurs mortels et que nos yeux de chair,
Le souvenir intact et vivante l'image
Des êtres oubliés et des disparus chers
Qui vers l'ombre du puits ont penché leur visage.

Les grands vers classiques, nets, lumineux et sonores, pondérés, sobres et probes, abondent dans la poésie de Mercier.

Comme l'a très bien vu M. José Vincent, ils doivent leur facture à deux traditions, la parnassienne et la symboliste. A l'une ils ont emprunté la gravité sereine et l'assiette, à l'autre le sens du mystère. L'*Enchantée* nous montrait parfois Louis Mercier un « artiste capricieux et compliqué » (Bersaucourt) qui comprit très vite qu'il ne se surpasserait qu'en se renonçant pour devenir, sous l'influence de la grande tradition, le poète robuste et musclé, noble, sage et mesuré, qu'il est devenu.

(1) Dans la *Revue critique.*
(2) *Monde illustré,* article cité.

Perfection, justesse, équilibre, correction, ce sont là les qualités les plus voyantes de Louis Mercier, et ce sont qualités classiques par excellence. Aussi n'est-il pas surprenant qu'en parlant de lui les noms de Lucrèce, de Virgile, d'Hésiode, viennent aux lèvres, et que, d'échelon en échelon, son inspiration le hausse tout naturellement vers le mode souverainement classique, l'épopée :

Et le temps des moissons succède au mois de l'herbe.
La terre, ayant donné leur part aux animaux,
A réservé pour l'homme un tribut plus superbe :
Des millions d'épis, pesants, dorés et beaux,
Présentent, inclinés, leur richesse en offrande...
Juillet flambe, le ciel est torride et serein ;
L'air brûle, le sol brûle, et tous les bruits se taisent,
Hors le bourdonnement sourd des mouches, pareil
Au ronflement de quelque invisible fournaise ;
Et, seuls, les moissonneurs affrontent le soleil.
Haletants, demi-nus, silencieux, farouches,
Ils foncent dans la paille, et, la faucille au poing,
Ils frappent la moisson profonde et vaste ; ils couchent
Les javelles auprès des javelles ; de loin
On dirait que les blés devant leurs coups reculent ;
Le soir, lorsqu'ils ont mis un champ hors de combat,
On les voit revenir avec le crépuscule
Titubant de fatigue, ivres de faim, si las
Qu'à peine si la nuit leur apporte une trêve...

Ailleurs, le poète retrouve l'accent des *Travaux et des Jours* :

Les corbeaux rassemblés crient que l'hiver commence,
Qu'importe que le ciel soit sévère ou clément :
Si le sillon est prêt, il faut qu'on l'ensemence
Car le pain n'attend pas, et l'assouvissement
De l'éternelle faim qui tient l'homme aux entrailles
Ne veut pas qu'on remette à plus tard les semailles.

C'est bien là le ton de l'églogue, de l'épopée. Un grand critique, le P. DE TONQUÉDEC, a même pu faire le parallèle de Virgile et de Mercier, en ramenant les choses à leurs particularités et à leurs proportions. Après avoir qualifié la poésie de Mercier de poésie *dynamique*, toute penchée sur l'âme des choses, « le jaillissement intérieur de leur vie » ; après avoir marqué la différence de ce « monde en pleine action » et d'un tableau de la nature à la Delille, la différence encore de cette vie envahissante « saisie dans son élan » et d'une copie de nature morte, le P. de Tonquédec montre en Louis Mercier un grand artiste capable de « percevoir les ondes d'existence qui cheminent dans l'univers, la finalité des êtres et les intentions créatrices ».

« Doué de sens aigus, il capte largement les influences sensibles, mais il ne s'arrête pas à elles. Elles sont pour lui l'enveloppe d'autre chose, la robe diaprée de l'idée. C'est à elle, incarnée dans les choses, à l'idée vivante, directrice et créatrice de mouvement et de formes, qu'il est surtout attentif ; c'est elle qui le fascine, incomparablement plus que le charme de sentir. Lucrèce était dans un tel état d'esprit quand il commençait un poème sur la Nature par l'invocation fameuse :

» *Aeneadum genitrix, hominum divumque voluptas*
» *Alma Venus.*

» Mercier lui ressemble, comme un chrétien peut ressembler à un païen, quand il nous dit « la vocation des pierres » ou les « impatiences du vin ».

« Virgile, disait Fénelon, anime et passionne tout. » Dans ses vers, tout pense, tout a du sentiment, » tout vous en donne, les arbres mêmes vous tou- » chent. »

» En vérité, voici la propre définition de l'art d Mercier [...]. Seulement, Virgile est plus contenu plus concentré ; véritablement attique en cela, peint d'un mot, d'une touche de couleur imperceptible, et surtout par la merveilleuse plasticité de so vers, apte à prendre toutes les allures, robe on doyante dont le moindre mouvement de la pensé fait varier les plis. *Mercier prend pour son obje propre ce que Virgile n'effleuré qu'en passant.* C'es un magicien qui délivre et déchaîne les âme obscures encloses dans la matière : elles s'échappen dans ses vers et on les y entend chanter, pleurer frémir, gronder. C'est du dedans qu'il prend se vues sur les choses. » (1)

La place de Mercier parmi les classiques de la terre.

M. Henri Ghéon a constaté qu'aux temps litté raires où la liberté conduisait à l'anarchie quand l discipline ne produisait pas le dessèchement, Loui Mercier composait des vers selon la formule ancienne sans excès de rigueur ni de relâchement, sans re cherche de nouveauté ni d'archaïsme, célébrant s terre et sa province, sujet inépuisable. « Avec u sens plus rare de la matière musicale et plastique de mots, il pouvait être Mistral ou Virgile. Il est Mer cier et, quoi qu'en disent les « purs », ce n'est pa peu. » Ghéon n'est pas de ces dévots de Mercier qu n'admettent point la moindre restriction à leu admiration. Mais il n'hésite pas à prononcer le mo de maîtrise quand il s'agit des *Pierres Sacrées* o du *Poème de la Maison* :

A mi-côte, au milieu des vergers et des terres,
La maison de chez nous ne se voit pas de loin.
Car, pour vivre des jours pacifiques, nos pères
Bâtissaient en des lieux ombreux et solitaires
Et cachaient aux regards leur demeure avec soin.

Non plus qu'eux, n'ayant pas le désir de connaître
Le monde qui s'étend à l'entour, la maison
N'élève son vieux toit qu'à peine et ses fenêtres
Contemplent doucement le pays des ancêtres,
Dédaigneuses de voir un plus vaste horizon.

« A la façon dont le thème est posé — écr GHÉON (2) — on voit ce qu'est Mercier. Comme Virgil un « didactique ». Il dit les choses comme elles son il les explique ; il donne des raisons ; il ne rejet pas ce qui fait horreur aux mallarmistes, phobie do leurs héritiers auront tant de peine à guérir : discours. Il ne s'agit pas pour lui d'isoler les él ments de « poésie pure » ; la poésie est aussi bie selon lui, comme elle fut pour les anciens maîtr dans une constatation, dans une réflexion, da une explication, que dans une suggestion. Il racon donc la maison, et c'est en racontant qu'il chante Le chant jamais ne se détachera du récit, ni p conséquent de l'objet. Dans ces vers « objectifs le « sujet » ne compte — je veux dire le poète qu'en tant qu'il prête sa voix à « l'objet ». Loin se substituer aux choses qui doivent être dites, les substituera à lui par la vertu d'un tout-puissa amour. Le contraire du « romantique », qui chante le monde que pour se chanter et projette l'extrême limite du monde son égoïsme ; le contra du dilettante, qui ne chante que pour chant Voilà qui suppose dans l'homme une grande pa une grande certitude. Quelques païens l'ont obtenu

(1) P. DE TONQUÉDEC, *Revue fédéraliste*, déc. 19
(2) *Lettres*, 1. 4. 22.

ı Virgile, peut-être un Lucrèce. *Que ne sera-t-elle ıs chez un chrétien, auquel l'univers est donné dans ı ordre parfait et inchangeable, et pour lequel le onde extérieur existe, et pour lequel il est, en ıtre, figure du monde spirituel?* C'est cette double ce, proprement catholique, que s'attachera à ındre Louis Mercier. Dieu maître de tout est dans ut. Toutes choses en lui sont sanctifiées. Un emple : *La Table.*

» D'abord une invocation, un *Benedicite:*

Pour que la table soit toujours joyeuse, afin
Que ceux de la maison y mangent à leur faim,

Donnez-nous notre pain de chaque jour, ô Père,
Gardez nos bras vaillants et nos sillons prospères...

Bénissez ceux qui font les meules, bénissez
Ceux par qui les grands chars de gerbes sont dressés.

Bénissez les fléaux dans les aires sonores,
Bénissez les batteurs levés avec l'aurore.

Bénissez les boisseaux et bénissez le van
Qui garde le bon grain et rend l'ivraie au vent. »

» Puis, on s'attable : les gens de la maison, les tâcherons à gage »

S'acquittent de manger comme on fait un ouvrage.
Ils mangent sans rien dire et sans penser à rien...
Ils mangent. Et pendant que leur âme et leur corps
Retrouvent dans le pain les vigueurs qu'ils semèrent,
Sous le splendide été la vieille terre dort
En rêvant aux épis nouveaux dont elle est mère.

» Et dans une conclusion admirable, où toute pensée se concentre :

La table sait la vie et l'amour et la mort.
Lorsque les nouveau-nés reviennent de l'église,
A la table, devant la maisonnée assise,
On leur fait boire un peu de vin loyal et fort.

Le jour des noces, c'est à la table d'abord
Que l'homme fait siéger l'épouse qu'il a prise,
Et qui doit désormais garder, fière et soumise,
Le foyer et l'honneur des aïeux dont il sort.

Et c'est la table enfin qui la première pleure
Lorsque quelqu'un des siens a quitté sa demeure
Pour le pays où nul n'a plus besoin de pain;

Car les nôtres, suivant un usage qui semble
Vieux comme l'existence et vieux comme la faim,
Quand ils ont enterré leurs morts, mangent ensemble.

» Un poème ainsi composé, ainsi onclu — et par ce trait final d'une beauté pro-ɛement homérique — mérite les égards que l'on oit aux chefs-d'œuvre. N'importe, si tel trait est tendu, usé... — ou tant mieux! puisque la dignité : l'emploi qu'en fait le poète le renouvelle. N'im-orte si, dans le détail, on relève une gaucherie, ıe rugosité, un adjectif superflu ou quelconque... étails, détails. Mercier ne signe pas des vers épars, : même des morceaux, mais des ensembles. Ses ıperfections, si tant est qu'elles nous accrochent, : sauraient retenir au passage notre attention rien oins ici que pointilleuse, toute prise dans l'or-onnance, toute emportée dans le mouvement. On en alors c'est que notre cœur s'est fermé et que otre esprit même a perdu le sens de l'architecture. 'y eût-il dans l'œuvre de Mercier qu'une pièce de tte valeur, que son nom serait assuré de passer s siècles. Ce qui est beau est beau ; à un certain iage, il n'y a plus à nuancer son opinion. »

Cette beauté, magistralement étalée par Ghéon, de Bersaucourt, dans son étude, la salue, lui aussi, de même sorte, en assurant que le *Poème de la Maison* a un sens universel et une si vaste portée que tous les hommes y retrouvent, s'ils sont dignes de les éprouver, les émotions que suscite en eux la demeure où ils ont été élevés. Il n'a pas tort d'avancer que, si les sujets choisis par Mercier auraient pu n'être, sous une autre plume, que de plates descriptions, de sots attendrissements et de la sentimentalité niaise, ils sont chez ce véritable artiste une source de magnifique inspiration. Ce ne sont pas d'aimables croquis, en série ; c'est la vie d'un être vivant, une sorte de vie secrète et sacrée, à tel point qu'il peut, comme l'a fait remarquer le P. DE TONQUÉDEC (1), chanter le lit nuptial avec une grandeur, une dignité dont la tradition avait été peu à peu frustrée et que Mercier restitue : « Ses vers sur ce sujet, écrit-il, ressemblent aux strophes de quelque liturgie antique, aux bénédictions de la messe de mariage. » Par là, il plonge dans le passé le plus profond « jusqu'aux lointains d'une antiquité millénaire » (2).

Mercier poète religieux.

Cette largeur de souffle, cette ampleur de vision, où trouveraient-elles mieux à se satisfaire que dans le sentiment religieux ? C'est ainsi que chez Mercier la tradition paysanne fait corps avec la tradition religieuse et qu'on ne peut les séparer que par une opération, tant soit peu artificielle, de l'esprit. Cette intimité n'éclata pas tout de suite dans son œuvre, et il fut un temps (vers 1903-1904) où un certain philosophisme romantique, hérité de Vigny, assombrit son âme et donna le change. Cependant, dès cette époque, de bons juges (3) voyaient là un phénomène transitoire, destiné à se résoudre dans une inspiration religieuse plus profonde et plus vaste que lui. Il distinguait chez le poète, par delà des crises passagères, un état d'esprit général et plus commun, empreint de sérénité, qui finirait par dominer complètement. C'était voir juste. Aussi bien, et c'est ce que note une excellente étude anonyme (4), la mélancolie de Mercier fut-elle rarement décourageante. Presque toujours, au contraire, elle réconforte.

Comment cela se fait-il ? Avec une extrême puissance, M. HENRI BREMOND essaye de nous le montrer : « Fils de paysan, nous dit-il (5), Mercier a compris qu'il avait une mission plus haute que de prolonger dans ses vers les échos de la littérature à la mode. » Tendrement et respectueusement fidèle

Aux bons semeurs de blé qui furent ses ancêtres,

doué d'une sensibilité très vive, avide de s'épancher en strophes haletantes, Mercier exalte donc « sans mesure » les traditions ancestrales. Il en reçoit, sans les chercher, les plus bienfaisantes contraintes, « qui font échec à son lyrisme au moment précis où le sentiment deviendrait frisson, le rêve cauchemar, et la poésie névrose. On peut suivre, dans ses livres, toutes les phases du conflit entre les nerfs du poète et la raison de ses ancêtres, entre la naturelle tendresse de l'un et la saine rudesse des autres. Conflit pacifique et qui se dénoue par un

(1) *Revue fédéraliste*, décembre 1921.
(2) DOUMIC, *Revue des Deux Mondes*, 15. 8. 1906.
(3) Par exemple M. Dominique Roland-Gosselin dans la *Revue de Fribourg* (1907).
(4) *Bulletin de la Société des Amis de l'Université de Dijon*, juin 1919.
(5) *Correspondant*, 10. 12. 1908.

compromis harmonieux, la virile poésie des laboureurs s'attendrissant peu à peu sous la plume de leur descendant, et le romantisme de celui-ci dépouillant dans cette atmosphère d'austérité et de sagesse ce qu'il aurait de trop débordant et de trop livresque. Heureux celui qui écrit ainsi sous le regard et comme sous la dictée de ses pères. [...] Quand leur front se crispe, quand leurs mains irritées ou découragées laissent tomber la page qui leur semble vaine, il connaît qu'il s'est trahi lui-même en les trahissant, et il s'incline docile devant leur juste sentence. Il n'est, il ne veut être que l'épanouissement de leur pensée. »

Or, la pensée paysanne se rattache de près à l'angoisse tragique des simples devant le mystère. La sensibilité paysanne de peur, cette « peur, mère de l'amour et sœur de la mort, la peur sacrée qui bâtit les premiers remparts et dicta les premières prières. Merveilleuse fécondité de la plus humaine de nos passions! Avez-vous pris garde que les mots qui seuls importent ici-bas : *Pater noster, qui es in coelis*, ne peuvent avoir aucun sens sur les lèvres du malheureux qui n'aurait jamais tremblé ni devant l'univers ni devant Dieu ?

» J'en dirai autant de la poésie. La plus sublime est faite de l'effroi que nous cause « le silence » éternel » des « espaces infinis » ; la plus tendre célèbre les abris provisoires, amitié, amour, qui nous défendent contre la peur. Poète de la *maison*, c'est-à-dire de l'intimité et de la sécurité familiale, et, en même temps, poète philosophe qui tâche d'arracher son secret à *Lazare le ressuscité*, Mercier fait résonner tour à tour les notes extrêmes de cette gamme, de la plus enfantine à la plus grave ; souvent même, triomphe plus rare, il mêle harmonieusement toutes ces notes dans un même poème, illuminant les plus humbles choses par la splendide révélation du mystère qu'elles contiennent ou qu'elles peuvent symboliser. »

« LAZARE LE RESSUSCITÉ »

Qu'est-ce donc que ce *Lazare* où la philosophie religieuse de Mercier a, selon M. JEAN TENANT (1), « trouvé sa plus parfaite expression » et qu'il demande la permission de « placer au sommet de son œuvre » ? La conception, à la vérité, peut en paraître plus grande et plus originale que la réalisation n'en est parfaite. L'idée est grande, c'est la réponse du poète chrétien au poète de la *Mort du Loup* et du *Mont des Oliviers*, mais l'ouvrage comporte des longueurs.

Le blasphème de Vigny :

Sur son tombeau désert, faisons monter Lazare ;
Du grand secret des morts qu'il ne soit plus avare,
Et de ce qu'il a vu donnons-lui souvenir...

Mercier l'accepte comme une « hypothèse de travail » ; il nous montre (1908) Lazare de retour parmi les vivants. « Tous veulent connaître les *secrets qu'il a surpris là-bas*. Et c'est précisément son supplice de ne pouvoir rien en dire. Sa mémoire est demeurée vide. En vain la foule l'interroge, se traîne à ses genoux, le menace ; il ne peut que répondre : « Je ne me souviens pas... » Comme il se lamente de n'avoir pu révéler au peuple les mystères de l'au-delà, et reproche à Jésus d'avoir empêché qu'il fût lapidé par la populace en fureur, le Maître lui dit la vanité non de la science humaine, mais d'une certaine science qui prétend dépasser les limites assignées à l'esprit des mortels. Il faut *aimer et croire* telle est la volonté du Père. A ce goût illimité de la recherche, qui conduit à l'orgueil mortel, la parole divine oppose l'amour qui vivifie et la foi souveraine :

» Ceux-là seuls qui, sans voir, croiront à ma parole
» Posséderont la joie avec la vérité... »

Tous les critiques de Mercier ont reconnu dans *Lazare* un ouvrage d'élite où les plus hauts thèmes sont abordés. Tous y ont goûté une maîtrise incomparable de l'ombre et du mystère. Si Lazare ne parle pas, ce n'est pas par impuissance de proférer l'indicible, c'est par la volonté du poète :

Or, Lazare, une nuit qu'il gisait sur son lit,
Eut un songe. Il se vit sur un haut promontoire
Dominant une mer dont le couchant pâli
Ne laissait qu'entrevoir les solitudes noires.

Sur cette mer était le signe de la Mort :
Elle n'avait ni vent, ni vagues, ni voilures ;
Pas un bruit ne venait du large ni du bord,
Et rien ne remuait cette étendue obscure.

L'homme, qui s'était cru seul d'abord en ce lieu,
Découvrit, sur ce cap, une assemblée immense
Et confuse. Nul œil autre que l'œil de Dieu
N'aurait su dénombrer le chaos d'existences
Que cette multitude énorme enchevêtrait.

C'était, à l'infini, des corps et des visages ;
Et, pas plus qu'en voyant la lointaine forêt
On ne peut discerner la forme des feuillages,
On ne pouvait en cette accumulation
Démêler les contours, ni les traits des figures,
Mais des yeux et des yeux, des yeux par millions
Luisaient sur cet amas de sombres créatures.

Et Lazare sentit qu'il s'était écoulé
De longs siècles depuis que cette multitude
Etrange s'entassait sur ce roc désolé,
Dans le même silence et la même attitude.

Puis des siècles encor s'écoulèrent. Des temps
Ajoutèrent aux temps leur durée infinie,
Et Lazare eut au fond de son cœur haletant
L'effroi de vivre un nombre effroyable de vies.
Cependant que, rivés dans l'ombre, autour de lui,
Ces êtres possédés d'on ne sait quelle attente,
Attachaient sur la mer leurs regards pleins de nuit.

Tout à coup, il se fit un vaste cri. Béantes,
Les bouches qui, depuis des siècles, avaient tu
L'angoisse qui vivait sur les faces, crièrent.
Les yeux grandis luisaient d'un espoir éperdu,
Les mains tremblaient d'impatience et de prière,
Car un vivant était apparu sur la mer...

On ne pouvait savoir comment, d'un autre monde
S'en venait cheminant ce voyageur amer ;
Ses pieds étaient voilés d'une brume profonde ;
Par moments on eût dit que le gouffre espérait
Reprendre ce vivant dans son ombre éternelle.
Et son corps, aspiré par des gouffres secrets
Et brusques, s'enfonçait parfois jusqu'aux aisselles.

Il avançait pourtant. Et lorsqu'il fut venu
Au bas de la falaise où pullulaient les races,
Il leva son visage, et Lazare connut
Que la face de l'être était sa propre face !

Au même instant, Lazare entendit une voix
Puissante qui criait :
— Qu'as-tu fait de tes frères
Qui pour les grandes mers sont partis avant toi ?
Et pourquoi reviens-tu, seul ainsi, vers la terre ?

(1) *Minerve française*, 1. 4. 20.

Puis Lazare entrevit la pâle humanité
Se pencher pour ouïr le revenant farouche ;
Les lèvres s'entr'ouvraient dans leur avidité
A boire le message attendu de ces bouches ;
Et l'on entendait battre, en un seul battement,
Les innombrables cœurs de l'immense assemblée.
Et voici que, debout sur le gouffre dormant,
L'homme tendit au ciel ses paumes désolées,
Et, frémissant d'horreur, Lazare découvrit
Que l'on avait cousu la bouche de cet être !

Combien de poètes ont exprimé de façon aussi pathétique le mystère de la destinée humaine ? (1) Il faut pourtant reconnaître qu'il manque à cette conception si grande et si originale la fougue verbale qu'un Hugo, incapable de cette sobriété dans le plan, eût trouvée.

Dans son livre, M. de Bersaucourt admire d'autant plus l'idée de Louis Mercier qu'il en découvre davantage le mérite et l'originalité s'il compare son *Lazare* à celui de Léon Dierx, qui, lui, se rappelle, mais n'ose parler, tandis que le Lazare de Mercier ne sait plus rien.

Sa sœur Marthe le console et le conseille :

Si le Maître divin qui t'a ressuscité
Ne te délivre pas de l'oubli qui t'altère,
Nous n'avons qu'à bénir sa sainte volonté.
Peut-être il n'est pas bon, il n'est pas salutaire
Aux hommes d'être instruits de toute vérité.

Et Marie lui assure que toute paix est dans l'amour:

Le Christ est bon, le Christ est vrai, le Christ est beau,
Et je n'ai pas besoin d'en savoir davantage.

Faut-il voir dans cette conclusion, avec Bersaucourt, tout l'enseignement du christianisme ? Peut-être. En tout cas, on sera de l'avis de M. Henry Dérieux, qui signale que, avec *Lazare*, pour la première fois dans notre littérature une inspiration nettement et profondément évangélique soutient une grande œuvre (2).

La seule objection grave qu'on a faite au poème, c'est d'avoir — et il ne pouvait en être autrement — introduit la personne du Christ en lui prêtant les gestes et des paroles que l'Evangile n'a pas consacrés. On éprouve à ce jeu, même pieusement exécuté, a constaté Henri Bremond, « un certain malaise ». Notons qu'un lyrique se fût tiré à peu près indemne de l'épreuve. Ici la critique porte parce qu'il s'agit d'une épopée. Mais quoi ! C'est faire défense à un « Homère catholique » de se manifester. Ne pourrait-on pas aussi bien interdire à tout peindre, à tout sculpteur catholique toute liberté d'interprétation ? Ce qui reste d'inattaquable dans *Lazare*, ce sont les passages où, le récit s'écartant, le poète s'occupe à sonder les profondeurs d'une âme croyante aux prises avec l'énigme de ce monde, toutes les fois que, cessant d'être épique, Lazare n'apparaît plus que comme un symbole, où nous nous reconnaissons tous.

« Ce Lazare, dieu tombé qui ne se souvient pas des cieux, dit très bien l'abbé Bremond, ne paraît-il pas d'autant plus auguste que, malgré sa funèbre auréole, il se rapproche ainsi davantage de chacun de nous ? Visions de l'enfance, émotions d'amour et de tendresse, éclairs qui nous ont révélé notre âme, de toutes ces heures où nous avons cru, où nous avons su que Dieu nous parlait, les ruines mêmes ont péri. Les cendres du buisson ardent sont mêlées aux sables du désert. Réveillés d'un trop beau rêve, nous avons cherché sur la route banale les débris de l'échelle de Jacob. Les plus chers visages, si nous les rencontrions après quelques années d'absence, nous hésiterions à les reconnaître. O mort, c'est là ta victoire, ta plus cruelle, ta seule victoire. En vérité, les squelettes dansants que nous montrent les vieux peintres ne vous semblent-ils pas une imagination puérile auprès de ce ressuscité sur lequel la grande maîtresse des ironies prend sa revanche en l'empêchant de se souvenir ? » (1)

(1) Cf. l'article de H. Rambaud dans *Revue fédéraliste*, déc. 1921.

(2) *Art libre* (de Lyon), juin 1910.

« LES PIERRES SACRÉES »

Après *Lazare*, Mercier devenait spécifiquement un poète catholique dont le lyrisme continuera de côtoyer l'épopée. Les *Pierres sacrées* en font foi. Loin de dissoudre son âme dans la nature, loin de « se faire chose avec les choses » (Tonquédec), il s'efforça, au contraire, en véritable chrétien, de « descendre en leur fond pour y retrouver les intentions divines ». Que d'éléments modestes, humbles, dont une auréole ennoblit la silhouette ! Les Rameaux, l'eau du déluge, l'eau du désert, adoucie pour le peuple élu, tout cela que l'Eglise connaît et consacre se retrouve dans la poésie de Mercier. Témoin cette splendide apostrophe au Feu qui doit fondre le métal d'une jeune cloche :

O le plus redoutable et le plus pur des êtres,
Infaillible artisan des ouvrages de Dieu,
Lumineux messager qui ne laisses paraître
Que la prompte clarté de tes ailes, ô Feu !

Feu dont le Tout-Puissant forgea le glaive agile
Qui tournoyait au seuil de l'Eden interdit ;
Ange exterminateur qui châtias les villes
Dont le désert n'a pas rendu les os maudits,

Feu, soudain ravisseur, impétueux quadrige
Qui, vivant, emportas Hénoch au firmament ;
Feu du buisson d'Horeb, étoffe de prodige
Dont l'Invisible a fait un jour son vêtement...

« La pierre, l'airain, le verre, etc., ont de même une « vocation » surnaturelle. De la convergence de tous ces éléments au service des Mystères, de toutes les beautés matérielles ordonnées à cette fin, naît le temple catholique, l'église, l'un des grands objets de la poésie de Mercier. Il la célèbre en de véritables odes pindariques, car ces poèmes : *Pour la naissance d'une église*, *Pour une jeune cloche*, *l'Eglise des Blés*, avec leur alternance de morceaux aux rythmes divers, leur langue ardemment colorée, et leur souffle enthousiaste, ne sont pas autre chose. C'est là surtout, dans ces chefs-d'œuvre, que l'on peut admirer ce qui fait la supériorité de notre poète sur tant d'autres, habiles seulement à ciseler le détail, ce qui le classe, si je ne me trompe, parmi les maîtres du lyrisme : *la fermeté d'une conception qui se soutient à travers le développement d'un vaste ensemble, la puissante unité des synthèses au sein desquelles éclosent tant de richesses.*

» Mais il y a plus. Mercier, laissant là les rites et les symboles, qui présentent à la poésie l'état d'un élément sensible, s'aventure jusque dans l'atmosphère purement spirituelle du dogme. Je trouve, par exemple, à la fin des *Pierres sacrées*, un *Purgatoire* et un *Paradis*, où l'on entend l'écho de Dante et où l'auteur se place dans la société du mystique Louis Le Cardonnel. La première de ces pièces surtout me paraît d'une grande beauté. L'invisible y prend couleur et forme ; une horreur sacrée, compa-

(1) Abbé Henri Bremond, *loc. cit.*

rable à celle de la *Nekuia* d'Homère, y court en frissons ; et ce qui rend l'impression plus poignante, c'est que, au lieu des balbutiements de l'âme antique, rêvant incertaine en face de la grande Ténèbre, on y entend l'accent d'une implacable conviction » (1).

J'ai fait un songe, un soir de la Toussaint. J'ai vu
L'abîme où les souffrants épurent leur vertu
Avant de resplendir dans la maison du Père.

C'est quelque part, dans les profondeurs d'une terre
Qui ne ressemble pas à celle des humains ;
Jamais un pied vivant n'a foulé le chemin
Qui descend au secret du monde expiatoire,
Et les anges gardiens qui marchent sur nos pas
Tant que nous respirons, ne savent même pas
Dans quelle étoile Dieu cache le Purgatoire.

Ce que m'en révéla cette vision noire
Ressemblait — s'il se peut que les choses des morts
Puissent aux yeux vivants prendre figure encor —
Aux escaliers profonds qui, dans la vieille Egypte,
Conduisaient les vivants aux ténèbres des cryptes.

Mais les compterait-il pendant plus de mille ans,
Nul homme ne pourrait évaluer le nombre
Des degrés qui formaient un escalier géant,
Construit hors de la vie et taillé dans de l'ombre.

« Mais c'est de l'Hugo ? — s'écrie Ghéon (2) — De l'Hugo. Ou plutôt dans le ton d'Hugo. Disons-nous bien qu'Hugo nous a donné en vers le ton épique. Il n'est pas interdit de le reprendre. [...]

» Or voici que je vis sur ces obscurs gradins
» Des âmes qui montaient en gémissant, courbées
» Comme un homme qu'on a chargé d'un sac de grain
» Et qui monte au grenier par lourdes enjambées.

» J'avoue ne pas connaître beaucoup de quatrains comme celui-ci, aussi fortement suggestifs sous une forme plus concrète. Le poids de tous les péchés d'une vie rendu sensible et comme physiquement douloureux.

» Pour corps elles n'avaient qu'une pâle clarté,
» Modelée aux contours de leur terrestre image
» Et dont elles semblaient couvrir leur nudité
» Comme des voyageurs échappés d'un naufrage...

» Ici, par malheur, un enjambement qui rompt le mouvement lent et gradué de la montée :

» ... A qui l'on a prêté des habits de pêcheur.

» C'est un détail, mais il fallait le signaler. Voilà le type de la faute que ne se garde pas assez de faire Mercier et qui éloignera de lui les « purs » ; et je souhaite si fort qu'il les conquière ! (3)

» Or, ces âmes chargées montent péniblement vers une lumière encore vague, « une aube qui promet » un immense soleil », dans une soif qui croît à mesure qu'elle se rapproche :

» Oui ! tout être touché par cette lueur pure
» D'un désir torturant est blessé pour toujours
» Et ne peut apaiser la divine brûlure
» Qu'en plongeant son amour dans l'éternel amour.

» L'image est complète et dit tout : sainte Catherine de Sienne ne nous en révèle pas davantage.

» Alors commence un dialogue entre le poète et les âmes, durement et exactement théologique, puis soudain baigné de tendresse : parmi ces âmes le poète reconnaît sa mère. — Mais il faut transcrire en entier la suite de tierces-rimes qui nous peignent la délivrance et l'envolée des âmes qui ont « satisfait » à la justice de Dieu :

» Tout à coup, il se fit comme un grand vent d'orage,
» Et, telle une forêt qu'assoiffe un vent d'été
» En espérant la pluie agite son feuillage,

» Toute cette plaintive et pâle humanité,
» Le front levé, les bras en croix, les mains tendues,
» Palpita dans l'attente et dans l'anxiété.

» Cependant que des voix emplissaient l'étendue
» Qui suppliaient : « Versez votre rosée, ô cieux,
» Et que le Juste enfin pleuve du haut des nues ! »

» Aussitôt, exauçant le chant mystérieux,
» Des gouttes de clarté plurent des sombres voûtes ;
» Et les âmes formaient avec leurs doigts joyeux

» Une coupe où tombaient les lumineuses gouttes ;
» Puis, afin de humer l'éclatante liqueur,
» Leur face avide dans leurs mains se plongeait toute.

» De temps à autre, un cri jaillissait des rumeurs
» Confuses qu'exhalait cette étrange assemblée,
» Un cri farouche et beau de joie et de stupeur.

» Et dans ce cri, soudaine, éblouissante, ailée
» Comme un aigle captif qu'on rend au firmament,
» Une âme s'enlevait d'une large volée...

» Non délivrée encore, l'Ame que le poète avait cr[u] reconnaître est là

» La face contre terre et la bouche dans l'ombre,

et, nous dit-il,

» A la revoir, le cœur de nouveau me trembla.
» Mais elle, sans se relever, d'une voix sombre
» Où je ne retrouvais plus rien de maternel :
« — Silence ! ce secret regarde l'Eternel.

. . . .

» Non, je ne puis répondre au doute qui t'émeut ;
» Tout ce que vous avez à savoir de ce gouffre,
» C'est qu'il est habité par l'ombre et par le feu,
» C'est qu'il faut qu'on y pleure et qu'il faut qu'on y souffr[e]

» Les morts n'attendent pas qu'on gémisse sur eux ;
» Vos larmes n'ôtent point la soif qui nous dévore ;
» Mais lorsque vous priez, nos anges sont joyeux,
» Et quand ils ont rempli parmi vous leur amphore

» Des seuls biens que les morts espèrent des vivants,
» Ils font pleuvoir sur nous une suave pluie,
» Et nous buvons sa joie, et, d'un vol triomphant,
» Les plus pures de nous vers l'allégresse fuient.

» Hélas ! toutes n'ont pas senti sur leurs tourments
» S'épandre la douceur des célestes rosées ;
» Combien n'en vois-tu pas qui tendent vainement
» Vers leur ange obscurci leurs paumes embrasées !

» Pitié sur celles-là ! Pitié sur nous ! Pitié
» Sur notre dénûment et sur notre misère !
» Morts de demain, pensez aux morts que vous aim[ez]
» Et dont l'âme halète après votre prière ! »

» ... Elle se tut et son fantôme disparut.
» Un sourd gémissement par l'abîme courut.
» Et longtemps comme un bois que châtie un vent r[ude]
» J'ouïs se lamenter la sombre multitude. »

C'est devant un poème comme celui-là qu'on [se] demande avec stupeur comment Louis Mercier n'[a] pas plus apprécié du « public qui lit », quelles q[ue] soient ses opinions politiques ou religieuses, po[ur] la seule valeur de la conception et de la réalisatio[n]. Et l'on comprend Louis Théolier se demand[er]

(1) P. de Tonquédec, *op. cit.*
(2) Article cité des *Lettres*.
(3) Il n'est pas sûr du tout que Ghéon ait raison ici contre Mercier. L'image qu'il blâme semble au contraire nécessaire.

...eveusement (1) pourquoi un Aicard et un Richepin ...ont ou furent de l'Académie, et point un Mercier ...u un Louis Le Cardonnel. Et la beauté des *Pierres sacrées*, notre critique la voudrait révéler « non ...eulement aux catholiques trop ignorants du génie ...e l'inspiration chrétienne, mais même aux ...ncroyants ».

Ce qui donne sa valeur à la poésie catholique de ...Mercier, c'est qu'elle s'appuie solidement sur la ...mystique, la liturgie et la rituel. Des théologiens, ...amis des lettres, l'ont loué de cela, spécialement ...à propos de son *Poème pour la naissance d'une ...glise*. Après avoir dit l'Election du Sol, la Vocation les Pierres, la Consécration de l'Eglise, Mercier la ...montre ouverte aux fidèles :

...es enfants aux yeux purs, les vieux que l'âge voûte,
...eux des proches maisons, ceux des hameaux lointains
...ue des sentiers touffus relient à la grand'route...
...ous ces pauvres vivants qui deviendront des morts
...] Se pressent comme un troupeau de brebis noires,
...orturé par la soif, et bêlant après l'eau.

Quel chrétien que celui qui, évoquant la première ...messe dite dans l'église, croit écouter les mots

... interdits aux anges,
Les mots saints et mystérieux
Qui, prononcés par l'homme, changent
Le corps des blés au corps de Dieu !

Ce beau poème austère, plus amoureux de solidité ...dans les murailles que de fioritures aux chapiteaux, ...fait songer, selon M. Théolier, à un de ces purs ...sanctuaires romans de Forez ou d'Auvergne qui, ...plus encore que l'église gothique peut-être, satisfont ...notre goût latin et classique. De l'art de Mercier ...on dirait volontiers ce que Mercier a écrit de l'église ...qu'il chante :

Un esprit d'équilibre et d'ordre et d'harmonie
Maintient le robuste appareil,
Et ses plans accordés et ses lignes unies
Contentent la raison et plaisent au soleil.

Quel dommage de ne pouvoir parcourir plus en détail ce magnifique recueil des *Pierres sacrées!* Citons-en pourtant ce pur chef-d'œuvre :

L'ÉGLISE DES BLÉS

Les champs sont beaux. Voici le moment de l'été
Où les blés, dépouillant l'humble forme de l'herbe,
Révèlent leur noblesse et leur fécondité.

Dans leur verdure jeune, ils sont déjà superbes
Et portent comme un chef couronné de rayons
L'épi nouveau promis aux splendeurs de la gerbe.

L'Eglise est au milieu des blés. Que de sillons,
Depuis qu'elle se dresse au centre de la plaine,
Ont creusé sous ses murs les générations !

Combien de laboureurs succombés à la peine
Ont quitté, pour le champ qu'on ne laboure pas,
Les champs où frissonnait la récolte prochaine !

Et d'autres sont venus, et, les pas dans leurs pas,
Ont levé les épis pères d'autres semences,
En attendant leur tour de s'en aller là-bas.

Or, sachant que la mort n'est rien qu'une apparence,
Sûre que, si les blés ont l'immortalité,
Les hommes qu'ils auront nourris de leur substance

Doivent renaître aussi dans l'éternel été,
L'Eglise, souriant à la moisson nouvelle,
Attend, dans la prière et la sérénité,
La résurrection des morts couchés près d'elle.

(1) *Etudes*, 20 mars 1922.

Louis Mercier poète de la guerre.

« LES POÈMES DE LA TRANCHÉE »

La guerre, qui nous a valu les poèmes puissants de Claudel, de Mme de Noailles, de Porché, a provoqué chez le soldat que fut Mercier quelques-unes de ses plus belles inspirations. M. JOSÉ VINCENT a très heureusement caractérisé (1) l'attitude du poète en face du « drame affreux de 1914-1918 ». Il a vu ce drame « dans sa grande pitié, dans sa grande misère, avec Dieu planant au-dessus ». A côté de l'intensité d'un Claudel, et de l'émotion éloquente d'un Porché, du pathétique tendre et concentré de Mme de Noailles dans ce *Verdun* qui reste le sommet, peut-être, de son œuvre, Mercier a dit les imperceptibles exploits accomplis dans le vaste désert de boue, de brume et d'eau, par les sentinelles solitaires, les porteurs de rondins, les cuistots « débraillés, marmiteux »,

Qui veillent sur la soupe en riant du canon.

Sans panache, sans emphase, Mercier a chanté les martyrs boueux et modestes. Ce faisant, il a, selon José Vincent, donné la vraie note, aussi éloignée de la photographie sinistre d'un Barbusse que des orchestrations étourdissantes d'un Rostand. Pas de fanfare. « Le portrait du soldat, il le présenta seulement tel quel, non point abject, mais humble, et tout de même épique, sans en trop accentuer le pittoresque par un inopportun déploiement de creuse littérature. »

C'est également le point de vue de M. JEAN TENANT (2), qui voit dans les *Poèmes de la Tranchée* « un miracle de mesure et de goût ». Soldat chrétien, Louis Mercier a su éviter les écueils dont son entreprise était semée :

« Les horreurs sans nom auxquelles il assiste n'ont pas détourné le regard du poète ni son cœur de la bonne terre qu'il aime. Autant et plus encore que l'homme dans sa chair, elle a souffert de longs déchirements. Mais, avant tout, le drame humain, le travail accompli dans les âmes par le martyre des corps ; les angoisses, les prières, les révoltes mêmes de nos héros ont trouvé dans le poète évangélique de *Lazare* un observateur pénétrant, un traducteur inspiré. Lisons cette *Prière à Notre-Dame-de-Prompt-Secours*, — cri déchirant poussé vers la Mère Douloureuse pour attirer ses regards sur la grande pitié de la terre de France :

» Je pense à vous, ce soir, dans la tranchée ; à vous,
» Madone aux pieds de qui, tel un beau livre, s'ouvre
» L'horizon d'un pays majestueux et doux.
» Je pense à vous, ce soir, Madone de Coutouvre.

. . . .

» Notre-Dame-de-Prompt-Secours ; on lit ce nom
» Ecrit en lettres d'or au front de la chapelle...
» Ah ! dans ces tristes jours, où le malheur est prompt,
» Souffrez que par ce cri le monde vous appelle !

» Madone aux douces mains qui régnez sur les champs,
» Au secours de tous ceux qu'étreint la grande angoisse !
» Au secours des vivants que la mort va fauchant
» Dans l'atroce mêlée où les peuples se froissent !

» Au secours des blessés et des agonisants
» Oubliés dans un coin de la bataille obscure,
» Et qui râlent de soif, et qui boivent leur sang !
» Au secours des captifs que l'ennemi torture !

» Au secours des foyers où le deuil a passé
» Et des cœurs à jamais broyés et solitaires !
» Vierge des Sept-Douleurs, Mère du Grand Blessé
» Dont le sang a payé la rançon de la terre,

(1) *Croix* du 27. 3. 22.
(2) *Minerve française*, 1. 4. 20.

» Consolatrice des affligés, au secours
» De celles dont la vie à pleurer se dévore !
» Il ne leur reste, hélas ! plus rien de leur amour,
» Pas même le tombeau qu'on peut aimer encore.
» Mère, au secours de tant de douleurs, au secours ! »

La sympathie pour l'humilité manœuvrière du combattant n'entrave pas plus les vers nets et vigoureux dont l'œuvre est constamment illuminée (1) qu'elle ne fait tort à cette habitude du poète de voir les choses *par l'intérieur*, à sa façon intime de les sentir.

« Pas un récit de bataille, pas une description de bombardement, pas une attaque ; pas un hymne à la Marne ou à l'Yser ; pas une strophe à Joffre, à Castelnau ou à Foch ; à peine un quatrain à Verdun et à peine, dans ses vers, le passage d'un obus qui murmure encore plus qu'il ne siffle — dit très bien M. Joseph Giraud (2), — *mais des contemplations, des méditations sur les humbles choses douloureusement modifiées par la guerre, sur les spectacles modestes et familiers de la tranchée.* Il semble même, alors que tout l'invitait à suivre de nouvelles voies et à essayer un renouvellement de ses forces, il semble que le poète se soit recueilli davantage et que, au lieu d'écrire du nouveau, *il avait voulu reprendre son œuvre des temps de paix et la refaire en pleine guerre*, non pas telle quelle, ce serait une marque de faiblesse, mais avec une plénitude de sentiments qui lui manquait encore et que l'épreuve a développés dans son cœur. Ce qu'il voyait avec des yeux encore trop uniquement épris de la beauté artistique des choses, il le voit maintenant de façon plus humaine et plus sainte. *Les Poèmes de la Tranchée, ce sont les poèmes de la terre et de la maison*, mais repris avec des vibrations plus profondes qui suffisent à en faire des chants entendus pour la première fois. »

La guerre a forcé le poète à déménager ; mais, au terme de ce déménagement sinistre, il retrouve encore un abri, la « cagna » :

Bénissez la Cagna, Seigneur, cette tanière
Qui n'est délicieuse en aucune saison ;
Noire et triste, elle exhale une odeur de litière.
Nous l'aimons cependant, car c'est notre maison.

« Elle ne défend ni du froid ni de la pluie, mais elle abrite tout de même :

» C'est le gîte précaire auquel on se confie ;
» Quand vient la nuit, surtout, son accueil paraît bon ;
» On sent mieux le mystère et le prix de la vie
» Quand, blotti dans son ombre, on entend le canon.

» Et le soldat chrétien, méditant sur ce mystère et sur ce prix, comprend mieux maintenant ce que doit être la vraie maison ici-bas. Celle qu'il nous décrivait jadis était chrétienne et bénie de Dieu, mais encore si douce et si bonne qu'elle rattachait trop notre âme à l'exil. La cagna, c'est bien le véritable gîte de l'homme qui n'a pas de demeure stable en ce monde et qui marche vers l'éternité. C'est un sanctuaire où tout nous parle de détachement, de sacrifice et de combats :

» Protégez-la, Seigneur ; elle a de quoi vous plaire,
» Etant plus humble encor que n'était le foyer
» Où vous avez vécu quand vous étiez sur terre.
» Peut-être à son aspect vous vous rappelleriez
» L'étable qui vous vit naître aux douleurs humaines.
. . . .
» Bénissez la Cagna qui, dans la terre épaisse,
» Nous garde ensevelis à la façon des morts.

(1) Dans ce sens, cf. dans *Etudes* (20. 6. 17) l'article du P. de Mondadon.
(2) *Etudes*, 5 mai 1917.

» La maison souterraine, on essaye de la rendre moins anonyme et de la peupler par la pensée en y évoquant les chers souvenirs :

» L'on y pense aux absents, à la chère veillée
» Qu'on faisait avec eux dans un logis plus doux...
» Qu'ils sont loin, ô mon Dieu, que d'ombre accumulée,
» Et que d'espace, et que de jours entre eux et nous! » (1)

Le poète rustique a simplement pris les armes ; il subsiste tout entier sous le harnachement ; et avec lui songent et méditent le philosophe, le chrétien, le père de famille :

On a trop de loisirs parfois à la tranchée,
Et trop de souvenirs vous y pèsent au cœur...
Les jeunes gens qui font cette guerre cachée
Peuvent narguer l'ennui de leur rire vainqueur :

Ils n'ont pas derrière eux de regrets qui les tiennent,
La tiédeur du foyer ne les obsède point ;
Ils cueillent un par un les jours ainsi qu'ils viennent,
Les yeux sur l'avenir qui leur sourit de loin.

Mais nous, c'est le passé qui garde nos tendresses,
C'est vers lui qu'on se tourne et qu'on veut revenir...
— Seigneur, préservez-nous d'aimer trop la tristesse
Et le charme énervant de trop chers souvenirs !

Préservez-nous, Seigneur, de trop penser aux choses
Dont nous vient un parfum de paradis perdu ;
Notre âme y languirait en voluptés moroses,
Et prendrait en dégoût le devoir trop ardu.

Il ne faut pas. Il faut que notre tâche austère
Nous trouve résolus, et même âpres un peu ;
Il faut que notre cœur se trempe et sache taire...
Ah ! nous ne pourrons pas sans votre aide, ô mon Dieu !

On goûtera dans ces strophes parfaites « la pudeur même de l'émotion, la noblesse du redressement, la mesure humaine » :

Seigneur, mon Dieu, veillez sur l'absente qui m'aime
De tout le grand amour dont je l'aime moi-même.

Seule, remarque M. Mancardi, « la foi catholique pouvait donner l'harmonie de cette liberté » dans l'évocation, dans l'expression. Et quelle noblesse, toujours, dans la moindre notation !

Son *Elégie sur un arbre* rappelle les vers de Virgile sur la mort d'Euryale :

Leur canon, pour ce soir, a fini d'aboyer.
De maladroits obus ont défoncé la terre ;
Ils n'ont tué qu'un arbre, un jeune peuplier,
Dont la mort fut soudaine, élégante et légère...

Il ne s'est plaint qu'à peine, et, les bras en avant,
Il est tombé parmi les joncs du marécage.
Il est mort, et, penchés sur son cadavre blanc,
Les frères désolés font gémir leur feuillage...

Reçois notre pitié, jeune arbre. Si ta mort
De l'agonie humaine ignora la souffrance,
Elle rend plus pieuse et plus profonde encor
L'amitié qui nous lie aux bons arbres de France...

C'est la même amitié, observe M. Mancardi (2), qui rattache Louis Mercier aux soldats paysans :

Pour que les longs malheurs de cette immense guerre
Ne désespèrent pas les soldats paysans,
Accordez-leur, mon Dieu, des récoltes prospères,
Et qu'il n'arrive rien de funeste à leurs champs...

La guerre terminée, Mercier a regagné avec eux sa petite patrie, son bureau, son pays. Depuis son

(1) Joseph Giraud, *loc. cit.*
(2) *Revue fédéraliste*, décembre 1921.

retour, il a recueilli en volume, sous le titre *Petites Géorgiques*, des articles campagnards parus çà et là dans divers journaux. Ce livre charmant, égayé par mille tableautins familiers et rustiques, n'ajoute rien d'essentiel à l'œuvre du poète, qu'il prolonge seulement.

L'avenir.

Ce ne saurait être le dernier mot de Louis Mercier. Avec le respect et l'amour qu'il a de la vie, son culte pour le passé, son sens de la discipline, Louis Mercier saura trouver encore dans son âme de grands sujets pour nous émouvoir. On peut donc, au terme de cette étude documentaire, reprendre, en accentuant fortement la conclusion, ce jugement que M. de Bersaucourt portait sur lui en 1912 :

« L'œuvre de M. Louis Mercier n'est point achevée et il nous réserve, j'en suis sûr, de belles et nombreuses surprises. Mais, s'en tiendrait-il aux recueils qu'il a publiés, il mériterait d'être considéré comme l'un de nos meilleurs poètes. » (1)

Depuis 1912, Mercier n'a cessé d'enrichir son patrimoine. Son autorité a grandi. Ses admirateurs ont pour l'aimer plus de motifs qu'ils n'en avaient alors. Un tel passé nous garantit l'avenir.

Henriette Charasson et René Johannet.

Bibliographie : *L'Enchantée*, poèmes (1897) ; — *Les Voix de la Terre et du Temps*, poèmes (1903) ; — *Le Poème de la Maison*, poèmes (1906) ; — *Lazare le Ressuscité*, poème suivi de *Ponce Pilate*, poème dramatique (1909) ; — *Hélène Sorbiers*, roman (1911) ; — *Les Poèmes de la Tranchée* (1917) ; — *Les Pierres Sacrées*, poèmes (1920) ; — *Petites Géorgiques* (1923).

On trouve à la librairie H. Lardanchet (Lyon, 10, rue Président-Carnot) un extrait des *Poèmes de la Tranchée : Prières dans les tranchées ;* une édition sur papier vergé, avec portrait de Vibert, gravé sur bois, des *Pierres Sacrées* et une édition de luxe de *Lazare* et de *Ponce Pilate*. (Tous les ouvrages de Louis Mercier se trouvent actuellement chez Calmann-Lévy, à l'exception d'un recueil de contes en patois roannais, *les Contes de Jean-Pierre*, parus à la librairie Darcon, à Roanne.)

M. Louis Mercier a reçu de l'Académie Française, en 1913, le prix Archon-Despérouse, et, en 1920, pour l'ensemble de son œuvre, le prix Vitet.

Principaux ouvrages a consulter. — *Louis Mercier*, d'A. de Bersaucourt (Jouve, 1912) ; — *Revue Fédéraliste*, n° spécial (décembre 1921, Lyon) ; — *Le poète Louis Mercier*, de Ferdinand Gohin (Garnier, 1922).

(1) A. de Bersaucourt, *op. cit.*

BIBLIOGRAPHIE

Directoire canonique à l'usage des Congrégations à vœux simples, par Dom Pierre Bastien, 3e édition entièrement revue d'après le Code de droit canonique et enrichie de plusieurs appendices. — Un vol. in-8° de XVI-416 pages. Prix : 20 francs. Beyaert, Bruges et Abbaye de Maredsous.

« Le *Directoire canonique* de Dom Bastien est trop connu et apprécié pour qu'il soit utile de le recommander. Cette troisième édition, mise en harmonie avec le Code, et nous donnant sur le sens des divers canons la pensée des membres de la Curie romaine et la pratique des Congrégations, que l'auteur est à même, par ses fonctions, de bien connaître, ne peut que rendre de nouveaux services ; elle était attendue avec impatience. Notre attente n'est pas déçue. Le livre est un manuel vraiment complet et sûr pour tout ce qui touche au droit des Congrégations à vœux simples. Les appendices renferment le droit spécial des Sociétés d'hommes et de femmes vivant en commun sans vœux, et des Filles de la Charité, ainsi que bon nombre de décrets et d'instructions du Saint-Siège concernant les religieux.

» On sera peut-être surpris de n'y plus rien trouver sur le droit spécial concernant les Moniales à vœux simples. La raison en est claire. Ces religieuses n'appartiennent pas à des *Congrégations à vœux simples*, auxquelles le *Directoire* est destiné : elles appartiennent à des Ordres religieux à vœux solennels, et c'est par mesure provisoire qu'en certains pays elles émettaient des vœux simples. On sait, d'ailleurs, qu'elles sont rentrées dans le droit commun (1) et que le Saint-Siège vient de décider de les admettre aux vœux solennels.

» Je me permets de signaler à l'auteur quelques remarques : Page 6 : la *Carta caritatis* des Cisterciens a *dépassé la conception* de saint Benoît, mais peut-on dire qu'elle « *s'éloignait de sa pensée* » ? Aux excellentes raisons que donne l'auteur (p. 20, 2°) ne faut-il pas ajouter (cf. n. 75) la nécessité de l'intervention pontificale requise par le droit des Décrétales pour autoriser le retour à l'usage profane de lieux et de choses consacrés à Dieu (c. 4, X, III, 36, et c. 2, III, 11, *in Clem.* ; cf. C. 1449), sans compter le retour des religieux ou religieuses à la vie séculière ou leur passage dans une autre Congrégation (c. 542, 1° § *Qui obstringuntur*) ? Est-il nécessaire d'insérer dans les Constitutions les rapports de l'Institut avec les autorités ecclésiastiques, ce qui concerne le triennat du confesseur ordinaire (p. 27, n. 34) ? ce qui concerne le droit commun ? Les Constitutions ne doivent contenir que le droit particulier de chaque Congrégation. Les religieux trouveront ce qui est de droit commun dans l'extrait du Code publié par le Saint-Siège à leur usage, sous le titre de *Législation canonique concernant les religions laïques*. Les non initiés trouveront peut-être que les nos 57 et 58 manquent de clarté : n'y aurait-il pas lieu de distinguer, pour les conséquences de l'*affectatio manus*, suivant qu'elle est partielle ou totale ? L'*affectatio manus* ne réserve au Saint-Siège que le point précis sur lequel elle a porté. J'aurais aimé que l'auteur donne la théorie plus complète du pouvoir de dispenser des Constitutions dans les Congrégations à vœux simples et du sujet de ce pouvoir. — P. 61, n° 96 : « Cet examen se fera... en dehors de la » clôture ». Il faut lire : « sans entrer dans la clôture », car le canon ne dit pas que la postulante, la novice ou la religieuse professe temporaire peuvent ou doivent sortir de la clôture pour subir cet examen, mais que celui qui le fait subir ne peut, pour ce motif, entrer dans la clôture. C'est ainsi, d'ailleurs, que Dom Bastien l'entend et le dit un peu plus haut, même page.

» Nos lecteurs voient par ces simples remarques combien l'ouvrage de Dom Bastien soulève de questions et est utile non seulement aux religieux et à leurs supérieurs, mais encore aux Ordinaires, aux confesseurs et même aux canonistes. Tous ceux qui, à un titre quelconque, ont à s'occuper des religieuses, y trouveront une norme sûre et des principes solides ; c'est un commentaire précis et bien informé des canons du Code et des *Normae*. Cet ouvrage nous fait désirer avec encore plus d'impatience le traité des Réguliers que Dom Bastien devrait écrire. — A. Trilhe. » (*Bull. de littérature ecclésiastique*, nov.-déc. 1923, pp. 371-72.)

(1) Ces Moniales ne sont pas tout à fait rentrées dans le droit commun. Le principal fait nouveau survenu est le décret de la S. C. des Religieux en date du 23. 6. 23, en vertu duquel les Moniales de France et de Belgique peuvent, sur demande, obtenir du Saint-Siège l'autorisation d'observer la clôture papale et d'émettre des vœux solennels ; cependant, leurs monastères ne deviennent pas par le fait de cette concession, sauf indult, dépendants des Supérieurs Réguliers et exempts de la juridiction des Ordinaires locaux. (Voir, dans *D. C.*, t. 12, col. 885-890, les trois actes récents du Saint-Siège qui concernent ces Moniales.) (Note de la *D. C.*)

« L'ACTION CATHOLIQUE »

IDÉES DIRECTRICES

Les conditions de l'action religieuse

De la *Croix de Belgique* (7. 8. 24) :

Du train où marche la paganisation de notre société, nos prêtres et nos apôtres laïcs pourront être considérés bientôt comme des missionnaires dans leur propre patrie. A la lettre, il s'agit pour nous actuellement de réévangéliser nos frères, « catholiques » et autres...

Les ouvriers, s'ils sont trop peu nombreux, ne manquent cependant pas, grâce à Dieu ; on pourrait désirer peut-être que leur action soit mieux étudiée et mieux coordonnée.

La tâche de rechristianisation est, en effet, extrêmement complexe et difficile, en raison notamment des nombreuses interférences existantes entre les facteurs de déchristianisation.

Or, ce problème, qui demeure angoissant pour des vétérans aussi expérimentés que l'était, par exemple, feu M. Woeste, nous voyons de jeunes hommes d'action le « résoudre » en un tournemain. On admire leurs ardeurs ; on souhaiterait chez beaucoup ce zèle de qualité supérieure qui, voulant avant tout les conditions de sa réussite, s'astreint aux lenteurs de l'étude et aux laborieux silences de la méditation avant d'ébaucher les gestes et les paroles de l'apostolat.

Il est banal — banal comme la vérité — de dire qu'il faut aller aux causes profondes.

Mais les causes superficielles sont plus sensibles, plus criardes ; on est tenté d'y courir et de s'y cantonner. Et bientôt, trop souvent, l'action immédiate en vient à cacher les profondeurs du mal, comme une feuille de peuplier collée sur notre œil nous cache les plus hautes montagnes.

Le causes profondes, elles, sont souterraines, enchevêtrées, presque indéchiffrables au premier abord.

Il faut, pour les dépister, le regard aigu et exercé de l'expérimentateur et du savant.

L'espace nous manque pour illustrer d'exemples ces considérations, mais les exemples ne se présentent-ils pas, en rangs serrés, devant les esprits ?

Remarquons par exemple à quel point l'influence, en la matière, des facteurs politiques a été longtemps mésestimée par les ouvriers d'apostolat.

On s'intéressait aux âmes, prises individuellement ; et c'était très bien. On se désintéressait de la politique, et c'était très dangereux.

Dans une société où toutes les influences sont déchristianisantes, essayer de reconstruire les fragiles édifices des piétés individuelles, c'est beau et nécessaire, assurément. Mais comme on voit vite que c'est insuffisant quand une tourmente vient tout ruiner, quand, par exemple, une mauvaise loi scolaire, arrachée à l'apathie politique des catholiques, congédie Dieu, pour ainsi dire, de l'âme de toute une génération et au delà !

Par réaction, aujourd'hui, d'autres exagèrent dans le sens opposé et négligent les facteurs moraux et religieux en faveur d'un réalisme politique dont l'exagération est néfaste.

Ainsi, la vérité, si simple et si stable en elle-même, comment siège-t-elle dans l'esprit des hommes sinon en équilibre instable, difficile à établir, difficile à garder ?

Une conclusion peut sortir de ces brèves considérations.

Il n'est pas de plus grande tâche que de travailler sur terre à l'*Adveniat regnum tuum*. Il n'en est pas, pour qui veut faire grand, de plus difficile.

Qu'en ces vacances, propices aux projets laborieux, nos jeunes gens portent là le meilleur de leurs ambitions. Mais qu'ils sachent, qu'ils sachent bien quelles sont les conditions d'excellence de cette collaboration à l'œuvre de Dieu — *Dei adiutores sumus* — et qui sont, nous semble-t-il, la sainteté, la méditation, la connaissance. [...]

S. D.

ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE

Conférence épiscopale au Venezuela

De l'*Osservatore Romano* (30. 12. 23) :

Empressés de répondre à l'appel de Mgr l'archevêque de Caracas (1), qui les invitait à une conférence épiscopale dans la capitale, tous les évêques de la République se réunirent dans la métropole du Venezuela, à l'exception de l'archevêque de Merida (2) et de l'évêque de Barquisimeto (3), retenus par l'âge et l'infirmité.

La Conférence fut présidée par S. Exc. le nonce apostolique (4) et par l'archevêque de Caracas. Elle commença le lendemain de la consécration des quatre nouveaux évêques (5) dont je vous ai parlé

(1) Erigé en 1530 à Coro, l'évêché fut transféré à Caracas en 1637, et devint en 1803 archevêché avec le titre de Saint-Jacques de Venezuela. L'archevêque actuel est Mgr Philippe Rincon Gonzalès, né en 1861, élu en 1916. (Cf. *Ann. Pont. Cath.*, 1920, p. 298 ; 1924, p. 294.) (Toutes les notes sont de la *D. C.*)

(2) Erigé en 1777, l'évêché de Merida de Maracaïbo (*Emeriten. in Indiis*) est devenu métropole le 11. 6. 1923. La Constitution *Inter praecipuas* détachait de la province ecclésiastique de Saint-Jacques de Venezuela les trois diocèses de Merida, Zulia et Saint-Christophe. L'archevêque de Merida est Mgr Antoine Raymond Silva, né en 1850, sacré en 1895. (Cf. *Ann. Pont. Cath.* 1924, p. 252.)

(3) Erigé le 4 mai 1847, l'évêché de Barquisimeto a été transféré à Coro le 14 août 1867. En 1870, il a repris le titre de Barquisimeto, qui est aussi le nom de la province. Un décret consistorial du 12 févr. 1907 a changé encore son nom en celui de Carabobo. L'évêque de Carabobo depuis 1910 est Mgr Agathe-Philippe Alvarado, né en 1845. (Cf. *Ann. Pont. Cath.*, 1924, p. 193.)

(4) Mgr Philippe Cortesi, archev. tit. de Sirace et nonce au Venezuela depuis 1921. (L'internonciature de Caracas a été érigée en nonciature le 21. 5. 20.)

(5) Par la Constitution apostolique du 12. 10. 22, quatre nouveaux diocèses furent érigés au Venezuela : Coro, jadis premier siège épiscopal du pays, avec Mgr Luc Castillo ; Cumana, avec Mgr Xiste Sosa ; Saint-Christophe de Venezuela, avec Mgr Thomas-Antoine Sanmiguel ; Valencia

propos de la belle lettre du Saint-Père à l'Episcoat vénézuélien, lettre qui servit de règle aux traaux de l'assemblée (1).

Dans sa lettre, le Pape recommandait la sanctifiation de la famille fondée sur l'indissolubilité du ariage ; l'instruction religieuse ; la création de éminaires diocésains ; l'œuvre des Missions ; l'acon catholique, dirigée et encouragée parmi les dèles ; la pratique de la vie chrétienne.

Ces points formèrent l'objet principal des délibétions de l'assemblée.

Après dix journées d'entretiens, la Conférence dopta les conclusions suivantes :

1. Rappel au clergé paroissial de la doctrine et de législation de l'Eglise sur le mariage ; obligaon instamment recommandée d'instruire les noueaux époux des principes de la doctrine chréenne ; lutte par tous les moyens possibles contre s unions illégitimes et le divorce ; célébration du nariage avec tout le respect requis ;

2. Instructions propres à étendre l'enseignement u catéchisme aux petits enfants et aux adultes ; rescription du *Catéchisme* du P. Ripalda, S. J., omme texte unique dans tout le Venezuela pour 'enseignement primaire, et du *Catéchisme* dit « de Pie X » (2) pour l'enseignement supérieur, dans le ut d'écarter les graves inconvénients de la multipliité des textes de catéchisme ; création d'écoles de eligion pour la formation de catéchistes des deux exes, conformément au *Motu proprio* du 29 juin 923 (3) ;

3. Création d'un Petit Séminaire dans chaque diolèse. Tant que durera la crise actuelle des ressources inancières, des vocations et du personnel dirigeant, es évêques autoriseront l'admission des élèves qui ont aborder les études supérieures de philosophie t de théologie au Séminaire central de Caracas ; quant aux élèves qui se distinguent particulièrement par leur intelligence et leur solide piété, on les dmettra au Collège pontifical Pio-latino-americano ; — érection canonique de l' « Association diocésaine » « *Pro Seminario* », dont le double but est de favoriser les vocations sacerdotales et de procurer les essources nécessaires à l'entretien des Séminaires pauvres ;

4. Dans tous les diocèses, introduction de l'Œuvre le la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance t de l'Union Missionnaire du clergé, conformément ux statuts approuvés par le Saint-Siège ;

5. Organisation de l'action catholique et spécialenent des Conférences de Saint-Vincent de Paul ;

6. Réorganisation des archives paroissiales, suivant des instructions détaillées et précises sur le nombre, la forme et la garde des livres paroissiaux.

La Conférence prit, en outre, des mesures spéciales en vue des résultats suivants :

1. Nouvelle impulsion à donner à la presse diocésaine, et en particulier au journal catholique *La Religion*, dont elle recommande l'abonnement ;

2. Lutte contre la presse maçonnique et protestante, en fixant au clergé paroissial des règles pratiques sur la conduite à suivre à l'égard de ces sectes ;

3. Campagne contre les modes immodestes, spécialement à l'église ;

4. Observance des règles du *Motu proprio* sur la musique et le chant liturgique (1) ;

5. Organisation, où il y a encore lieu de le faire, du Denier de Saint-Pierre et de la fête du Pape.

La Conférence rendit encore hommage aux Ordres et Congrégations religieuses, dont les bienfaits sont incalculables ; elle affirma la nécessité toute spéciale de leur existence pour le Venezuela. Elle adressa un message au président de la République, lui rendant grâces d'abord de son puissant concours à la restauration du Vicariat apostolique de Caron (2), puis lui représentant l'urgente nécessité d'établir d'autres Missions sur les parties du territoire national que n'éclaire pas encore, ou que n'éclaire plus, par suite de l'infortune des temps, la lumière de l'Evangile.

Pour terminer, l'Episcopat exprima son admiration et sa reconnaissance profondes pour l'œuvre sage et zélée de Mgr Philippe Cortesi, nonce apostolique, auquel on doit en grande partie l'heureux succès de cette Conférence, qui ouvre au zèle des pasteurs de nouveaux champs d'action, qui — on est en droit de l'espérer — donneront, dans un avenir prochain, d'abondantes récoltes.

[Traduit de l'italien par la *Documentation Catholique*.]

---

vec Mgr François Granadillo. Mgr Sosa avait été successivement év. tit. de Claudiopolis et admin. ap. de Guyana n 1915, puis év. de Guyana en 1918 ; il a été transféré Cumana le 16. 6. 23. Les trois autres évêques furent lus le 22. 6. 23 et sacrés en novembre.

(1) Lettre *Quod novas*, du 25. 4. 23, à Mgr Rincon Gonzalès, archevêque de Caracas, et aux autres évêques de a République du Venezuela. (Cf. *A. A. S.*, 1. 6. 23.)

(2) On trouve une traduction française autorisée du *Catéchisme de Pie X* à la Maison de la Bonne Presse. Cf. *D. C.*, t. 13, col. 60, note 1.)

(3) Motu proprio *Orbem catholicum* : *D. C.*, t. 10, ol. 451-452.

(1) *Motu proprio* du 22. 11. 1903 : *Q. A.*, t. 72, pp. 66-73.

(2) Erigé le 4. 3. 22 et confié aux Capucins le 27. 11. 23 ; a été nommé vicaire apostolique Mgr Alonso (Benvenuto de Carucedo), Capucin espagnol, missionnaire au Venezuela depuis 1910, élu évêque titulaire de Dorylée le 23. 12. 23.

Théâtre chrétien

Triomphe de saint Thomas d'Aquin, par H. GHÉON. — Un vol. 19 × 12 cm. de 135 pages. Prix : 2 fr. 50. Editions de l'*Année Dominicaine*, 222, faubourg Saint-Honoré, Paris-8e.

« M. H. Ghéon a prouvé expérimentalement, à plus d'une reprise, que le théâtre religieux, si populaire au moyen âge, n'est pas pour déplaire aux spectateurs du XXe siècle quand on y applique l'art qui convient. Le *Triomphe de saint Thomas d'Aquin, à la manière des vieux âges, composé pour la scène*, ne serait point, à dire vrai, applaudi d'un public sans culture spéciale. L'auteur a tenté « l'entreprise paradoxale », ainsi que lui-même la qualifie, de mettre sur la scène toute l'histoire de la pensée philosophique. La formule littéraire de son œuvre n'est pas nouvelle, puisqu'elle vient tout droit des « Mystères » que « nos dévots aïeux » connaissaient et aimaient — que Boileau me pardonne ! — mais c'est bien la première fois que l'objet en est devenu matière dramatique. On y entend discourir très pertinemment (M. H. Ghéon, dans une modeste dédicace, remercie M. Maritain de son concours) l'Eglise et ses Docteurs, Lucifer et ses suppôts, Sens commun, Foi et Raison, Platon, Aristote et Frère Thomas, la Raison pure et la Raison pratique, l'Homme moderne et toutes « les vérités » contemporaines écloses à son usage. Leurs dialogues plairont aux jeunes philosophes initiés à la pensée thomiste et charmeront tous les lettrés. — V. C. » (*Revue Montalembert*, 25. 11. 24, p. 261.)

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

Notes canoniques.

Adoption et empêchements de mariage

De la *Semaine religieuse de Québec* (31. 7. 24):

Un prêtre du diocèse de Québec nous pose la question suivante :

Q. — La récente Loi d'adoption inquiète plusieurs esprits. Pour moi, les difficultés sont déjà soulevées. En effet, le nouveau Code dit, au can. 1059 :

« *In iis regionibus ubi lege civili legalis cognatio, ex adoptione orta, nuptias reddit illicitas, iure quoque canonico matrimonium illicitum est.* »

Et au can. 1080 : « *Qui lege civili inhabiles ad nuptias inter se ineundas habentur ob cognationem legalem ex adoptione ortam, nequeunt vi iuris canonici matrimonium inter se valide contrahere.* »

Comme, avant le 15 mars dernier, il n'y avait dans tout le Canada aucun statut légal concernant l'adoption des enfants, il n'était pas question pour ici d'empêchement *cognationis legalis.* Mais depuis que le Gouvernement de la Province de Québec a doté notre province d'une loi d'adoption, la situation est-elle changée sous ce rapport ? C'est ce que je vous demande et veux savoir.

R. — C'est justement l'un des reproches que l'on fait à la Loi de l'Adoption de 1924 de n'avoir pas établi d'empêchements entre l'adoptant et l'adopté. La situation chez nous n'est donc pas changée au point de vue des empêchements canoniques depuis le vote de la loi.

A la demande qui leur a été faite, avant le vote, d'établir des empêchements, nos législateurs ont répondu que la matière du mariage relève du Gouvernement fédéral et non de la Législature provinciale. Ils auraient dû, alors, pour sauvegarder les lois de l'ordre moral et de la convenance, exiger qu'il y eût, entre l'adoptant et l'adopté, au moins la différence d'âge — quinze ans — que demande la loi française de l'adoption. Or, telle que votée par la Législature de Québec en 1924, la loi permet à un homme de 21 ans d'adopter une femme plus jeune que lui d'un jour. Un amendement nous paraît s'imposer pour faire disparaître de la Loi de l'adoption ce grave défaut (cf. Léo Pelland, *La Loi de l'Adoption de 1924*, p. 20).

Lampe du Saint Sacrement
Lumière électrique à l'autel

Communiqué de Mgr FLOCARD, évêque de Limoges.

Nous croyons utile de résumer ci-dessous différentes réponses qui ont été données par l'*Ami du Clergé* sur ces deux questions liturgiques.

I. *Lampe du Saint Sacrement.* — L'aliment traditionnel de la lampe qui doit brûler jour et nuit devant le Saint Sacrement renfermé dans le tabernacle, *c'est l'huile d'olive.* L'Eglise continue, maintenant encore, à lui donner la préférence, à cause des significations mystiques qu'on y a attachées. Toutefois, elle admet aussi, pour l'entretien de cette lampe, soit de la cire d'abeilles, soit un mélange d'huile d'olive et de cire (C. 1271 ; S. C. R., 4205).

S'il est trop difficile de se procurer ces substances, soit à raison de leur rareté, soit à raison de la pauvreté des églises, Rome s'en remet à la prudence des Ordinaires pour remplacer l'huile d'olive par une autre huile, à condition que celle-ci soit, autant que possible, *une huile végétale:* lin, navette, colza, pavot, etc. (C. 1271 ; S. C. R., 3121 et 23 févr. 1916).

« Autant que possible », disent le Code et les décrets. D'où l'on peut conclure que s'il est trop difficile, pour les raisons ci-dessus énoncées, de se procurer de l'huile végétale, on peut, avec le consentement de l'Ordinaire, tant que cette difficulté existera, se servir *d'huiles minérales :* essence, pétrole...

D'autre part, il est évident que l'on n'a pas le droit de recourir à l'huile minérale pour cette seule raison qu'une lampe à essence est beaucoup plus facile à entretenir qu'une lampe à huile végétale.

Peut-on remplacer la lampe à huile végétale ou minérale par une *veilleuse électrique?* Le décret du 23 février 1916 le permettait, mais en dernier lieu (*ultimo loco*) et sous réserve de l'approbation de l'Ordinaire. Bien que ce décret n'ait pas été rapporté, nous pensons que les circonstances qui ont motivé cette dérogation à la règle (*iis circumstantiis perdurantibus*) ont cessé, et qu'il est possible, partout, d'entretenir la lampe du sanctuaire soit avec une huile végétale, soit, s'il est trop difficile ou trop onéreux de s'en procurer, avec une huile minérale.

L'Eglise permet que, pendant la nuit, si de graves raisons de prudence l'exigent, la Sainte Eucharistie soit conservée dans un lieu plus sûr que le tabernacle habituel, mais elle veut que, dans cet endroit où le Saint Sacrement est transporté, il y ait la lampe prescrite par le C. 1271 (C. 1269, § 3).

Si l'on craint que cette lampe ne nuise à la sécurité de la Sainte Réserve, on peut voiler l'éclat de la veilleuse, mais il n'est pas permis de la supprimer (*Ami du Clergé*, 1923, p. 682.)

II. *Lumière électrique à l'autel.* — Sur ce point nous ne saurions mieux faire que de reproduire le décret du 24 juin 1914 de la S. C. des Rites :

« On a posé la question suivante à la S. C. des Rites : Est-il défendu d'installer la lumière électrique sur les gradins supérieurs de l'autel ou devant les images et statues placées sur ces gradins et dominant l'autel, de même qu'il est défendu, par la déclaration ou décret 4206 du 22 novembre 1907, de l'employer sur l'autel lui-même en même temps que les bougies de cire liturgique ?

» Et cette même Congrégation, après avoir entendu l'avis de la Commission spéciale, a répondu *affirmativement* et *ad mentem.* »

Cela est donc défendu, et cette défense doit être interprétée d'après la pensée (*mens*) de la S. C. R. Or, la S. C. R., dans ce décret, fait connaître sa pensée d'une manière très explicite :

« Ayant eu connaissance des abus qui se sont produits en plusieurs endroits, et qui consistent en ce que, autour des images des saints placées au-dessus de l'autel, ou sur les gradins mêmes de l'autel destinés à porter les chandeliers, sont disposées des lampes électriques multicolores — ce qui ne convient

ullement à la gravité ni à la dignité de la liturgie sacrée pas plus qu'au décor de la maison de Dieu, — la S. C. R. saisit cette occasion, après en avoir conféré avec le Saint-Père, pour adresser des instances de plus en plus vives aux RR. Ordinaires : qu'ils veillent scrupuleusement à ce que les décrets de la S. C. ne restent pas lettre morte et qu'ils fassent connaître aux recteurs des églises ce qui, dans l'espèce, est défendu ou permis d'après les décrets.

» De ces décrets, voici, d'ailleurs, le sommaire : la lumière électrique est défendue non seulement sur l'autel, où elle ne peut être employée en même temps que des bougies de cire (4097), mais aussi devant le Saint Sacrement et les Reliques des saints, où elle ne peut remplacer les cierges ou les lampes qui sont prescrites. Pour les autres parties de l'église et pour les autres cas, on s'en remet à la prudence de l'évêque pour permettre l'éclairage électrique, pourvu que soit gardée en tout la gravité qu'exigent la sainteté du lieu et la dignité de la liturgie sacrée (3859, 4206 et 4210, ad I). Il n'est pas permis non plus, pendant l'exposition privée ou publique du Saint Sacrement, de placer à l'intérieur du *ciborium*, pour l'éclairer, des lampes électriques, afin que les fidèles puissent voir la sainte Hostie. »

En résumé, l'éclairage électrique n'est jamais permis à l'autel. On ne saurait donc l'y employer licitement :

1° A la place des cierges de cire exigés par les prescriptions liturgiques ;

2° Même en sus de ces cierges et uniquement pour augmenter l'éclat de l'illumination, que les ampoules soient placées sur la table même ou sur les gradins supérieurs de l'autel ;

3° Autour du tabernacle du Saint Sacrement ;

4° A l'extérieur et à l'intérieur du *ciborium* ou de l'exposition (*Ami du Clergé*, 1924, p. 256).

Tout usage contraire à ces règles constitue un abus qui ne doit pas être toléré.

[25. 4. 24.]

LIQUIDATION DU PATRIMOINE ECCLÉSIASTIQUE

Nouvelles « attributions »

Du *Journal Officiel* (8. 10. 24) :

Par décret en date du 30 septembre 1924, une somme de 50 000 francs, prélevée sur le fonds commun de l'ancien archidiocèse de Besançon, a été attribuée, par indivis, aux départements du Doubs, de la Haute-Saône et du territoire de Belfort, par application de l'art. 1er § 1er-4° de la loi du 13 avril 1908.

Du *J. O.* (12-13. 11. 24) :

Par décrets en date du 22 octobre 1924 :

Est attribuée au bureau de bienfaisance de Verfeil (Haute-Garonne) une pièce de terre sise dans cette commune, lieudit Fount-Nobo, section 1, n° 305 du plan cadastral, d'une contenance approximative de 32 ares, ayant appartenu à la fabrique de l'église de Saint-Blaise à Verfeil et actuellement placée sous séquestre, la présente attribution faite sous condition d'exécuter la charge maintenue par *erratum* à la liste des biens ecclésiastiques ;

Sont attribués au bureau de bienfaisance de Lapalisse (Allier) les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Lapalisse et actuellement placés sous séquestre ;

Est attribué au bureau de bienfaisance d'Autainville (Loir-et-Cher) l'actif disponible provenant des biens ayant appartenu à la fabrique de l'église d'Autainville et actuellement placé sous séquestre.

Par décrets en date du 28 octobre 1924 :

Est attribuée au bureau de bienfaisance de Campeaux (Calvados) une somme de 2 083 francs ayant appartenu à la fabrique de l'église de Campeaux et actuellement placée sous séquestre.

Sont attribués à la commune de Castelmaurou (Haute-Garonne), à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Castelmaurou et actuellement placés sous séquestre ; la présente attribution faite sous condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits desdits biens au service des secours de bienfaisance.

Du *J. O.* (15. 11. 24) :

Par décrets en date du 6 novembre 1924 :

Sont attribués au bureau de bienfaisance d'Hyds (Allier) les biens ayant appartenu à la mense succursale de l'église d'Hyds et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Est attribué au département de l'Aube, pour recevoir la destination prévue par l'art. 9 § 1er-4° de la loi du 9 décembre 1905, modifié par la loi du 13 avril 1908, un titre de rente sur l'Etat de 200 francs, section 3, n° 362215, ayant appartenu aux grand et petit séminaires de Troyes et actuellement placé sous séquestre.

Sont attribués par moitié au bureau de bienfaisance et à l'hospice de la commune de Guilers (Finistère) les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Guilers et actuellement placés sous séquestre ; la présente attribution faite sous condition pour les établissements bénéficiaires d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Sont attribués à la commune de l'Hôpital-le-Grand (Loire), à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de l'Hôpital-le-Grand, comprenant un titre de rente de 133 francs, série 6, n° 527 190, et le reliquat actif du compte du séquestre et actuellement placés sous séquestre ; la présente attribution faite sous la double condition d'affecter les revenus ou produits desdits biens au service des secours de bienfaisance et d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Est attribuée au bureau de bienfaisance de Saint-Bel (Rhône) la somme constituant le reliquat du compte du séquestre des biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Saint-Bel, la présente attribution faite sous condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Est attribué au bureau de bienfaisance de Genevreuille (Haute-Saône) un titre de rente de 270 francs 3 %, section 4, n° 483719, ayant appartenu à la fabrique de l'église de Genevreuille et actuellement placé sous séquestre.

Sont attribués à la commune de Beautot (Seine-Inférieure), à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Beautot et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la double condition, par la commune : 1° d'affecter tous les revenus ou produits desdits biens au service des secours de bienfaisance ; 2° d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Est attribué à la commune de Vattetot-sur-Mer (Seine-Inférieure), à défaut de bureau de bienfaisance, un titre de rente 3 % sur l'Etat, de 90 francs, série 6, n° 589716, ayant appartenu à la fabrique de l'église de Vattetot-sur-Mer et actuellement placé sous séquestre, la présente attribution faite sous la double condition par la commune : 1° d'affecter tous les revenus ou produits de ladite rente au service des secours de bienfaisance ; 2° d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Par décrets en date du 6 novembre 1924 :

Sont attribués au bureau de bienfaisance de Gex (Ain) les biens ayant appartenu à la fabrique et à la mense de l'église de Gex et actuellement placés sous séquestre à l'exception des biens ci-après désignés, attribués à l'hôpital-hospice de Gex (Ain) :

1° 133 francs de rente 3 % sur l'Etat, série 4, n° 550241 ;

2° Une somme de 63 fr. 95 ayant appartenu à la fabrique de l'église de Gex ;

3° 51 francs de rente 3 % sur l'Etat, n° 556564, provenant de la mense de l'église de Gex, ces biens actuellement placés sous séquestre.

Sont attribués au bureau de bienfaisance de Gex (Ain)

les meubles garnissant un immeuble, sis à Gex, route nationale, n° 5, ayant appartenu à la mense de l'église de Gex et qui a fait l'objet d'un décret d'attribution en date du 21 août 1921.

Sont rapportés les deux décrets, en date du 20 mars 1910, portant attribution des biens ayant appartenu à la fabrique et à la mense de l'église de Briançonnet et à la fabrique de l'église de Prignolet (Alpes-Maritimes).

Sont attribués au bureau de bienfaisance de Briançonnet (Alpes-Maritimes) les biens ayant appartenu à la fabrique et à la mense de l'église de Briançonnet et à la fabrique de l'église de Prignolet, à l'exception de ceux ci-après désignés.

Sont attribués à la commune de Briançonnet (Alpes-Maritimes) les biens suivants ayant appartenu à la fabrique de l'église de Briançonnet :

Une terre située quartier Saint-Joseph, section A, n° 367 du plan cadastral ;

Jusqu'à concurrence de 100 francs de rente, un titre de rente sur l'Etat de 116 francs, section 2, n° 583891.

Par décret en date du 6 novembre 1924, sont attribués au bureau de bienfaisance et à l'hospice de Montdidier et au bureau de bienfaisance d'Ayencourt-le-Monchel (Somme), dans la proportion de 60,80 % pour le premier établissement, de 34,20 % pour le second, et de 5 % pour le troisième, les biens encore actuellement placés sous séquestre, ayant appartenu à la fabrique de l'église du Saint-Sépulcre, à Montdidier (1).

Du *J. O.* (29. 11. 24) :

Département de l'Ain. — Par décret en date du 26 octobre 1920, sont attribués au département de l'Ain, par application de l'art. 1er § 1er-3° de la loi du 13 avril 1908, les biens non encore attribués de l'ancien petit séminaire de Meximieux, plus le reliquat du compte du séquestre.

Par décret en date du 21 août 1921 :

N'est pas approuvée l'attribution faite le 12 décembre 1906 par M. Lapierre, agissant comme représentant de la mense de l'église de Gex (Ain), au profit de la « Société des orphelinats et enfants délaissés de l'Ain », à Bourg, non reconnue d'utilité publique, d'un immeuble sis à Gex, route nationale n° 5, affecté à usage d'orphelinat et ayant appartenu à ladite mense.

Est attribué au bureau de bienfaisance de Gex (Ain), un immeuble sis à Gex, route nationale n° 5, affecté à usage d'orphelinat et ayant appartenu à la mense de l'église de Gex.

Département de l'Allier. — Par décret en date du 23 juillet 1921, sont attribués au bureau de bienfaisance de Cusset (Allier) les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Cusset ; ladite attribution faite sous la condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Par décret en date du 6 décembre 1920, est attribuée à la commune d'Arfeuilles (Allier), par application des articles 7 et 8 de la loi du 9 décembre 1905, modifiée par la loi du 13 avril 1908, un immeuble dit « Maison Martin », situé sur le territoire de ladite commune et ayant appartenu à l'ancienne mense épiscopale ; ladite attribution faite sous condition par la commune d'acquitter le solde du passif afférent à l'immeuble attribué.

Département de l'Aube. — Par décret en date du 30 mai 1921, sont attribués au bureau de bienfaisance de Plancy (Aube) les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Plancy ; la présente attribution faite sous la condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

(1) *Erratum* du *J. O.* du 30. 11. 24 :

« *Erratum* au *Journal Officiel* du 15 novembre 1924, attribution de biens ecclésiastiques : page 10079, 1re colonne, au lieu de : « par décret en date du 6 novembre 1924, sont attribués au bureau de bienfaisance et à l'hospice de Montdidier et au bureau de bienfaisance d'Ayencourt-le-Monchel (Somme), dans la proportion de 60/80 % pour le premier établissement, de 34/20 % pour le second et de 5 % pour le troisième », lire : « dans la proportion de » 34/20 % pour le bureau de bienfaisance de Montdidier, » de 60/80 % pour l'hospice de Montdidier et de 5 % » pour le bureau de bienfaisance d'Ayencourt-le-Monchel ».

Département de l'Aveyron. — Par décret en date du 21 août 1921, sont attribués à la commune de Camboulazet (Aveyron), à défaut du bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la mense de l'église de Camboulazet ; la présente attribution faite sous la condition pour la commune d'affecter tous les revenus ou produits desdits biens au service des secours de bienfaisance ou d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Par décret en date du 30 août 1921, sont attribués au bureau de bienfaisance de Vabres (Aveyron) les biens ayant appartenu à la mense de l'église de Rayssac, commune de Vabres ; la présente attribution faite sous condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Par décret en date du 3 septembre 1921 :

Sont attribués à l'hospice d'Espalion (Aveyron) les biens ci-après désignés ayant appartenu aux fabriques des églises d'Espalion, d'Alayrac, de Bioumac, de Calmont-d'Olt et de Flaujac, à Espalion :

1° Les titres de rente suivants :

85 fr. de rente série 1, n° 447 033 ;
41 fr. de rente série 1, n° 573 666 ;
77 fr. de rente série 8, n° 486 128 ;
92 fr. de rente section 4, n° 616 390 ;

2° Une somme de 681 fr. 56, représentant le reliquat du produit de la vente d'un immeuble ayant appartenu à la fabrique de l'église de Flaujac, à Espalion ;

3° Le reliquat du compte du séquestre.

Sont attribués au bureau de bienfaisance d'Espalion (Aveyron) les autres biens ayant appartenu aux fabriques des églises d'Espalion, d'Alayrac, de Bioumac, de Calmont-d'Olt et de Flaujac, à Espalion.

Ces attributions sont faites sous condition pour les établissements attributaires d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Par décret en date du 30 décembre 1921 :

Sont rapportés les décrets en date des 30 septembre 1912 et 26 mai 1915, qui ont attribué à la commune de Belmont (Aveyron), par application de l'art. 9 § 1er-3° de la loi du 9 décembre 1905, modifié par la loi du 13 avril 1908, les immeubles ayant appartenu au petit séminaire de Belmont et situés sur le territoire de cette commune.

Sont attribués au département de l'Aveyron, pour recevoir la destination prévue par l'art. 9 § 1er-3° de la loi du 9 décembre 1905, modifié par la loi du 13 avril 1908 les immeubles situés sur le territoire de la commune de Belmont (Aveyron) et ayant appartenu au petit séminaire de Belmont.

Département des Bouches-du-Rhône. — Par décret en date du 10 juin 1921, sont attribués au bureau de bienfaisance de Marseille (Bouches-du-Rhône) les titres de rente 3 p. 100 sur l'Etat ci-après désignés ayant appartenu pour partie audit bureau de bienfaisance et pour partie aux fabriques des églises de Saint-Théodore, de Notre-Dame de la Major, de Saint-Laurent, du Mont-Carmel, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Roch, de Mazargues, de Saint-Connat, de Saint-Trophime et de Sainte-Marie-Madeleine dite des Chartreux, à Marseille :

76 fr. de rente, section 5, n° 542 944 ;
187 fr. de rente, section 5, n° 542 946 ;
187 fr. de rente, section 5, n° 542 947 ;
187 fr. de rente, section 5, n° 542 948 ;
187 fr. de rente, section 5, n° 542 949 ;
187 fr. de rente, section 5, n° 542 950 ;
187 fr. de rente, section 5, n° 542 951 ;
89 fr. de rente, section 5, n° 542 952 ;
788 fr. de rente, section 5, n° 583 924 ;
19 fr. de rente, section 5, n° 707 414 ;
79 fr. de rente, section 5, n° 716 646 ;

la présente attribution faite sous condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Département de la Charente. — Par décrets en date du 11 janvier 1921 :

Sont attribués à l'hôpital-hospice de Barbezieux (Charente), jusqu'à concurrence de 1 962 fr. 40 en numéraire et 347 fr. de rente 3 p. 100 sur l'Etat français, les sommes et valeurs ayant appartenu à l'ancienne fabrique de l'église curiale de Saint-Mathias, de Barbezieux.

Sont attribués à la commune de Saint-Hilaire (Charente), à défaut de bureau de bienfaisance et jusqu'à concurrence de 149 fr. 67 en numéraire et de 30 fr. de rente 3 p. 100 sur l'Etat français, les sommes et valeurs ayant appartenu à l'ancienne fabrique de l'église curiale de Saint-Mathias, de Barbezieux.

Par décret du 13 décembre 1920 :

Sont attribués à l'hôpital-hospice et au bureau de bien-
isance de Cognac (Charente), jusqu'à concurrence des rois quarts pour le premier établissement et d'un quart our le second, les biens, titres de rente, sommes et aleurs ayant appartenu aux anciennes fabriques des églises aint-Léger, Saint-Jacques et Saint-Martin, de Cognac, à exception :

1° De ceux non susceptibles d'attribution ;

2° De ceux restitués aux donataires comme provenant e libérations consenties à charge de services religieux.

Département de la Charente-Inférieure. — Par décret en late du 15 octobre 1921, est attribué au bureau de bien-aisance de Saint-Fort-sur-Gironde (Charente-Inférieure) le itre de rente sur l'Etat n° 216 754, section 7, de 94 fr., yant appartenu à la fabrique de l'église de Saint-Fort-sur-Gironde ; la présente attribution faite sous condition l'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Département de la Côte-d'Or. — Par décret en date du 10 août 1921 :

Est rapporté le décret du 21 septembre 1913, en tant qu'il porte attribution à l'hôpital-hospice de Nolay (Côte-d'Or), à défaut de bureau de bienfaisance, les 17/23 des biens ayant appartenu à la fabrique et à la mense de l'église de Nolay.

Sont attribués à la commune de Nolay (Côte-d'Or), pour servir de dotation à un bureau de bienfaisance, les 17/23 des biens ayant appartenu à la fabrique et à la mense de l'église de Nolay.

Département de l'Eure. — Par décret en date du 22 juin 1921, sont attribués aux bureaux de bienfaisance de Doudeauville et de Nojeon-le-Sec (Eure), dans la proportion de 202/498 pour le premier et de 296/498 pour le second, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Nojeon-le-Sec, à l'exception des deux rentes ci-après :

Une rente de 188 fr. à prélever sur un titre de 500 fr. de rente 3 p. 100 sur l'Etat, n° 463 886, provenant d'une dotation Bertaux, ladite rente destinée à l'entretien de l'église, attribuée à la commune de Nojeon-le-Sec ;

Un titre de rente de 95 fr. représentant la dotation de l'ancienne fabrique de Doudeauville, attribué au bureau de bienfaisance de Doudeauville.

Département d'Eure-et-Loir. — Par décret en date du 27 avril 1921, sont attribués à la commune de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), pour recevoir la destination prévue par l'art. 1er § 1er-3° de la loi du 13 avril 1908 modifiant l'art. 9 § 1er de la loi du 9 décembre 1905, les immeubles ayant appartenu à l'ancien petit séminaire de Nogent-le-Rotrou, situés sur le territoire de cette commune.

Département de la Haute-Garonne. — Par décret en date du 12 avril 1921 :

Est attribué au bureau de bienfaisance d'Auterive (Haute-Garonne) le titre de rente ci-après désigné ayant appartenu à la fabrique de l'église Saint-Paul, à Auterive :

122 fr. de rente 3 p. 100, n° 590 126, provenant du legs de Pressac.

Les arréages de ce titre échus depuis la mise sous séquestre jusqu'à ce jour demeureront acquis à l'hôpital-hospice d'Auterive.

Sont attribués à l'hôpital-hospice d'Auterive (Haute-Garonne) les autres biens ayant appartenu à la fabrique de l'église Saint-Paul, à Auterive.

Par décret en date du 9 décembre 1920 :

Sont attribués à la commune de Beauchalot (Haute-Garonne), à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Beauchalot ; la présente attribution faite sous réserve des exceptions ci-dessous spécifiées et, en outre, sous la condition d'affecter tous les revenus ou produits desdits biens au service des secours de bienfaisance.

Est exceptée de la présente attribution de biens ci-après désignée :

Une terre labourable de 56 ares 38 centiares, sise à Campos, provenant d'un legs fait en une [? nue] propriété à la fabrique de l'église de Beauchalot par M. d'Ustou, et dont les revenus après extinction de l'usufruit sont destinés à l'entretien de l'église de cette commune et qui est attribuée en une [? nue] propriété à la commune de Beauchalot, avec maintien de cette charge.

Département de Loir-et-Cher. — Par décret en date du 7 septembre 1921, est attribuée à la commune d'Amblay (Loir-et-Cher), à défaut de bureau de bienfaisance, une somme de 3 000 fr., portée par suite d'accroissement à 3 453 fr. 46, provenant d'un legs Broult, ayant appartenu à la fabrique de l'église d'Amblay.

Par décret en date du 22 juin 1921, sont attribués au département de Loir-et-Cher, pour recevoir la destination prévue par l'art. 9 § 1er-4° de la loi du 9 décembre 1905, modifié par la loi du 13 avril 1908, les biens ci-après désignés et provenant de l'actif disponible des biens diocésains :

1° Un immeuble situé à Blois, rue Guerry, n° 13 ;

2° Le reliquat actif de la masse commune diocésaine.

Département de la Haute-Loire. — Par décret en date du 11 janvier 1921, sont attribués au département de la Haute-Loire, pour recevoir la destination prescrite par l'art. 9 § 1er-3° et 4° de la loi du 9 décembre 1905, modifié par la loi du 13 avril 1908, les bâtiments, cours, jardins, prés et terres attenants, situés sur le territoire de la commune de Brives-Charensac (Haute-Loire), précédemment occupés par le petit séminaire de la Chartreuse et ayant appartenu à cet établissement.

Département du Lot. — Par décret en date du 20 juin 1920, sont attribués à la ville de Cahors (Lot), pour recevoir la destination prévue par l'art. 9 § 1er-4° de la loi du 9 décembre 1905, modifié par la loi du 13 avril 1908, trois jardins ayant appartenu au grand séminaire de Cahors et connus sous le nom de « jardin Resseguier », « jardin Delsol » et « jardin Vincent ».

Du *J. O.* (4. 12. 24) :

Département du Calvados. — Par décret en date du 25 octobre 1921, sont attribués au département du Calvados, pour recevoir la destination prescrite par l'art. 9 § 1er-3° de la loi du 9 décembre 1905, modifié par la loi du 13 avril 1908, les biens ci-après désignés, savoir :

I. — Biens provenant de la mense épiscopale de Bayeux : une propriété sise à Douvres-la-Délivrande, Luc-sur-Mer et Langrune, appelée « Séminaire de la Délivrande », et comprenant bâtiments d'habitation, cours, jardins, parc, le tout d'une contenance de 3 hectares 82 ares 36 centiares.

II. — Biens provenant du grand séminaire de Bayeux : un enclos à Douvres-la-Délivrande, autrefois occupé par les Pères de la Délivrande, et l'orphelinat Saint-Joseph, comprenant maisons, granges, hangars et jardins.

Département du Loiret. — Par décret du 4 février 1922, est attribué au département du Loiret, pour recevoir la destination prévue par l'art. 9 § 1er-3° de la loi du 9 décembre 1905, modifié par la loi du 13 avril 1908, un immeuble avec ses dépendances sis à la Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret), ayant appartenu au petit séminaire de cette commune. Le passif afférent aux biens attribués sera à la charge de l'établissement attributaire.

Département de Maine-et-Loire. — Par décret en date du 9 janvier 1922, sont attribués à l'Association catholique angevine des œuvres d'assistance et de bienfaisance, dont le siège est à Angers (Maine-et-Loire), reconnue d'utilité publique par décret du 4 février 1909, les immeubles situés sur le territoire de la commune de Montilliers (même département), ayant appartenu à la mense épiscopale d'Angers et grevés d'une affectation charitable. Le payement des dettes afférent[es] aux immeubles attribués sera à la charge de l'établissement attributaire.

Par décret en date du 4 juin 1923, sont attribués à l'Association catholique angevine des œuvres d'assistance et de bienfaisance, dont le siège est à Angers (Maine-et-Loire), reconnue d'utilité publique par décret du 4 février 1909, les divers immeubles situés sur les territoires des communes de Saint-Hilaire-du-Bois, de Cernusson et de Soulaines (même département), ayant appartenu à la mense épiscopale d'Angers, comme provenant d'une donation Logeais et grevés d'une affectation charitable. Le payement des dettes afférent[es] aux immeubles attribués sera à la charge de l'établissement attributaire.

Par décret en date du 10 juin 1921 :

N'est pas approuvée l'attribution d'une maison avec dépendance, grevée d'affectation scolaire, ayant appartenu à la fabrique de l'église de la Chapelle-Saint Florent (Maine-et-Loire), attribution faite le 9 décembre 1906 par le conseil de ladite fabrique au profit de l'association catholique angevine des œuvres d'enseignement et subsidiairement au profit de la société d'éducation de Lyon.

Est attribuée à la commune de la Chapelle-Saint-Flo-

rent (Maine-et-Loire), une maison avec dépendances ayant appartenu à la fabrique de l'église de la Chapelle-Saint-Florent et grevée d'affectation scolaire.

Département de la Marne. — Par décret en date du 25 septembre 1921, est attribué au département de la Marne pour recevoir la destination prescrite par l'art. 9 § 1er-4° de la loi du 9 décembre 1905, modifié par la loi du 13 avril 1908, un immeuble sis à Châlons-sur-Marne, rue Chamorin, n° 6, ayant appartenu à l'ancienne mense épiscopale de Châlons-sur-Marne.

Département de la Mayenne. — Par décret en date du 9 décembre 1920 :

Sont attribués au bureau de bienfaisance d'Andouillé (Mayenne), les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église d'Andouillé, à l'exception d'une somme de 3 455 fr. 97, provenant du compte du séquestre.

Sont attribués à l'hospice d'Andouillé (Mayenne), une somme de 3 455 fr. 97, à prélever sur le reliquat du compte du séquestre et non attribuée au bureau de bienfaisance de cette commune.

Par décret en date du 27 août 1921, est attribuée à l'hôpital-hospice de Craon (Mayenne), la nue propriété d'une somme de 2 000 fr., ayant appartenu à la fabrique de l'église Saint-Nicolas, à Craon, ladite attribution faite sous la condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Département du Morbihan. — Par décret en date du 9 décembre 1920 :

Est attribué à la commune de Péaule (Morbihan), un titre de rente 3 p. 100 sur l'Etat de 177 fr., série 7, n° 638 015, ayant appartenu à la fabrique de l'église de Péaule et grevé d'affectation scolaire.

Est rapporté, en ce qu'il a de contraire au présent décret, l'article 1er du décret du 19 octobre 1911, qui avait attribué à la commune de Péaule, à défaut de bureau de bienfaisance, tous les biens ayant appartenu à la fabrique et à la mense de l'église de cette commune.

Du *J. O.* (5. 12. 24) :

Département de la Nièvre. — Par décret en date du 30 décembre 1920, sont attribués au département de la Nièvre, pour recevoir la destination prescrite par l'art. 1er § 1er-4° de la loi du 13 avril 1908 : 1° un immeuble sis à Nevers, rue Sainte-Hélène, désigné sous le nom de « Clos Saint-Joseph » et ayant appartenu au grand séminaire de Nevers ; 2° le solde actif du compte du séquestre.

Département du Pas-de-Calais. — Par décret en date du 7 août 1921 :

Sont attribués au bureau de bienfaisance de Rély (Pas-de-Calais) les biens ci-après désignés ayant appartenu à la fabrique de Rély et Rombly et de la chapelle de secours de Linghem :

1° Un titre de rente de 12 francs, série 7, n° 542716 ;
2° Les 436/541 de :

a) 2 hectares 19 ares 10 centiares sur le territoire de la commune de Fiefs ;

b) La moitié des 3 hectares 22 ares 33 centiares de terre sis terroir de Rély et 48 ares 40 centiares sis terroir de Ligny-les-Aire.

Sont attribués au bureau de bienfaisance de Rombly (Pas-de-Calais) les 95/531 des immeubles désignés ci-dessus, sis sur le territoire de la commune de Fiefs et les terroirs de Rély et Ligny-les-Aire, ayant appartenu à la fabrique de Rély et Rombly et de la chapelle de secours de Linghem.

Sont attribués au bureau de bienfaisance de Linghem (Pas-de-Calais) les biens ci-après désignés ayant appartenu à la fabrique de l'église de Rély et Rombly et de la chapelle de secours de Linghem :

1° Un titre de rente de 72 francs, série 7, n° 660768 ;
2° La moitié des :

a) 3 hectares 22 ares 33 centiares de terre sis terroir de Rély ;

b) 48 ares 40 centiares de terre sis terroir de Ligny-les-Aire.

Lesdites attributions sont faites sous condition pour les établissements attributaires d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Par décret en date du 10 mars 1921, sont attribués au bureau de bienfaisance de Fouquières-les-Lens (Pas-de-Calais) les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Fouquières-les-Lens, à l'exception d'un titre de rente de 11 francs, section 4, n° 425703, qui a fait retour à l'Etat.

Par décret en date du 27 novembre 1920, est attribué au département du Pas-de-Calais, pour recevoir la destination prévue par l'art. 9 § 1er-4° de la loi du 9 décembre 1905, modifié par la loi du 13 avril 1908, une somme de 110 000 francs à prélever sur le solde actif du fonds commun diocésain.

Par décret en date du 27 novembre 1920, sont attribués au bureau de bienfaisance de Ham-en-Artois (Pas-de-Calais), les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Ham-en-Artois, la présente attribution faite sous condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Par décret en date du 12 avril 1921, sont attribués au bureau de bienfaisance d'Audinghem (Pas-de-Calais), les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église d'Audinghem.

Par décret en date du 10 août 1921, sont attribués au bureau de bienfaisance, aux hospices civils et à la caisse de crédit municipal de Calais (Pas-de-Calais), dans la proportion de 1/3 pour chacun de ces établissements, les biens ayant appartenu à la fabrique et à la mense de l'église Notre-Dame à Calais. Ladite attribution faite sous condition, pour les établissements attributaires, d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens et du payement des dettes régulières et légales.

Département du Puy-de-Dôme. — Par décret en date du 6 décembre 1920, sont attribués au département du Puy-de-Dôme, pour recevoir la destination prévue par l'art. 1er § 1er-4° de la loi du 9 décembre 1905, modifié par la loi du 3 avril 1908, les biens ayant appartenu à l'ancienne mense épiscopale de Clermont-Ferrand ; ladite attribution faite sous réserve du payement du passif par le département attributaire.

Département des Basses-Pyrénées. — Par décret en date du 9 décembre 1920, sont attribués au département des Basses-Pyrénées, pour recevoir la destination prévue par l'art. 9 § 1er-3° de la loi du 9 décembre 1905, modifié par la loi du 13 avril 1908 :

1° Les immeubles précédemment occupés par le petit séminaire de Larressore et ayant appartenu à cet établissement et au grand séminaire de Bayonne ;

2° Les meubles et objets mobiliers garnissant lesdits immeubles, à l'exception des objets du culte et de ceux qui pourraient être réclamés par l'Etat.

Par décret en date du 22 juin 1921, sont attribués à l'Etat pour recevoir la destination prévue par l'art. 9 § 1er-5° de la loi du 9 décembre 1905, modifié par la loi du 13 avril 1908, les livres contenus dans la bibliothèque ayant appartenu à l'ancien petit séminaire de Larressore (Basses-Pyrénées) et énumérés dans la liste annexée audit décret.

Département de la Haute-Saône. — Par décret en date du 23 juillet 1921 :

Sont attribués au bureau de bienfaisance de Boult (Haute-Saône), dans la proportion des deux tiers, les biens ayant appartenu à la mense de l'église de Boult, la présente attribution faite sous condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Sont attribués à la commune de Chaux-la-Lotière (Haute-Saône), à défaut de bureau de bienfaisance, dans la proportion d'un tiers, les biens ayant appartenu à la mense de l'église de Boult, la présente attribution faite sous condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Par décret en date du 23 juillet 1921, est rapporté l'art. 2 du décret du 18 octobre 1909, qui est ainsi remplacé :

Est attribué à la commune de Lavoncourt (Haute-Saône), à défaut de bureau de bienfaisance, un titre de 10 francs de rente 3 % sur l'Etat, série 6, n° 450342, ayant appartenu à la fabrique de l'église de Lavoncourt.

Sont attribués à la commune de Lavoncourt (Haute-Saône), à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ci-après désignés, ayant appartenu à la mense de l'église de Lavoncourt :

109 francs de rente sur l'Etat, série 6, n° 606437 ;
Un pré de 36 ares 10 centiares.

Les présentes attributions sont faites sous la double condition par la commune ; 1° d'affecter tous les revenus du produit desdits biens au service des secours de bien

...aisance ; 2° d'exécuter les charges maintenues par la liste ...es biens.

Département de la Sarthe. — Par décret en date du 14 juin 1921, sont attribués à la commune de Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe), les biens ci-après désignés ayant appartenu à la fabrique de l'église de Beaumont-sur-Sarthe, la présente attribution faite sous condition de conserver auxdits biens l'affectation maintenue par la liste des biens:

1° Sur un titre de 50 francs de rente française 3 %, section 7, n° 0649167 : 6 fr. 60 de rente destinés à la reconstruction de l'église (legs d'Eulalie Reboul, veuve de Raymond Viau) ;

2° Sur un titre de 48 francs de rente française 3 %, section 7, n° 251453 : 6 fr. 40 de rente destinés à la reconstruction de l'église (legs d'Eulalie Reboul, veuve de Raymond Viau).

Par décret en date du 14 juin 1921, sont attribués au bureau de bienfaisance d'Ecommoy (Sarthe), les droits ayant appartenu à la fabrique de l'église d'Ecommoy sur un titre de rente 3 % sur l'Etat de 265 francs, section 4, n° 550404, provenant d'un legs veuve Déjean.

Département de la Seine. — Par décret en date du 16 septembre 1921, est attribué à la commune de Créteil (Seine), un immeuble sis dans cette commune, rue Saint-Maur, n° 5, section A, n° 587, ayant appartenu à la mense curiale de Créteil, la présente attribution faite sous condition par la commune d'acquitter le montant intégral des dettes régulières et légales grevant l'actif ainsi dévolu, conformément à la délibération du conseil municipal du 12 février 1921.

Département de la Somme. — Par décret en date du 2 juillet 1921, sont attribués au bureau de bienfaisance et à l'hospice d'Hangest-en-Santerre (Somme), jusqu'à concurrence de 3/4 pour le premier établissement et de 1/4 pour le second, les biens ayant appartenu à la mense de l'église d'Hangest-en-Santerre.

Département de Tarn-et-Garonne. — Par décret en date du 31 mai 1921, est attribué au bureau de bienfaisance de Reyniès (Tarn-et-Garonne), un titre de rente sur l'Etat de 9 francs, section 5, n° 622839, ayant appartenu à la fabrique de l'église de Moulis ; la présente attribution faite sous condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Département de la Vendée. — Par décret en date du 19 octobre 1921, sont attribués à l'hôpital-hospice de Bonin (Vendée), les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Bonin.

Par décret en date du 2 novembre 1921, sont attribués au bureau de bienfaisance de Châteauneuf (Vendée), les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Châteauneuf ; la présente attribution faite sous condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Département de l'Yonne. — Par décret en date du 21 août 1921 :

Est rapporté le décret du 9 septembre 1912, en tant qu'il porte attribution des biens ayant appartenu à la fabrique de l'église Saint-Pierre-Saint-Lazare à Avallon (Yonne).

Sont attribués au bureau de bienfaisance d'Avallon (Yonne) les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église Saint-Pierre-Saint-Lazare à Avallon, à l'exception de ceux ci-après désignés, qui sont attribués aux hospices d'Avallon (Yonne) :

1° Deux immeubles sis à Avallon, rue Bocquillet, nos 15 et 16 ;

2° Un titre de 363 francs de rentes sur l'Etat, série 1, n° 465117 ;

3° La moitié du reliquat du compte du séquestre des biens des fabriques des églises Saint-Pierre-Saint-Lazare et Saint-Martin à Avallon.

Du *J. O.* (8-9. 12. 24) :

Par décrets en date du 8 novembre 1924 :

Sont attribués à la commune de Chamay (Aube), à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Chamay et actuellement placés sous séquestre ; la présente attribution faite sous la double condition : 1° d'affecter tous les revenus ou produits desdits biens au service des secours de bienfaisance ; 2° d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Sont attribués à la commune de Craucey (Aube), à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Craucey et actuellement placés sous séquestre ; la présente attribution faite sous la double condition : 1° d'affecter tous les revenus ou produits desdits biens au service des secours de bienfaisance ; 2° d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Sont attribués au bureau de bienfaisance de Mussy-sur-Seine (Aube), les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Mussy-sur-Seine et actuellement placés sous séquestre ; la présente attribution faite sous condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Par décrets en date du 16 novembre 1924 :

Département de l'Aube. — Sont attribués aux hospices et au bureau de bienfaisance de Troyes (Aube), dans la proportion des deux tiers pour le premier établissement et d'un tiers pour le second, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église Sainte-Madeleine, à Troyes, et actuellement placés sous séquestre ; la présente attribution faite sous la condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Département de l'Aude. — Sont attribués au bureau de bienfaisance de Bouilhonnac (Aude), les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Bouilhonnac et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Département de l'Hérault. — Sont attribués au bureau de bienfaisance de Gigeau (Hérault), les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Gigeau et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Département de la Lozère. — Sont attribués au bureau de bienfaisance de Saint-Etienne-du-Valdonnez (Lozère), les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Laubies (commune de Saint-Etienne-du-Valdonnez) et à la mense de l'église de Saint-Etienne-du-Valdonnez et actuellement placés sous séquestre.

Par décrets en date du 16 novembre 1924 :

Sont attribués au bureau de bienfaisance de Neffiès (Hérault) les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Neffiès et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Sont attribués à la commune de Saint-Gely-du-Fex (Hérault), à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la mense de l'église de Saint-Gely-du-Fex et actuellement placés sous séquestre ; la présente attribution faite sous la double condition par la commune : 1° d'affecter tous les revenus ou produits desdits biens au service des secours de bienfaisance ; 2° d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Sont attribués au bureau de bienfaisance de Thézan-les-Béziers (Hérault), les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Thézan les-Béziers et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Du *J. O.* (14. 12. 24) :

Par décrets en date du 28 novembre 1924 :

Département de l'Allier. — Sont attribués à la commune de Montvicq (Allier), à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de cette commune et actuellement placés sous séquestre ; la présente attribution faite sous la double condition par la commune : 1° d'affecter tous les revenus ou produits desdits biens au service des secours de bienfaisance ; 2° d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Département de l'Ariège. — Sont attribués à la commune de Bethmale (Ariège), à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Bethmale et actuellement placés sous séquestre; la présente attribution faite sous la double condition : 1° d'affecter tous les revenus ou produits desdits biens au service des secours de bienfaisance ; 2° d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Département de l'Aude. — Sont attribués au bureau de bienfaisance de Pouzols (Aude) les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Pouzols et actuellement placés sous séquestre ; la présente attribution faite sous

condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Département de la Charente. — Son attribués au département de la Charente par application de l'art. 9 § 1er-3° de la loi du 9 décembre 1905, modifié par la loi du 13 avril 1908, les immeubles composant le domaine du Grand-Girac, situés sur le territoire de la commune de Saint-Michel (Charente), ainsi que les meubles les garnissant, ayant appartenu au grand séminaire d'Angoulême et actuellement placés sous séquestre.

Département de l'Eure. — Est rapporté le décret en date du 10 mars 1910, en tant qu'il a attribué au bureau de bienfaisance de Farceaux (Eure) un titre de rente de 50 fr., série 4, n° 576037, comme ayant appartenu à la fabrique de l'église de Farceaux.

Est attribuée au bureau de bienfaisance de Farceaux (Eure) ledit titre de rente de 50 fr. ayant appartenu à la mense de l'église de Farceaux.

Département de la Loire-Inférieure. — Est attribuée au bureau de bienfaisance de Nantes (Loire-Inférieure), conformément à l'art. 1er § 1er de la loi du 13 avril 1908, une somme de 65 655 fr. 62, provenant de l'aliénation d'un immeuble à usage de presbytère, ayant appartenu à l'ancienne fabrique de l'église de la Madeleine à Nantes et actuellement placée sous séquestre.

Département du Loiret. — Est attribuée au bureau de bienfaisance, aux hospices et à la caisse de crédit municipal d'Orléans (Loiret), dans la proportion de deux cinquièmes pour le bureau de bienfaisance, de deux cinquièmes pour les hospices et d'un cinquième pour la caisse de crédit municipal, une somme de 5 437 fr. 91, représentant le reliquat du compte actif de gestion des biens ayant appartenu à la fabrique de l'église Saint-Donatien à Orléans et actuellement placée sous séquestre; la présente attribution faite sous condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Département du Pas-de-Calais. — Sont attribués au bureau de bienfaisance de Gommécourt (Pas-de-Calais), les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Gommécourt et actuellement placés sous séquestre; la présente attribution faite sous condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

Département de la Haute-Saône. — Sont attribués au bureau de bienfaisance de Ray-sur-Saône et aux communes de Ferrières-les-Ray et de Recologne-les-Ray (Haute-Saône), à défaut de bureau de bienfaisance, dans la proportion de quatre sixièmes pour le bureau de bienfaisance de Ray-sur-Saône et d'un sixième pour chacune des communes de Ferrières-les-Ray et de Recologne-les-Ray, les biens ayant appartenu à la fabrique et à la mense de l'église de Ray-sur-Saône et actuellement placés sous séquestre; la présente attribution faite sous la condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens et pour les communes de Ferrières-les-Ray et de Recologne d'affecter tous les produits des biens à elles attribués au service des secours de bienfaisance.

Département de la Vendée. — Sont attribués au bureau de bienfaisance de La Flocellière (Vendée) les biens ayant appartenu à la mense curiale de l'église de La Flocellière et actuellement placés sous séquestre; la présente attribution faite sous condition d'exécuter les charges maintenues par la liste des biens.

RÉPONSES MINISTÉRIELLES

Aumôniers militaires en Rhénanie

Du *J. O.* (Déb. parl., 27. 12. 24, Ch., p. 4857, col. 1):

2034. — M. Théo-Bretin, *député, demande à* M. le ministre de la Guerre *combien il existe d'aumôniers militaires dans l'armée du Rhin et le territoire de la Sarre, respectivement.* (Question du 18 décembre 1924.)

RÉPONSE. — 1° Nombre d'aumôniers militaires en service à l'armée du Rhin: *a*) catholiques: 1 aumônier inspecteur, 32 aumôniers; *b*) protestants: 6 aumôniers; *c*) israélites: 1 aumônier; 2° nombre d'aumôniers en service sur le territoire de la Sarre: *a*) catholiques: 3 aumôniers; *b*) protestants: 1 aumônier.

LIVRES REÇUS

Des Congrégations en France... Pourquoi pas? par THELLIER DE PONCHEVILLE. — Une brochure in-12 de 32 pages. Prix: 0 fr. 50. Editions *Spes*, Paris. 1924.

Roudine, roman, par IVAN TOURGUENEV. — Un vol. in-16 de 223 pages. Prix: 3 francs. Plon, Paris.

Un an d'occupation. — L'œuvre franco-belge dans la Ruhr en 1923. — Une brochure 23 × 15 cm. de 92 pages. Sans indication de prix. Imprimerie de l'Armée du Rhin, Dusseldorf.

L'aube nouvelle, roman, par GASPAR DE WEEDE. — Un vol. 18 × 10 cm. de 224 pages. Prix: 2 francs. Bonne Presse, Paris. 1924.

Mariage et bonheur, par Mme E. AGUILHON. — Un vol. 19 × 12 cm. de IX-385 pages. Prix: 6 francs. Téqui, Paris.

Almanach de la bonne nouvelle de 1925. — Une brochure 27 × 18 cm. de 95 pages. Prix: 1 fr. 50; franco: 1 fr. 80. Téqui, Paris.

Almanach de la lecture de 1925. — Une brochure 21,5 × 13,5 de 64 pages. Prix: 0 fr. 95. Editions de la *Revue des Lectures*.

Almanach de Notre-Dame de Lourdes pour 1925. — Une brochure in-4° de 80 pages. Prix: 1 fr. 50. Desclée et de Brouwer, Lille.

Almanach Payot. — Un vol. 15 × 16 cm. de 288 pages. Prix: 4 fr. 50. Librairie Payot, Paris.

Mon Almanach (1925). — Une brochure 18 × 12 cm. de 98 pages. Prix: 0 fr. 50. Bonne Presse, Paris.

Babette à Paris, par MAURICE MOREL. — Un vol. 19 × 12 cm. de 215 pages. Prix: 7 francs. Editions de la Vraie France, Paris. 1924.

Les Paillettes d'or. 19e série. — Une brochure in-18 de 118 pages. Prix: 1 franc. Aubanel, Avignon.

Traité de style épistolaire, par l'auteur des *Paillettes d'or.* — Un vol. in-18. Prix: broché, 3 francs; cartonné, 4 francs. Aubanel, Avignon.

Le roc aux moines, par FLORENCE O'NOLL. — Un vol. de 256 pages. Prix: 2 francs; relié, 4 fr. 25. Bonne Presse, Paris.

La gloire de Publius Corlian, par J.-L. GASTON PASTRE. — Un vol. 19 × 12 cm. de 275 pages. Prix: 7 fr. 50. Grasset, Paris.

Porteuse de lumière, par CHARLES PÉRONNET. Roman. — Un vol. 18 × 10 cm. de 234 pages. Prix: 2 francs. Bonne Presse, Paris. 1924.

La defensa de la familia, par R. RUCABADO. — Une brochure 21 × 16 cm. de 27 pages. Prix: 0,50 ptes. Monserrat, Barcelone.

Les vieux nids, par ISABELLE SANDY. — Un vol. 17 × 10 cm. de 184 pages. Prix: 2 fr. 50. Plon-Nourrit, Paris. 1924.

Manuel de ferblanterie-zinguerie, par H. CUINAT. — Un vol. in-18 de 295 pages. Prix: 12 francs. Baillière.

La laiterie et la beurrerie, par GERMAIN DERVAUX. — Un vol. 19 × 12 cm. de 221 pages. Prix: 7 fr. 50. Garnier, Paris.

La connaissance du caractère par l'écriture, par JENNY DESEYNE. — Un vol. 19 × 12 cm. de 203 pages. Prix: 10 francs. Garnier, Paris.

Documents officiels relatifs aux étudiants étrangers en France. — Un vol. 22 × 14 cm. de 34 pages. Prix: 2 fr. 50. Les presses universitaires de France.

Place aux Gosses, par GUY DORREZ. — Une brochure 19 × 14 cm. de 52 pages. Prix: 2 francs. Bourgnou et Bonis, Aurillac.

Les élections américaines

LA CONSTITUTION ET LES PARTIS POLITIQUES

Nous empruntons au correspondant de New-York de la Croix *(21 et 30 août, 5 septembre et 16 décembre 1924) une série d'articles très remarqués sur les élections américaines. L'intérêt n'en est pas restreint aux personnages du moment; car, à propos de ceux-ci, l'auteur a su exposer, avec des détails nombreux et très vivants et une clarté rarement atteinte en ces matières, le fonctionnement de la Constitution et des partis politiques des Etats-Unis d'Amérique.*

Les élections présidentielles approchent, et toute l'Amérique est agitée par une fièvre politique intense. En France, pour élire un successeur à M. Millerand, il a fallu vingt-quatre heures à peine ; aux Etats-Unis, la nomination du chef de l'Etat comporte un mode de votation long et compliqué qui passionne l'opinion et entrave pendant des mois la vie économique du pays.

Aux Etats-Unis, comme chacun sait, il y a deux principaux partis politiques : les républicains et les démocrates. L'emblème du parti républicain ou « grand vieux parti » est l'éléphant ; l'emblème des démocrates est l'âne. Honni soit qui mal y pense ! Un troisième parti, qui aspire, lui aussi, à devenir grand, s'est formé récemment. Il a pour chef le sénateur du Wisconsin, M. Robert La Follette, et s'appelle le parti progressiste (1). Il y a beau temps que La Follette, un républicain, cherchait à débaucher les mécontents et les hommes avancés de tous les camps pour les rallier à son drapeau et les conduire à la bataille électorale en novembre prochain. Les socialistes sont trop peu pour qu'on s'attarde à parler d'eux. Ils n'ont qu'un seul représentant au Congrès et ils ne comptent pas comme parti. Le programme de La Follette leur va, du reste, comme un gant, et il est certain qu'ils lui prêteront leur appui aux prochaines élections. Quant aux communistes, ils sont à peine une poignée et font plus de bruit que de mal. N'en parlons donc pas.

Comment chaque grand parti s'y prend-il pour désigner son candidat à la présidence de la République ? C'est à cette question que je vais essayer tout d'abord de répondre.

Organisation des partis politiques (2).

Républicains et démocrates sont admirablement organisés pour la bataille électorale, et leurs troupes se comptent par millions. Aussi bien, tout Américain, homme ou femme, en âge de voter, s'affilie à un parti et s'engage moralement à donner sa voix aux candidats de ce parti. Républicains et démocrates sont admirablement hiérarchisés aussi. Chaque parti a d'abord son Comité national, dont les membres sont élus par le Comité respectif de chaque Etat, à raison de deux membres par Etat : un homme et une femme. Chaque Etat est lui-même divisé en comtés, chaque comté en circonscriptions électorales et chaque circonscription électorale en districts. Le district a à sa tête un « *leader* », duquel dépendent des « capitaines » chargés de recruter les nouveaux adhérents, de maintenir le contact avec les affiliés et de les pousser aux urnes les jours d'élection.

La plupart de ces politiciens émargent au budget du parti, et quand celui-ci arrive à s'emparer du pouvoir, c'est aux « camarades » que vont toutes les fonctions lucratives, toutes les grasses prébendes. Ce détail explique l'acharnement avec lequel républicains et démocrates se livrent bataille. L'assiette au beurre n'est-elle pas l'enjeu de la lutte ?

Le président de la République est élu pour quatre ans, mais, dix ou douze mois au moins avant l'échéance de son mandat, les partis s'agitent déjà pour lui trouver un remplaçant. La nomination des candidats n'est pas une mince affaire : c'est au contraire un problème difficile, qu'on met parfois longtemps à résoudre. Le Comité national, ou état-major de chaque parti, se réunit d'abord en séance plénière pour choisir l'endroit où se tiendra sa Convention ou Congrès. C'est un honneur très rare, et un avantage aussi, pour une ville d'être choisie comme théâtre de ces grandes assises, et cet honneur s'achète parfois très cher. La municipalité et les commerçants du lieu, quelle que soit leur foi politique, s'offrent à voter des crédits élevés pour avoir une Convention chez eux. C'est de l'argent bien placé et qui rapporte, indirectement bien entendu, de gros intérêts.

New-York fait fête aux démocrates.

Cette année, les républicains se sont réunis à Cleveland (Ohio) et les démocrates à New-York. Cette dernière ville, pour faire honneur à ses hôtes, s'était parée de ses plus beaux atours. La 5e avenue, la rue aristocratique par excellence, avait arboré les étendards des 48 Etats de l'Union et de ses 5 colonies. Ces bannières de toutes couleurs, ornées d'écussons exotiques, offraient un coup d'œil ravissant. La nuit, la magnifique avenue n'était qu'un ruisseau de lumière éblouissant, long de plusieurs lieues et alimenté par des milliers de lampes électriques. Des fêtes, des banquets, des soirées de gala, des excursions variées, agrémentèrent le séjour des congressistes et leur fournirent l'occasion d'admirer les beautés de notre ville et son hospitalité légendaire.

Chaque parti politique envoie à sa Convention un nombre déterminé de délégués, à raison de tant par Etat ou, pour être plus précis, au prorata de la population de chaque Etat. Mais tous les Etats ne choisissent pas leurs délégués d'après une règle uniforme. Les uns font élire leurs représentants, circonscription par circonscription, par les affiliés du parti, d'autres laissent au Comité exécutif de l'Etat le soin de désigner ses délégués. Quel que soit le mode de votation employé par les républicains ou les démocrates pour désigner leurs « truchements » à la Convention, c'est là une opération laborieuse qui passionne le pays des mois et des mois avant l'ouverture de la campagne électorale proprement dite.

(1) Sur les différents partis politiques des Etats-Unis, *D. C.*, t. 4, pp. 171-172. — Sur le programme du parti républicain, vainqueur aux élections de 1920, cf. *D. C.*, t. 4, pp. 392-399. (Note de la *D. C.*)

(2) Les sous-titres sont de l'auteur.

Salle géante et féerique.

La Convention nationale républicaine qui s'est tenue à Cleveland au début de juin comptait exactement 1 109 délégués, et la Convention démocratique qui a siégé à New-York du 23 juin au 10 juillet en comptait 1 098. Mais à cette armée de délégués, que j'appellerai l'active, il faut ajouter une armée de réserve égale en nombre à la première et qu'on nomme les « *alternates* » ou substituts. Chaque congressiste est, en effet, accompagné d'un second, chargé, le cas échéant, de voter à sa place. Ce n'est donc pas 1 100, mais 2 000 hommes et plus que chaque parti envoie siéger à la Convention.

Pour contenir de telles assemblées, il faut des salles immenses, d'autant que les séances sont publiques et que, moyennant finance ou piston, les friands de la politique et les curieux peuvent y assister du haut des galeries. Certains Américains feront des milliers de lieues et dépenseront des sommes énormes pour voir une Convention. La salle de New-York où les démocrates ont tenu leurs dernières assises politiques est une des plus vastes du monde, et peut contenir 18 000 personnes aisément. C'est Madison Square Garden, où, chaque année, au printemps, le grand cirque Barnum vient exhiber ses armées de bêtes, de dompteurs, d'acrobates et de clowns. Les esprits facétieux prétendent qu'on ne pouvait mieux choisir pour une assemblée politique. Le grand hall offrait un coup d'œil féerique. Le Comité démocratique de New-York, à qui incombaient les préparatifs du Congrès, a consacré plus de 200 000 dollars pour la location, la décoration et l'équipement de la salle. Les installations électriques, télégraphiques, téléphoniques et radiotéléphoniques, étaient des merveilles de précision et d'agencement. Des microphones placés sur la tribune transmettaient la voix des orateurs à des amplificateurs puissants suspendus aux voûtes et, malgré le brouhaha de la foule, pas un mot n'échappait aux 18 000 auditeurs présents. Bien mieux, les microphones étaient eux-mêmes reliés à un poste radiotéléphonique d'émission, de sorte que tous les jours, pendant deux semaines, des millions de personnes, d'un bout à l'autre du pays, purent, grâce à leur appareil récepteur, assister de chez elles aux péripéties du mélodrame qui se jouait à New-York.

Dans l'immense hall, une profusion inouïe de drapeaux artistement agencés! La nuit, des réflecteurs puissants éclairaient la salle *a giorno*. L'effet était féerique. En bas, dans le vaste parterre, les délégués sont méthodiquement rangés autour d'un écriteau portant le nom de leur Etat respectif. Sur le petit axe de l'ellipse, face aux délégations, se dresse une plate-forme. Elle est réservée au président du Congrès, à l'état-major du parti et aux invités de marque. Tout autour de l'ellipse et dominant le foyer, une quadruple rangée de galeries s'étagent en amphithéâtre. A l'extrémité du grand axe, une autre plate-forme paraît comme suspendue ; c'est là que perche la fanfare, car ici, les programmes politiques s'élaborent aux accents stridents des cuivres. Dans ces sortes d'assemblées, il n'y a, du reste, en fait d'harmonie, que celle fournie par la musique. La fanfare n'est donc pas de trop.

Chaque séance s'ouvre par la prière.

Au jour indiqué, c'est-à-dire le lundi 23 juin, la Convention démocratique tenait sa première séance sous la présidence provisoire du chef du Comité national du parti, M. Hull. A New-York comme à Cleveland, les congressistes ne commencèrent jamais leurs travaux sans appeler sur eux les bénédictions divines. Chaque jour, et à tour de rôle, prêtres catholiques, ministres protestants ou rabbins juifs apparurent à la tribune pour faire l' « invocation ». Les congressistes écoutent cette prière debout, dans l'attitude du recueillement, les yeux et la tête baissés, jusqu'à l'*Amen* final. C'est très beau, et l'on ne peut se défendre d'admirer les peuples où le respect de Dieu se traduit par de tels actes. Briand, Viviani, Sarraut, au cours de leur voyage aux Etats-Unis, ont été témoins de semblables scènes, et je suis convaincu qu'elles ont fait sur eux une impression durable. Que nos Homais actuels ne viennent-ils ici prendre des leçons de tolérance et de liberté religieuses, au contact de ce grand peuple?

C'est à S. Em. le cardinal Hayes, archevêque de New-York, en tant que chef spirituel du groupe religieux le plus nombreux et en tant que dignitaire ecclésiastique le plus élevé en grade que revint l'honneur d'appeler, le premier, les faveurs divines sur la Convention démocratique. Il le fit en termes choisis et acheva sa pieuse harangue par la récitation du *Pater*, qu'une grande partie de l'assistance reprit en chœur avec lui. Dans de telles occasions, le *Pater* est la prière par excellence et qui rallie tous les suffrages. Les juifs eux-mêmes la trouvent très compréhensive et très belle et s'y associent volontiers.

Plate-forme électorale des démocrates.

Une fois la séance ouverte, le président provisoire de la Convention soumet à l'approbation des délégués la liste des membres de divers Comités. Ces Comités sont nombreux. Il y a d'abord le Comité chargé de vérifier les lettres de créance des délégués, le Comité de réception, celui de la bonne entente, etc., mais le plus important de tous est le Comité chargé d'élaborer la plate-forme électorale du parti. Cette plate-forme, que chacun voudrait très courte, est généralement très longue et touche une infinité de sujets. Tous les membres influents du parti, délégués ou non, qui ont quelques suggestions intéressantes à faire, quelque panacée économique ou politique à écouler, peuvent les soumettre au « *plat-form Committee* », quitte à celui-ci à l'adopter ou à la rejeter. Cette année, le programme électoral des démocrates prévoit notamment une nouvelle réduction des impôts, la revision du tarif douanier, le recouvrement des terrains pétrolifères frauduleusement aliénés par le Gouvernement républicain. Le programme démocrate se prononce encore pour le maintien des mesures excluant les immigrants asiatiques. Il promet, en outre, l'indépendance immédiate aux îles Philippines, la protection des droits américains en Turquie et, en ce qui concerne l'Allemagne, la mise en application des décisions prises par le président Wilson. La Ligue des Nations a été endossée à une forte majorité après des tiraillements pénibles. Il ne viendra jamais à l'idée d'aucun parti, ai-je besoin de le dire, de guerroyer contre la religion. Au contraire, républicains et démocrates se sont fait un devoir, dans leur plate-forme respective, de proclamer leur respect des consciences et la liberté absolue de tous les cultes.

Et que peut-on exiger de plus dans un pays à majorité protestante et où foisonnent toutes les sectes?

Le K.-K.-K. Une scène pathétique.

Cependant, la Convention démocratique de 1924 a dû, bon gré mal gré, aborder une question brûlante et qui touche de près à la religion, c'est la question du Ku-Klux-Klan. Elle a soulevé et soulèvera encore

'ardentes polémiques aussi longtemps que cette bominable pieuvre continuera d'étendre ses tentailes sur ce grand pays. Le Klan n'est pas, à proprement parler, une secte religieuse, mais plutôt une ociété secrète politique dont le cri de ralliement st : « Guerre aux catholiques, aux juifs et aux ègres. »

Non contents de proclamer la liberté des cultes et e respect de la religion, un grand nombre de démorates, à quelque secte qu'ils appartinssent, insisèrent pour qu'on insérât dans la plate-forme du arti une dénonciation formelle et précise du Kuux-Klan. Le fait que la majorité des membres du omité s'opposèrent à dénoncer le Klan en toutes ettres, tout en protestant de leur attachement à la iberté religieuse, montre quelle influence exerce, u quelle peur inspire déjà cette Société. Au sein du omité, des luttes homériques et passionnées se livrèrent sur cette question primordiale à telle enseigne qu'on crut un moment à la dislocation du arti. C'est au cours d'une de ces dramatiques éances que M. William Jennings Bryan (1), ex-secréaire d'Etat de M. Wilson et trois fois candidat du arti démocratique à la présidence de la République, e tourna vers ses collègues, énervés par cinq nuits le veilles, et les invita à se tourner vers Dieu et à ui demander ses lumières pour sortir convenablenent de cette impasse. Cette invite, qui venait à oint, fut immédiatement acceptée, et l'on vit tous es hommes, catholiques et protestants, s'agenouiller et réciter ensemble le *Pater* avec une gravité et un espect touchants. Quand ils se relevèrent, Bryan, es bras étendus, improvisa encore une prière dont es journaux nous ont donné la teneur et qui espire un accent de sincérité prenante. Que diraient os radicaux français, si, au cours de leurs palabres olitiques, un collègue mieux inspiré les invitait à e mettre à genoux pour demander à Dieu de les ssister de ses lumières et de les tirer d'un mauvais as ? La *Lanterne*, le *Radical*, le *Quotidien*, toutes es feuilles rouges de France et de Navarre crieraient mmédiatement au crétinisme et à la folie. Autre ays, autres mœurs. Ici, c'est celui qui rierait de es choses qu'on appellerait crétin et qu'on ferait nfermer.

Après l'incident pathétique que je viens de relater, e Comité, redevenu conciliant, décida de faire tran her la question en suspens par la Convention ellenême.

Là encore on entendit des discours passionnés où les appels au Christ, Prince de la Paix, reveaient souvent. Tous les orateurs sans exception parèrent en faveur de la liberté religieuse ou de l'égaité des races et flétrirent les méfaits du Klan, mais lusieurs, mus sans doute par des arrière-pensées lectorales, se prononcèrent contre la dénonciation ormelle de cette Société dans la plate-forme électoale du parti, par crainte, dirent-ils, de susciter les assions religieuses dans le pays. On passa au vote t c'est cette opinion qui, finalement, prévalut à ne voix de majorité.

Cette controverse religieuse, car c'en était une, aissa derrière elle comme une traînée de rancune et le mécontentement. Elle divisa la Convention en leux camps bien tranchés qui, les jours suivants, levaient maintes fois se dresser l'un contre l'autre, u détriment de la concorde et de la paix, comme n le verra plus loin.

(1) Né à Salem (Illinois) le 19. 3. 1860, presbytérien, vocat et publiciste, secrétaire d'Etat de 1913 à 1915. Note de la *D. C.*)

« Place à un Gouvernement honnête ! »

Chaque Convention, républicaine ou démocrate, s'ouvre d'ordinaire par un grand discours-programme ou « *Keynote speech* » où l'orateur stigmatise, en termes passionnés et grandiloquents, les méfaits de l'autre parti et met en relief les vertus du sien propre. Aux prochaines élections, les démocrates vont exploiter à fond les scandales politiques et financiers, comme l'affaire des pétroles, où plusieurs ministres républicains se sont compromis, éclaboussant du même coup leur personne et leur parti. « Place à un Gouvernement honnête ! » Tel fut en trois mots le thème du discours-programme prononcé au début de la Convention par le sénateur Harrisson.

Ce discours achevé, le président permanent du Congrès monte au fauteuil et y va lui aussi de son petit laïus. L'honneur de présider la Convention démocrate échut, cette année, à un catholique, M. Thomas Walsh, sénateur du Montana, personnalité tout à fait remarquable et légiste des plus distingués. C'est lui, Walsh, l'enquêteur habile et patient qui convainquit de concussion certains membres du Cabinet républicain et démasqua leurs malversations scandaleuses. Walsh présida les longues et fatigantes séances du Congrès avec un savoir-faire admirable à qui tout le monde se plut à rendre hommage.

La présentation des candidats.

Les premières journées d'une Convention — celle-ci siégea plus de deux semaines — se passent à présenter et à louanger les nombreux candidats susceptibles d'être élus, car chaque délégation ou presque a son favori. Le président invite donc chaque Etat à tour de rôle et par ordre alphabétique à faire connaître son choix. Si leurs constituants leur ont donné ordre de voter pour telle ou telle personnalité politique à l'exclusion de toute autre, les délégués de l'Etat appelé dépêchent à la tribune leurs meilleurs orateurs pour soutenir sa candidature ; mais si au contraire les délégués d'un Etat n'ont reçu de leurs commettants aucun mandat précis et si chacun est libre de donner sa voix à qui lui plaît, il arrivera que la même délégation présentera cinq ou six candidats différents.

C'est alors une série interminable de harangues, toutes plus emphatiques les unes que les autres, et qui rappellent assez les boniments de ces charlatans qui, les jours de foire, vantent aux badauds, attroupés autour de leur roulotte, les vertus de leurs panacées. Je n'avais jamais cru jusqu'alors que les Etats-Unis comptassent autant d'hommes illustres capables de diriger les destinées de ce pays et de trôner à la Maison-Blanche. Mais souvent, n'est-ce pas, « l'aigle d'une maison n'est qu'un sot dans une autre », et ceci explique que tant d'hommes, hier inconnus du grand public, soient devenus subitement célèbres.

J'ai entendu plusieurs de ces « *nomination speeches* » ou discours de nomination, et, ma foi, ce sont encore ceux des dames — car il y a beaucoup de personnes du beau sexe parmi les délégués — qui m'ont paru les plus sensés et les plus intéressants. Comme l'Amérique compte 48 Etats et 5 colonies et que tous, ou presque, envoyèrent quelques-uns de leurs Cicérons à la tribune aux harangues, on peut se faire une idée des cascades d'éloquence qui tombèrent de cette tribune cinq jours durant. Ce fut un vrai Niagara.

Dans l'immense hall, rempli d'une foule grouillante, il fait une chaleur torride. Aussi beaucoup de ces messieurs siègent-ils en bras de chemise. On

n'est pas démocrate pour rien. Les dames, plus pudiques, se contentent de combattre la canicule à coups d'éventail ou en suçant des crèmes à la glace. Quand les séances se prolongent au delà d'un quart de jour et que les estomacs, comme les discours, deviennent par trop creux, les délégués passent au buffet, dévorent hâtivement quelques sandwiches, arrosés d'un verre d'eau, puis retournent, gais et frais, à leurs pressants devoirs.

Deux candidats bien en vue.

Les deux candidats qui, dès le début de la Convention, se concilièrent le plus d'amis furent William G. Mac Adoo, gendre et ancien ministre des Finances de Wilson (1), et Alfred Smith, gouverneur de l'Etat de New-York. Mac Adoo était soutenu surtout par les Etats du Sud et de l'Ouest, où le Ku-Klux-Klan compte ses plus fermes adhérents. Il est « *bone dry* », c'est-à-dire sec comme un os. Cette épithète ne concerne pas tant sa maigre personne que ses idées touchant la prohibition. C'est un buveur d'eau convaincu, voilà tout. Smith était le candidat préféré des Etats de l'Est et du Centre-Est. Né de parents pauvres dans le quartier pauvre de New-York, cet homme, par son intelligence, son énergie et sa probité, s'est élevé graduellement aux fonctions les plus hautes sans que ses adversaires aient jamais pu le prendre en faute au cours d'une carrière politique de plus de trente ans.

Il eût fait un président idéal, car son brillant passé était un garant de l'avenir. Mais Smith est un excellent catholique qui n'a jamais mis son drapeau dans sa poche ; en outre, crime impardonnable aux yeux des pharisiens, c'est un « humide », qui croit plus à la tempérance qu'à la prohibition absolue. Le Klan et ses suppôts, auxquels Smith avait déclaré la guerre, se liguèrent donc contre le candidat catholique et déployèrent tous leurs efforts pour empêcher sa nomination.

Un charivari gigantesque.

Quand un orateur vient à la tribune vanter les qualités d'un candidat, il a bien soin, parlerait-il une heure, de ne le désigner par son nom qu'à la fin, tout à fait à la fin de sa harangue. Parce qu'une fois le nom prononcé, il lui est matériellement impossible, dans la tempête de bravos qu'il déchaîne, de placer un mot qui ait des chances d'être entendu. Cette curieuse coutume a l'inconvénient de laisser les auditeurs des quarts d'heure en l'air sans qu'ils sachent exactement qui l'orateur a en vue et à qui s'adressent ses coups d'encensoir. Les aspirants à la présidence, qui sont légion, se disent tous, dans leur for intérieur : « C'est probablement pour moi qu'il prêche », puis, penauds d'avoir été joués, baissent timidement la tête. Mais quand le bavard pompeux qui occupe les rostres lance enfin, à la foule haletante, le nom de son candidat, les amis de celui-ci se lèvent, comme mus par un ressort, et se mettent à hurler des acclamations sans fin, auprès desquelles les roulements du tonnerre ne sont qu'un fantôme de bruit. Trépignements des pieds, battements des mains, chants, vivats, sifflets, etc. — en Amérique, siffler un orateur, c'est l'applaudir, — tous les moyens de faire du chahut sont bons. Dans ce pandémonium, la fanfare à peine à se faire entendre et le son strident des fifres meurt dans la houle. Pour compléter ce charivari, des parades s'organisent, auxquelles prennent part les délégations favorables au candidat qu'on acclame. On déploie les bannières, on les agite au-dessus des têtes, on invite les Etats voisins à participer à la démonstration et, s'ils refusent, on menace de saisir leur étendard pour l'entraîner dans la parade. Rester cloué sur son banc dans ces moments de frénésie, cela veut dire : « Votre candidat me dégoûte, qu'il ne compte pas sur ma voix ! » S'agiter, crier et marcher en rond autour du parterre signifie au contraire : « Votre homme a des chances. A défaut de mieux, je penserai à lui. »

Quand William G. Mac Adoo fut présenté à la Convention démocratique comme candidat de la Californie à la présidence de la République, tous les Etats du Sud, du Sud-Est et du Centre-Ouest déployèrent leurs étendards et, pendant une heure, menèrent dans le grand hall une sarabande effrénée. Les Etats de l'Est, au contraire, restèrent impassibles dans une attitude de dédain, leurs drapeaux figés dans leur gaine.

Mais quand New-York, le premier Etat de l'Union, présenta le lendemain la candidature de son favori Alfred E. Smith, l'Est ne manqua pas de prendre sa revanche sur l'Ouest.

La manifestation avait été habilement préparée, et toutes les ressources d'un art subtil furent mises en jeu pour chauffer à blanc l'enthousiasme des congressistes et montrer la popularité du gouverneur. Dans les galeries, pas un siège n'est vacant. Les vociférations de cette foule, la chaleur de ses vivats indiquent assez à qui vont ses préférences. « Vive Smith ! c'est lui qu'il nous faut ! A bas Mac Adoo ! » Tels étaient dans ce brouhaha effréné les cris qui revenaient le plus souvent. Quand les gosiers, las de vomir du bruit, devenaient plus rauques, la fanfare attaquait aussitôt quelque chant populaire ou un air de danse, et cette foule bon enfant se mettait alors à guinguer comme des étudiants en goguette. Et cela dura, devinez combien ? Soixante-quinze minutes exactement. Ces scènes étonnantes se renouvelèrent peut-être trente fois durant les innombrables « discours de nomination » ; mais aucune n'égala en enthousiasme et en longueur la manifestation en l'honneur de Smith. Si je parle avec quelque insistance de ces mœurs électorales, c'est qu'elles dépeignent mieux que tous les livres la mentalité d'un peuple.

Après huit jours de discours, neuf jours de scrutin.

La Convention démocratique siège déjà depuis huit jours. Elle s'est assemblée pour deux buts : élucubrer une plate-forme électorale et élire au nom du parti un candidat à la présidence de la République. La plate-forme est prête, mais le candidat reste encore à désigner. Tous naturellement aspirent à l'honneur d'être choisis, parce que tous s'en croient dignes. La modestie n'est pas de mise dans les luttes électorales. Le vote commence. Il durera neuf jours et comportera 103 scrutins, je dis bien 103, pas un de plus, mais pas un de moins. Voici le mode de votation employé. Le président appelle chaque Etat par ordre alphabétique, et le délégué principal de l'Etat appelé annonce à haute et intelligible voix le résultat du scrutin de sa délégation. Si celle-ci a reçu de ses commettants l'ordre de voter pour un candidat déterminé, tous les suffrages de l'Etat iront à ce candidat. Il peut aussi arriver que les délégués d'un Etat soient obligés de voter pour

(1) William Gibbs Mc Adoo, né en 1863, élevé à l'Université de Tennessee, inscrit au barreau en 1885, délégué à la Convention démocratique de 1912, a épousé en 1914 en secondes noces Eleanor Randolph Wilson. (Note de la *D. C.*)

candidat désigné par la majorité d'entre eux. Dans cas, la minorité n'a qu'à serrer les poings et se re. Si, au contraire, les délégués n'ont pas reçu instructions précises de leurs mandataires, leurs ffrages s'égareront sur un ou plusieurs candidats, gré de leurs préférences. Tous les Etats ayant té, le président de la Convention proclame le sultat du scrutin. Pour être élu, il faut obtenir les ux tiers des suffrages, soit 732 voix sur 1 098 élec-urs. Comme les concurrents sont nombreux et que acun a une bande de partisans entêtés, les ballot-ges succéderont aux ballottages avec un acharne-ent stupide et déconcertant. Mac Adoo et Smith otiennent chacun, dès les premiers tours, un ombre respectable de voix, mais il y a encore loin la coupe aux lèvres.

Chaque fois que l'un ou l'autre de ces deux can-idats principaux gagne quelques voix nouvelles, s partisans poussent des acclamations frénétiques. ais il n'est pas rare qu'un Etat, après avoir donné s voix à Mac Adoo, les reporte sur Smith au rutin suivant, ou *vice versa*. Pourquoi ces revire-ients soudains ? Parce que, dans l'intervalle, les gents électoraux d'un clan seront allés cuisiner les élégués indécis et leur reprocher leur vote. Mar-handages, pression sur les consciences s'exercent insi en pleine assemblée et durant les scrutins, sans ue personne y trouve à redire. Ce micmac durera insi huit jours et huit nuits complets. Et durant out ce temps, des millions et millions d'Américains, e New-York à San-Francisco, suivront, anxieuse-ient, penchés sur leur radio, toutes les péripéties de e drame héroï-comique. De Washington, le président oolidge ne perd pas un mot de ce qui se dit, et uant aux candidats du parti, qu'ils soient près u qu'ils soient loin, ils entendent comme s'ils taient présents les vivats ou les huées qui accueillent mention de leur nom.

Le 30e, le 60e, le 100e scrutins n'ont encore onné aucun résultat positif. Certaines délégations, vec un entêtement désespéré, se cramponnent tou-ours aux mêmes candidats bien qu'ils n'aient ucune chance de passer. Alabama, le premier, par rdre alphabétique, des 48 Etats de l'Union, a déjà épété cent fois par la bouche de son stentor : Alabama, 28 voix pour Oscar Underwood. » A fin, ce refrain fait rire, et toute l'assemblée le épète en chœur.

Cependant, les jours passent, les délégués énervent, leur bourse se fait plate et il leur tarde e rentrer dans leurs pénates. Une atmosphère hargée d'orage pèse sur l'assemblée. Les journaux ont débordants de quolibets et tournent en ridi-ule la Convention démocratique, qu'ils comparent istement à la cour du roi Pétaud. Il faut donc à out prix en finir.

John W. Davis est élu candidat.

Il est dès maintenant certain que ni Mac Adoo i Smith n'obtiendront les deux tiers des voix requis. e gouverneur de l'Etat de New-York, par l'intermé-aire de Franklin Roosevelt, son représentant à la onvention, s'engage donc à abandonner la lice si n principal concurrent, Mac Adoo, qu'il veut à ut prix évincer, promet d'en faire autant. Celui-ci fuse d'abord ; mais ce refus indispose ses partisans ix-mêmes. Nouveau scrutin. Mac Adoo perd un ombre considérable de voix. Dépité et rageur, il élie enfin ses amis de leur serment d'allégeance et s prie de reporter leurs suffrages sur M. Meredith, ncien ministre de Wilson, lui aussi. Ses partisans e veulent rien entendre.

Mais voici que John W. Davis, ex-ambassadeur des Etats-Unis à Londres (1), commence à poindre à l'hori-zon. Ses « *managers* » se multiplient et mènent dans la salle une campagne active en sa faveur. Au 102e tour de scrutin, son nom rallie déjà un bon nombre de suffrages, cependant qu'Alabama crie toujours : « Alabama, 28 voix pour Oscar Under-wood. » Au 103e et dernier scrutin, le nom de Davis est sur toutes les lèvres. Son étoile monte, monte toujours. Il ne fait plus de doute pour personne qu'il va sortir vainqueur du scrutin. C'est alors que l'Indiana, quand vient son tour de voter, propose de cesser l'appel nominal des Etats et d'élire Davis par acclamation. Un hourra formidable accueille cette sug-gestion, et Davis est proclamé à l'unanimité candidat du parti démocrate à la présidence de la République.

Le charivari reprend alors de plus belle. La ban-nière de la Virginie de l'Ouest, d'où l'élu est ori-ginaire, est portée en triomphe dans la salle, cepen-dant que les étendards des autres Etats s'inclinent devant elle, comme des vassaux devant leur suzerain. La fanfare attaque l'hymne national américain, que la foule chante avec frénésie. Après vingt minutes d'acclamations ininterrompues, l'assemblée, qui veut en finir, se prend à crier à tue-tête : « Walsh pour vice-président ! Walsh pour vice-président ! »

Élection du candidat à la vice-présidence.

Walsh, je l'ai déjà dit, est le sénateur catholique du Montana que la Convention avait choisi pour présider ses assises. Son tact, son impartialité, sa compétence de juriste, sa patience inaltérable, lui ont conquis les sympathies de tous, des catholiques comme des protestants et des juifs. L'ovation formi-dable qui monte vers lui le trouve imperturbable comme un sénateur romain dans sa chaire curule.

Il refuse catégoriquement l'offre qui lui est faite, invite la Convention à porter son choix sur un autre, puis suspend la séance. Pendant ce court répit, les chefs des délégations tiennent un concilia-bule pour s'entendre sur la nomination du candidat à la vice-présidence. Leur choix s'arrête sur Charles W. Bryan, gouverneur de l'Etat du Nébraska et frère puîné de William J. Bryan, le grand vétéran des luttes démocratiques aux Etats-Unis, dont j'ai déjà parlé. La Convention, pressée d'en finir, ratifie ce choix à une forte majorité et avec une hâte qu'on ne lui connaissait pas.

Suivant une coutume qui ne manque pas de gran-deur, les candidats battus, une fois l'élection faite, s'empressèrent d'envoyer aux deux élus leurs féli-citations et leurs vœux. Smith le fit avec une géné-rosité et une noblesse d'âme qui l'honorent. Cet homme fera encore parler de lui. C'est un astre qui monte. Il a des chances d'occuper un jour la Maison-Blanche et de devenir le premier président catholique des Etats-Unis.

La bataille électorale va commencer.

Ainsi prit fin la grande Convention démocratique de 1924. Elle comptera dans les annales politiques de ce pays comme la plus orageuse et la plus longue des réunions de ce genre. Elle dura, en effet, seize jours pleins. J'ai tenu à la décrire à grand renfort

(1) John William Davis, né le 13. 4. 1873 à Clarksburg (West Wirginia), étudiant à Lexington, Glasgow, Birmin-gham, Yale University, avocat, délégué à la Convention démocratique de 1904, solicitor-general de 1913 à 1918, ambassadeur à Londres de 1918 à 1921, président du barreau des Etats-Unis en 1922, membre important de la Franc-Maçonnerie (cf. *D. C.*, t. 12, col. 239, note 4). (Note de la *D. C.*)

de traits pour révéler les mœurs électorales de ce pays et la procédure employée aux Etats-Unis par chaque parti pour l'élection de son candidat à la présidence de la République.

Pour être complet, je devrais ajouter que le candidat élu de chaque parti ne reçoit la notification officielle de sa nomination que plusieurs semaines après la Convention. Cette cérémonie revêt un caractère solennel. Le récipiendaire y invite sa famille, ses amis et l'état-major de ses partisans. Des discours y sont échangés au cours desquels le nouvel élu expose son programme, dresse son plan de campagne et donne le mot d'ordre à ses troupes.

Les républicains avec Coolidge et Dawes comme porte-drapeau, les démocrates avec Davis et Bryan, les progressistes avec La Follette et Wheeler s'apprêtent donc à marcher à la bataille électorale, bataille dont l'enjeu est la magistrature suprême avec les innombrables faveurs qui en découlent. Pour beaucoup de politiciens, en effet, la victoire de leur parti signifie moins le triomphe d'une idée que l'espérance d'une grasse prébende.

Les lutteurs s'apprêtent à entrer dans l'arène et nous, spectateurs, à compter les coups.

Échec des partis avancés.

Les élections présidentielles, qui depuis des mois passionnaient l'opinion publique, ont eu lieu le 4 novembre dernier. Six partis se disputaient le pouvoir : le parti républicain, le parti démocrate, le parti progressiste récemment fondé, le parti socialiste, le parti social du travail (*Social Labour Party*) et le parti des travailleurs (*Workers Party*) ou parti communiste. Cette année, le parti socialiste avait endossé la candidature de M. La Follette, fondateur et porte-étendard des progressistes, dont le programme avancé leur allait comme un gant.

Les Etats-Unis sont loin d'être mûrs pour les théories subversives de Karl Marx ou de Lénine ; le pitoyable échec infligé l'autre jour aux partis avancés par les électeurs américains en est la preuve. Ils ont cependant recueilli près de cinq millions de voix, me dira-t-on ? Oui, mais n'oublions pas que ce pays compte cent dix millions d'habitants ; la proportion reste donc minime. D'autre part, la moitié, pour ne pas dire les deux tiers, des électeurs qui ont voté pour la liste progressiste-socialiste sont des transfuges du camp républicain ou du camp démocrate que l'attitude germanophile de La Follette, pendant et après la guerre, avait provisoirement ralliés à son drapeau. Nombre d'Américains d'origine allemande rentrent dans cette catégorie, cela va sans dire. Il faut donc se réjouir que leur candidat ait laissé ses chausses dans le combat. Eux-mêmes sortent de la bataille en piteuse posture.

La lutte principale fut donc circonscrite entre républicains et démocrates, et ce sont les premiers qui l'ont emporté à une majorité écrasante.

La presse européenne a salué ce triomphe avec une unanimité touchante, chaque pays s'efforçant de voir en Coolidge un homme sympathique à ses intérêts. Si le parti démocrate était sorti vainqueur du scrutin, cette presse aurait encensé Davis avec la même ferveur et le même empressement qu'elle encensa Coolidge. Ses éloges sont donc sujets à caution.

A considérer les choses au point de vue français, on peut regretter l'échec des démocrates, dont le programme comportait l'abaissement du tarif douanier, tarif prohibitif s'il en fût, et l'entrée des Etats-Unis dans la Ligue des Nations. Cette entrée dans la Ligue est à souhaiter parce qu'elle implique une attitude plus amicale de l'Amérique envers l'Europe et qu'elle mettrait un terme à la politiqu[e] égoïste et légèrement chauvine qui caractérise l[a] diplomatie de Washington depuis l'armistice. Est-c[e] à dire que les républicains, dans leur for intérieur soient moins favorables à la France que les démo[-]crates ? Nullement. Nos amis les plus dévoués et le[s] plus influents se recrutent, au contraire, dans le[s] familles yankees de vieille souche qui, presqu[e] toutes, sont affiliées au parti républicain. Mais, un[e] fois encore, le programme des démocrates s'harmo[-]nisait mieux avec les intérêts français.

Causes de la défaite des démocrates.

Après les scandales politiques et financiers, te[l] celui des pétroles, qui, l'an passé, défrayèrent l[a] chronique des journaux et éclaboussèrent plusieur[s] ministres républicains au grand dam de leur parti il semblait que les démocrates n'avaient qu'à rap[-]peler aux électeurs les méfaits de leurs adversaire[s] pour les chasser du pouvoir. Pourquoi ont-ils piteu[-]sement échoué ? Cela tient à plusieurs causes que j[e] vais analyser. Ici comme ailleurs, l'argent joue u[n] grand rôle dans les élections. Or, le parti républicai[n] compte dans ses rangs l'aristocratie de la richesse Les trusts, les banques, les grandes industries répon[-]dirent donc avec entrain à un appel de fonds.

Alors que les démocrates, beaucoup moins cossus amassaient péniblement 600 000 dollars pour leu[r] campagne électorale, les républicains en recueillaien[t] 4 millions sans efforts. Or, l'argent, n'est-ce pas est le nerf de la guerre.

Mais la défaite des démocrates tient encore [à] d'autres causes. Les lecteurs de la *Croix* se rappellent sans doute, la fameuse Convention démocratique d[e] juin-juillet derniers, au cours de laquelle Davis fu[t] choisi comme candidat du parti à la présidence d[e] la République.

Jamais assemblée politique n'offrit spectacle plu[s] lamentable. Les débats durèrent deux semaines e[t] furent marqués par des disputes homériques d'o[ù] le parti démocrate sortit déconsidéré et divisé. Le[s] tenants de Mac Adoo ne pardonnèrent pas à Smit[h] d'avoir fait échouer leur candidat, parce que pro[-]tégé du Ku-Klux-Klan : de même les partisans d[e] Smith n'oublièrent jamais que leur idole fut ind[i-]gnement évincée par les amis de Mac Adoo, parc[e] que catholique. Ces ressentiments mal éteints, ce[s] griefs réciproques empêchèrent les démocrates d[e] marcher à la bataille électorale en rangs serrés e[t] d'opposer un front uni aux attaques de leurs adver[-]saires. D'autre part, Davis, dans le but de se concilie[r] les sympathies des grands fermiers de l'Ouest, ava[it] fait élire comme candidat démocratique à la vic[e-]présidence un homme que ses opinions outrancière[s] et certains liens de famille avaient rendu tout à fa[it] impopulaire dans l'Est : M. Ch. Bryan, gouverneu[r] du Nébraska. Ce choix malheureux contribua pou[r] beaucoup aussi à désagréger le parti démocrate et lui enlever des voix.

Il est un autre acte de M. Davis que nous trou[-]vâmes, nous autres, très crâne et très courageu[x] mais qui, par contre, déplut extrêmement aux bigo[ts] fanatiques du Sud et de l'Ouest, où la secte abhorré[e] compte ses plus fermes adeptes ; c'est sa lutte ouver[te] contre le Ku-Klux-Klan. Dans son for intérieur, Coo[-]lidge abhorre certainement le Klan autant et plu[s] que nul autre, mais, par tactique électorale, il s'e[st] bien gardé de l'attaquer de front. C'était moins cou[-]rageux assurément, mais en politique c'est souven[t] la ruse qui prévaut.

Une autre cause, et non la moindre, du triomph[e] de Coolidge, c'était la peur qu'inspirait La Follet[te]

a grande majorité des yankees. Beaucoup se disent : « Voter pour Davis, c'est augmenter les chances des radicaux, car si aucun des deux grands partis ne l'emporte et s'il y a ballottage l'élection du président incombera au Congrès, où les démocrates et les progressistes réunis sont capables de s'entendre, tels des larrons en foire, pour nommer Wheeler, le colistier de La Follette, ou Bryan, le colistier de Davis. Or, l'avènement de l'un ou de l'autre de ces deux hommes serait un malheur pour le pays. » Ainsi pensaient les gens sensés. Cette considération a certainement poussé un grand nombre de démocrates à voter pour Coolidge et Dawes, les Etats-Unis, je le répète, n'étant point mûrs pour la politique des démagogues. Libre aux autres nations de tourner au bolchevisme, l'Amérique, comme l'Angleterre, n'a que faire des théories décevantes de Lénine et de Trotsky. A toutes les raisons ci-dessus énoncées ajoutez l'idée fortement ancrée dans l'esprit d'un grand nombre que la prospérité du pays est intimement liée à une administration républicaine. Ajoutez-y aussi cette appréhension, vraie ou fausse, mais réelle, que l'entrée de l'Amérique dans la Ligue des Nations, si elle se réalisait comme le souhaitent les dirigeants du parti démocrate, entraînerait ce pays dans des conflits sans fin où il n'aurait rien à gagner mais tout à perdre.

Coolidge et Dawes.

L'élection de Coolidge et de Dawes est la résultante de toutes ces causes. La France, somme toute, n'a pas lieu de se lamenter des résultats du scrutin du 4 novembre pas plus qu'elle n'a lieu de s'en réjouir, car si la plate-forme électorale du parti vainqueur nous semble un peu déconcertante, nous avons, du moins, la satisfaction de voir à la tête de ce grand pays deux amis sincères.

Un banquier par état, Charles G. Dawes, a rendu à la cause alliée pendant la guerre des services éminents comme directeur de l'Intendance américaine. Pour ces services, la France lui décerna la cravate de commandeur de la Légion d'honneur et la croix de guerre avec palme. Il y a un an, à la demande des alliés, il traversait de nouveau l'Atlantique pour aller étudier sur place les capacités financières de l'Allemagne et élaborer le plan de réparation qui porte son nom (1).

Nommé par Harding, en 1921, contrôleur général du budget, il se signala par un tour de force qui suffirait à lui seul à illustrer un homme. Il convoqua devant lui à Washington les chefs de toutes les grandes administrations de l'Etat, et dans un langage énergique, scandé d'objurgations retentissantes, les somma sous peine de mise à pied de pratiquer une économie sévère dans tous les services ou bureaux de leur ressort et de mettre un terme au gaspillage des deniers publics. Il réalisa de ce chef des réductions de dépenses qui se chiffrèrent, en 1922, par 1 600 millions de dollars.

Le président Coolidge est assez connu pour que je me dispense de le présenter aux lecteurs de ce journal. Mais ceux-ci seraient peut-être heureux de connaître l'opinion émise par le Taciturne, en 1919, sur le traité de Versailles. A ce moment, Coolidge était gouverneur du Massachusetts, et on a tout lieu de croire qu'il n'a pas changé d'avis depuis qu'il est président. Il estimait alors que la France devait, à tout prix, être protégée contre un retour offensif de l'Allemagne. « La France, ajoutait-il, est l'avant-poste de l'Amérique en Europe, et sa position géographique en fait aussi l'avant-garde de cette civilisation pour laquelle nous avons combattu. »

Homme modeste et chrétien sincère, Coolidge ne manque jamais l'occasion de proclamer sa foi en Dieu. Le lendemain des élections d'où il émergeait triomphant, il exprima sa gratitude au peuple américain dans un court et touchant message d'où j'extrais ces lignes : « Je remercie sincèrement tous ceux qui ont contribué à ce résultat et je reconnais volontiers que tout ce qui arrive est l'œuvre de la divine Providence, dont je ne suis que l'instrument. Toutes mes forces sont consacrées d'avance au service de mon pays et de mes concitoyens... Je n'ai pas d'autre ambition que de les servir, pas d'autre but que de promouvoir leur bien-être. »

Mode d'élection du président.

Maintenant que le dépouillement du scrutin est achevé, étudions-en les résultats. Comme chacun sait, l'élection du président de la République est à deux degrés. Chaque parti choisit, dans chaque Etat, autant de délégués que cet Etat compte de représentants au Congrès. C'est ainsi que New-York, qui compte 43 députés et 2 sénateurs, a droit à 45 délégués, alors que certains Etats, beaucoup moins peuplés, n'en ont que 4 ou 5, suivant le cas. Ces délégués ne doivent être ni des membres du Congrès ni des fonctionnaires fédéraux. Le parti dont la liste recueille le plus de voix dans l'Etat est le parti gagnant. Or, les républicains l'emportent dans 34 Etats sur 48, et le chiffre total de leurs élus est de 379. Les démocrates ont triomphé dans 13 Etats seulement, et le nombre de leurs délégués est de 139 en tout. Quant aux progressistes, ils arrivent bons derniers. Leur unique victoire a été remportée dans l'Etat du Wisconsin, qui n'a droit qu'à 13 délégués : soit 13 voix pour La Follette.

Au jour fixé, les délégués du parti vainqueur se réunissent dans la capitale de leur Etat respectif et émettent un vote par écrit. Ce vote est connu d'avance, car une coutume qui remonte à 1796 a rendu leur mandat impératif. Ils donnent invariablement leur voix au candidat du parti qui les a eux-mêmes élus. Les bulletins sont mis sous enveloppe et transmis à la capitale fédérale, où le président du Sénat, en présence des deux Chambres réunies, ouvre les enveloppes et compte les voix.

Force respective des partis au Congrès.

Comme le chiffre respectif des délégués élus par chacun des trois grands partis ne donne pas une idée adéquate de la force numérique de ces partis, il est bon de mentionner, ici, le total des voix recueillies par chaque candidat dans les 48 Etats de l'Union. Coolidge a obtenu 15 005 135 suffrages en tout ; Davis, 8 171 946 et La Follette, 4 136 796.

Le 4 novembre dernier, le peuple américain avait non seulement à élire un président et un vice-président, mais nombre de députés et de sénateurs dont le mandat expirait. Là encore le scrutin a favorisé les républicains aux dépens des autres groupes. Au Sénat, le parti vainqueur comptera désormais 50 membres, les démocrates 40, les progressistes 5 et les fermiers-travaillistes 1. Bien qu'affiliés en théorie au parti républicain, les progressistes votent presque toujours avec l'opposition, le travailliste aussi, de sorte que la majorité républicaine à la Chambre Haute est réduite en fait à 4 voix.

A la Chambre Basse, nous avons 245 républicains, 185 démocrates, 3 fermiers-travaillistes et 2 socialistes. Mais ici comme au Sénat, il est un petit groupe de républicains avancés qui votent plus souvent avec

(1) Publié dans la *D. C.*, t. 11, col. 963-1023. (Note de la *D. C.*)

les démocrates qu'avec leur parti. Déduction faite de ces indépendants, les républicains de la Chambre escomptent encore une majorité de 25 voix environ.

Outre le Sénat et la Chambre des Représentants, qui forment le Congrès fédéral, chacun des 48 Etats de l'Union possède un Parlement à lui, composé d'une Chambre (*assembly*) et d'un Sénat : c'est le corps législatif de l'Etat. Au-dessus de lui, il y a le gouverneur, auquel le pouvoir exécutif est confié. Le gouverneur est élu au suffrage universel. La durée de son mandat varie d'un an (Massachusetts) à quatre ans (23 Etats). A New-York, elle est de deux ans. Dans beaucoup d'Etats, l'élection du gouverneur et des membres du corps législatif a eu lieu le 4 novembre aussi.

Si l'Etat de New-York a voté en masse pour le républicain Coolidge, il a cependant réélu à une majorité imposante le démocrate Smith pour gouverneur. Né de parents pauvres, Smith dut parachever son éducation tout seul. C'est vraiment un « *self made man* », autrement dit un fils de ses œuvres. Par son travail, son talent et son honnêteté proverbiale, il est arrivé graduellement aux plus hautes fonctions et partout il fit bonne figure. Peu d'hommes aux Etats-Unis jouissent d'une popularité pareille, aussi les démocrates saluent-ils en lui le champion et porte-étendard du parti. Smith est de plus un catholique convaincu, et c'est précisément pour cette raison qu'au mois de juillet dernier la Convention démocratique, où les bigots du Sud étaient en nombre, refusa de le choisir comme candidat à la présidence de la République.

Le Texas s'est donné pour gouverneur une femme, Mme Ferguson, le Wyoming aussi, dans la personne de Mme Ross. La première l'a emporté à une forte majorité, malgré les efforts du Ku-Klux-Klan, dont elle avait dénoncé avec énergie les méfaits. C'est la première fois depuis l'Indépendance des Etats-Unis que des femmes sont promues au gouvernorat.

Dans certains Etats de l'Ouest : l'Indiana, le Kansas, le Colorado et l'Oklahoma notamment, les candidats républicains endossés par le K.-K.-K. ont remporté par contre de réelles victoires, tant il est vrai que peu à peu la secte abhorrée étend ses tentacules sur le pays tout entier et devient un facteur politique important.

Dans le Michigan et l'Etat de Washington (ne pas confondre avec la capitale fédérale), les ennemis du catholicisme escomptaient faire abolir, par referendum populaire, les écoles paroissiales. Mais le corps électoral a ignominieusement repoussé leur proposition sectaire. Cette importante victoire a été accueillie avec une joie sincère par tous les amis de la liberté.

Le peuple américain, dans son ensemble, reste profondément religieux et tolérant. Les élections dernières viennent de prouver une fois de plus et la rectitude de son jugement et la largeur de son esprit.

C. A.

Rachat de livraisons de la « Documentation Catholique »

Pour permettre aux nouveaux abonnés de compléter leurs collections, nous rachetons au prix de 0 fr. 60 *l'exemplaire* en bon état, *rendu franco, les numéros suivants :*

5, 6, 8, 11, 12, 15, 16, 17, 20, 42, 43, 44, 45, 47, 53, 55, 59, 60, 61, 63, 65, 74, 79, 158, 159, 160, 184, 218, 226, 227, 228, 229, 233, 234, 254 *ainsi que les* Tables des tomes III et IV.

Il n'est pas racheté d'autres numéros, ni de collections complètes. — Faire les envois suffisamment enveloppés ou protégés, en indiquant nom et adresse de l'expéditeur, à M. le Bibliothécaire, 5, rue Bayard, Paris-8e.

Petites statistiques

RECENSEMENT DE LA PALESTIN

Des *Missions Catholiques* (5. 12. 24) :

La mise sous mandat de certains territoires as tiques a permis de connaître de façon plus préc leurs populations, tant en ce qui concerne leur i portance que leur répartition suivant la religion. Haut Commissariat en Syrie et au Liban a fait p céder en 1921-1922 à un dénombrement de la pop lation. Le 23 octobre 1922, un recensement a également effectué en Palestine. On trouvera ci-apr la répartition des habitants ainsi dénombrés, d'apr leur religion :

Sunnites	590 8
Chiites	1
Druses	7 0
Behaïs	2
Musulmans	598 3
Maronites	2 3
Grecs catholiques	11 1
Arméniens catholiques	2
Syriaques	3
Latins	14 2
Chrétiens unis [catholiques]	28 4
Grecs orthodoxes	33 3
Arméniens grégoriens	2 9
Jacobites	8
Coptes	2
Abyssins	
Episcopaux anglais	4 5
Presbytériens	3
Autres protestants	1 2
Templiers	7
Divers	2
Chrétiens séparés	44 6
Total des chrétiens	73 0
Israélites	83 7
Samaritains	
Israélites	83 9
Hindous	1 4
Sikhs	4
Population totale de la Palestine	757

Les trois villes les plus importantes sont Jéru lem, Jaffa et Haïfa (1), qui comprennent des fractio importantes des représentants des diverses religio

	Musulmans	Chrétiens	Juifs	Tot
Jérusalem..	13 413	14 699	33 971	62
Jaffa.......	20 699	6 850	20 152	47
Haïfa......	9 377	8 863	6 230	24

On sait que le mouvement sioniste tend à étab en Palestine un certain nombre d'Israëlites (2). Il semble pas y avoir réussi jusqu'à présent, l'arri d'immigrants étant compensée par le départ d nombre à peu près égal d'Israélites.

(1) Caïpha. (Note de la *D. C.*)
(2) Sur le Sionisme, consulter les références publ par la *D. C.*, t. 9, col. 1102. (Note de la *D. C.*)

Imp. Paul Feron-Vrau, 3 et 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le Gérant :* A. Faigle.